

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**JOP 2024 SOUTIEN AUX CÉLÉBRATIONS
CLUBS 2024 ET CÉLÉBRATIONS TERRITORIALES**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
ANNEXE AU RAPPORT	6
Annexe - Règlement d'intervention modifié 'Clubs 2024' Célébrations JOP	7
PROJET DE DÉLIBÉRATION	11
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	14
Annexe 1 - Fiches projets "Club 2024" Célébrations JOP	15
Annexe 2 - Convention type 'Clubs 2024' Célébrations JOP	41
Annexe 3 - Fiches projets "JOP Zones de Célébrations territoriales"	50
Annexe 4 - Convention type modifiée "JOP Zones de Célébrations territoriales"	323

EXPOSÉ DES MOTIFS

La région Île-de-France, membre fondateur de la candidature de Paris 2024, partie prenante des JOP de 2024, souhaite rassembler tous les Franciliens et Franciliennes autour de cet événement mondial. Pour que la jeunesse francilienne puisse pleinement vivre les Jeux, la Région a d'ores et déjà proposé 30 000 billets pour les épreuves olympiques et paralympiques dans l'application jeunesse régionale *LABAZ*.

A deux mois de la cérémonie d'ouverture, elle s'engage résolument dans la dynamique événementielle autour des Jeux en soutenant les Célébrations dans toute l'Île-de-France. Lieux de fête populaire, d'initiation aux sports, de rencontres avec des Sportifs de Haut Niveau, de découverte des disciplines et des valeurs olympiques, les Célébrations feront vibrer chaque Francilien.

Dès l'automne dernier, la Région a adopté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023 un dispositif spécifique de soutien à l'organisation des Célébrations, notamment les « Clubs 2024 » ainsi que les Célébrations territoriales.

1 - Rassembler les Franciliennes et les Franciliens autour des jeux : Les Clubs 2024

Ouverts à tous, les « Clubs 2024 » permettront à chacun de vivre les grands moments des Jeux et de célébrer les exploits de nos athlètes, tout en découvrant et pratiquant des activités sportives et/ou culturelles établies en lien avec l'Olympiade Culturelle.

La liste des dix Clubs soutenus, présentée à l'automne 2023, a partiellement évolué. La commune de Franconville (95) a renoncé à son projet au profit de la Ville d'Argenteuil, située dans le même département. Ce nouveau « Club 2024 » sera installé au sein du Parc communal des Berges, lieu d'implantation habituel des événements communaux de grande envergure organisés à Argenteuil. Un onzième « Club 2024 » est intégré et bénéficiera également du soutien régional. Il s'agit du projet porté par la Fédération Française de Canoë-Kayak et implanté sur l'emprise du club de Torcy de Canoë-Kayak (TCK).

La liste définitive des 11 Clubs 2024 qui seront accompagnés par la région est donc la suivante :

Département	Porteur de projet	Localisation du Club 2024
77	Villes de Chelles	Stade Pierre Duport
77	Fédération Française de Canoë-Kayak	Torcy Canoë-Kayak Club
78	Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	Île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
91	Conseil départemental 91	Stade Robert Bobin à Bondoufle
91	Syndicat Mixte	Île de loisirs d'Etampes
92	Ville de Nanterre	Stade Gabriel Péri
92	Ville de Sceaux	Jardin de la petite ménagerie (Parc de Sceaux)
94	Ville de Vincennes	Cour du château de Vincennes
94	Fédération Française de Handball	Terrain annexe du Stade Duvauchelle à Créteil
95	Ville d'Argenteuil	Parc communal des Berges
95	Ville de Garges-lès-Gonesse	Complexe sportif Pierre de Coubertin

Il est proposé de modifier le règlement d'intervention approuvé par délibération n° CP 2023-429 du

17 novembre 2023 pour tenir compte de l'intégration du 11^{ème} club mais également pour ajuster les conditions qui permettent de définir le montant de l'aide attribuée (taux et plafond maximum) et pour préciser la prise en compte TTC de la base subventionnable des budgets. Le règlement modifié vous est présenté en annexe au présent rapport.

Il est proposé d'affecter un montant de **1 893 588 €** pour la mise en œuvre de ces 11 « Clubs 2024 », en cofinancement avec la Préfecture d'Île-de-France et la Métropole du Grand Paris. Les fiches projets présentent en synthèse le programme de ces « Clubs 2024 » et sont jointes en annexe **1** à la présente délibération.

La convention type vous est présentée en annexe **2** à la présente délibération.

2 – Des Célébrations territoriales dans tous les territoires d'Île-de-France

Ce dispositif de « Soutien régional aux célébrations territoriales des JOP 2024 » permet aux communes de proposer dans leurs territoires, des animations accessibles (rencontres avec des athlètes, initiations à la pratique sportive, comptoirs gourmands, actions culturelles...). Les événements retenus se dérouleront du 22 juin au 15 septembre 2024.

La Région mettra à disposition des bénéficiaires un kit de communication dématérialisé, garant de l'utilisation des propriétés olympiques et paralympiques. Les porteurs de projet n'auront ainsi qu'à personnaliser les supports de communication avant de lancer la fabrication des affiches, flyers, oriflammes et visuels numériques.

2.1. Affectations

Il vous est ainsi proposé de retenir **116** projets de célébrations, dont **46** dans les territoires orphelins des Jeux (**31** en grande couronne et **15** en petite couronne) et d'affecter en conséquence un montant global de **1 084 071.08 €**.

Les fiches projets présentent en synthèse le programme de ces événements et sont jointes en annexe **3** à la présente délibération.

2.2. Modification de la convention type

Afin de garantir le respect de l'utilisation des propriétés olympiques et paralympiques, il est proposé de modifier la convention type « Célébrations territoriales JOP », adoptée par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023.

A l'article 2.1 « Obligations relatives au projet subventionné » de cette convention, il est proposé d'ajouter les deux alinéas suivants :

- *Le Bénéficiaire s'engage à respecter la Charte Olympique adoptée par le Comité International Olympique et l'article L141-5 du Code du sport, qui établissent ce que sont les « propriétés olympiques et paralympiques ».*
- *Le Bénéficiaire s'engage à respecter les obligations liées à l'organisation de manifestations, conformément au Code du sport, au Code de la sécurité intérieure et aux conditions fixées par Paris 2024.*

La convention amendée est jointe en annexe **4** à la présente délibération.

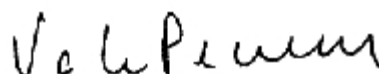
3 – Transfert d'autorisations d'engagements

Il sera procédé à un transfert d'autorisations d'engagements disponibles sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 326 « Manifestations sportives » au titre du programme HP 326-006 « Développement de la pratique sportive et des événements », action 13200601 « Soutien au mouvement sportif », d'un montant de **577 659.08 €** vers le

programme HP 326-005 «Participation de la Région aux JOP 2024», action 13200502
« Participation de la Région au financement des JOP 2024 » du budget régional 2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

ANNEXE AU RAPPORT

**Annexe - Règlement d'intervention modifié 'Clubs 2024'
Célébrations JOP**

REGLEMENT D'INTERVENTION

DISPOSITIF DE SOUTIEN REGIONAL AUX « CLUBS 2024 » CELEBRATIONS DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024 et de la mobilisation de ses territoires pour célébrer cet événement planétaire, la région Île-de-France souhaite favoriser le déploiement de « Clubs 2024 », ci-après encore appelés zones de célébrations. Ouverts à tous, ces « Clubs 2024 » permettront à chacun de vivre et célébrer les grands moments des Jeux, de découvrir et pratiquer des activités sportives et culturelles.

Ces zones de célébrations doivent répondre au « Cahier des charges des Clubs 2024 Sites de Célébrations des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 », imposé par Paris 2024.

Le soutien régional fait l'objet d'un cofinancement avec la préfecture Île-de-France, pour la grande couronne, à laquelle s'ajoute la Métropole du Grand Paris (MGP) pour le territoire métropolitain.

1 – Les bénéficiaires :

Les bénéficiaires sont les 11 porteurs de projets (collectivités territoriales, syndicats mixtes, fédérations) retenus par la région, la préfecture Île-de-France et la MGP, selon des critères relatifs à l'intérêt régional, la superficie de la zone dédiée, la capacité d'accueil ou encore la durée d'ouverture.

2 - Nature du projet :

Pour être éligible, le projet doit être préalablement labellisé « Club 2024 » par Paris 2024.

Un Club 2024 est une zone de célébrations de grande envergure, en capacité d'accueillir gratuitement, dans un espace sécurisé et accessible, tous les publics qui souhaitent partager l'émotion des jeux.

Le projet devra respecter les critères du cahier des charges « Club 2024 » de Paris 2024, notamment en termes de sécurité, accessibilité, programmation, diffusion et communication.

3 - Période de déroulement des animations :

Les « Clubs 2024 » pourront ouvrir au plus tôt à la date du lancement du relais de la flamme, au printemps 2024. En dehors de la période stricte de déroulement des Jeux, ces Clubs peuvent en effet proposer des activités liées aux JOP (démonstrations et initiations sportives, culturelles, éducatives, ...).

La fermeture du « Club 2024 » se fera au plus tard le soir de la cérémonie de clôture des Jeux Paralympiques le 08/09/2024.

Exceptionnellement, la durée d'ouverture pourra être prolongée si certaines collectivités souhaitent organiser des célébrations autour d'athlètes paralympiques.

4 - Caractéristiques et modalités de l'aide :

- **Le dossier de demande de subvention** comporte :
 - l'attestation de la labellisation « Club 2024 » de l'évènement par Paris 2024 ;
 - une note descriptive du projet (objectifs, publics visés, date et durée de l'évènement, actions de communication envisagées, moyens matériels et humains, structures partenaires, programme d'activités etc...) ;
 - le budget prévisionnel détaillé à l'équilibre.

- **Les dépenses éligibles** : les dépenses de fonctionnement liées à l'organisation de l'évènement incluent les frais de personnels (évènementiels, techniques, administratifs, sécurité, communication), la location de mobiliers, équipements et matériels nécessaires à la diffusion des JOP, aux démonstrations sportives, aux activités culturelles et à la valorisation JOP du Club 2024, à l'aménagement de stands et d'espaces de restauration, ... Les acquisitions sont exclues des dépenses éligibles. La date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024. Toute dépense engagée avant cette date ne pourra être prise en compte dans le budget de l'opération proposée à la Région.

- Le montant de l'aide :
 - l'aide régionale pour les projets situés sur le territoire métropolitain ne peut être inférieure à un **minimum de 5% des dépenses relatives au financement de la zone de célébration, dans la limite de 200 000 € TTC** ;
 - l'aide régionale pour les projets situés en dehors du territoire métropolitain ne peut être inférieure à un **minimum de 5% des dépenses relatives au financement de la zone de célébration concernée, dans la limite de 350 000 € TTC.**

L'Etat ayant déjà voté et attribué en 2023 les subventions sur les Clubs 2024 sur la base des budgets TTC présentés, de manière dérogatoire et à titre tout à fait exceptionnel, l'accompagnement régional aux 11 Clubs 2024 identifiés est également analysé sur la base des mêmes budgets TTC.

La participation financière du porteur de projet ne doit pas être, malgré tout, inférieure à 20% du coût de la zone de célébration.

5 – Modalités de mise en œuvre :

Le bénéficiaire signera avec la région une convention spécifique qui déterminera le cadre de mise en œuvre du projet : montant de l'aide régionale, période de l'évènement, modalités financières, obligations en termes de communication, bilan attendu.

- **Communication :**

L'ensemble des obligations en matière de communication sera détaillé dans la convention. Tout support de communication devra apposer le logo de la Région Île-de-France.

Par ailleurs, l'ensemble de la communication des « Clubs 2024 » est régie par les règles établies par Paris 2024 dans son Cahier des charges « Club 2024 ».

Seul Paris 2024 est en charge de la création et de la définition de l'identité de la marque des Jeux de Paris 2024, et du look des célébrations qui sera créé pour faire vivre les Jeux.

Ce look se déclinera sur des éléments génériques liés aux Jeux, tels des éléments d'habillage et de décoration des sites ou encore sur des supports de communication. Paris 2024 précisera

notamment la visibilité à accorder aux Partenaires Marketing et les possibilités d'affichage accordées aux différentes parties prenantes institutionnelles.

Les éléments créatifs disponibles et leurs règles d'usages sont transmis à l'Organisateur par Paris 2024.

L'Organisateur du « Club 2024 » est ensuite responsable de l'adaptation de ces principes graphiques selon ses supports disponibles (contraintes de formes, tailles, etc.), de la production, de l'installation et du démontage d'éléments d'habillage, de visibilité et de signalétique sur le site, et ce dans le respect des règles d'usage.

Paris 2024 mettra à disposition des « Clubs 2024 » des supports dédiés pour l'habillage de divers éléments mobiliers (écrans, arches, barrières, mobilier urbain, etc ...) et qui résulteront d'une déclinaison du « look des Jeux ».

Durant le déroulement des JOP, Paris 2024 fera bénéficier aux collectivités hôtes du passage des mascottes.

- **Bilan :**

Après clôture de l'évènement, un compte rendu financier ainsi qu'un bilan quantitatif et qualitatif doit être adressé à la Région dans le délai prévu par la convention. Ce bilan doit notamment comporter le nombre de participants accueillis

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 30 MAI 2024

JOP 2024 SOUTIEN AUX CÉLÉBRATIONS CLUBS 2024 ET CÉLÉBRATIONS TERRITORIALES

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du sport ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n° CR 28-96 du 29 novembre 1996 concernant la maîtrise foncière des bases de plein air et de loisirs par la région Île-de-France ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens modifiée ;

VU la délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023 relative au soutien régional des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 – Célébrations par la région Île-de-France ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 modifiée portant sur les délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée portant sur les délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 relative à l'intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2024 ;

VU l'avis de la commission des sports, de la citoyenneté et de la vie associative ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2024-182 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Soutien régional aux Clubs 2024

1.1 Modification du règlement d'intervention

Modifie comme suit le règlement d'intervention du dispositif « Soutien régional aux « Clubs 2024 » – Célébrations des Jeux Olympiques et Paralympiques », approuvé par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023 et présenté en annexe 1 au rapport.

L'article 1^{er} précisant les bénéficiaires est modifié comme suit :

« Les bénéficiaires sont les 11 porteurs de projets (collectivités territoriales, syndicats mixtes, fédérations) retenus par la région, la préfecture Île-de-France et la MGP, selon des critères relatifs à l'intérêt régional, la superficie de la zone dédiée, la capacité d'accueil ou encore la durée d'ouverture. »

Le troisième alinéa « montant de l'aide » de l'article 4 détaillant les caractéristiques et modalités de l'aide est modifié et complété comme suit :

« Le montant de l'aide :

- l'aide régionale pour les projets situés sur le territoire métropolitain ne peut être inférieure à un minimum de 5% des dépenses relatives au financement de la zone de célébration, dans la limite de 200 000 € TTC ;

- l'aide régionale pour les projets situés en dehors du territoire métropolitain ne peut être inférieure à un minimum de 5% des dépenses relatives au financement de la zone de célébration concernée, dans la limite de 350 000 € TTC.

L'Etat ayant déjà voté et attribué en 2023 les subventions sur les Clubs 2024 sur la base des budgets TTC présentés, de manière dérogatoire et à titre tout à fait exceptionnel, l'accompagnement régional aux 11 Clubs 2024 identifiés est également analysé sur la base des mêmes budgets TTC. »

1.2 Affectation au titre du soutien aux Clubs 2024

Décide de soutenir onze « Clubs 2024 » au titre des Célébrations des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, au financement des projets détaillés dans les fiches projets en annexe **1** à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel total de **1 893 588 €**.

Adopte une convention type relative au dispositif de soutien régional aux « Clubs 2024 » - Célébrations des JOP présentée en annexe **2** à la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention type susvisée, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **1 893 588 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 32 « Sports (autre que scolaire) », au titre du programme HP 326-005 (32005) « Participation de la région aux JOP 2024 », action 13200502 « Participation de la région au financement des JOP 2024 » du budget 2024.

Article 2 : Soutien aux célébrations territoriales

Décide de participer au titre de l'appel à projets « JOP Zone de célébrations », au financement des projets détaillés dans les fiches projets en annexe **3** à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel total de **1 084 071.08 €**.

Approuve la modification de la convention type adoptée par délibération CP 2023- 429 du 17 novembre 2023, jointe en annexe **4** à la délibération.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention type susvisée, et autorise la présidente du conseil

régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **1 084 071.08 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 32 « Sports (autre que scolaire) », au titre du programme HP 326-005 (32005) « Participation de la région aux JOP 2024 », action 13200502 « Participation de la région au financement des JOP 2024 » du budget régional 2024.

Article 3 : Règlement budgétaire et financier

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexes à la délibération, par dérogation à l'article 29 alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 - Fiches projets "Club 2024" Célébrations JOP

DOSSIER N° 24003509 - Organisation du Club 2024 au Stade Pierre Duport à Chelles (77)

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	636 818,00 € TTC	49,37 %	314 415,00 €
	Montant total de la subvention		314 415,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHELLES
Adresse administrative : PARC SOUVENIR E FOUCHARD
77500 CHELLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur BRICE RABASTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation du Club 2024 au Stade Pierre Duport à Chelles

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'organisation du Club 2024 nécessite des mois de préparation. La date de démarrage autorisée est celle mentionnée dans la délibération n° CP 2023-429 votée le 17 novembre 2023 soit le 01/01/2024.

Description :

Au travers de son Club 2024, la Ville de Chelles souhaite remplir plusieurs objectifs : construire une zone accessible à tous les habitants de Seine-et-Marne mais également aux communes avoisinantes de Seine-Saint-Denis, "ouvrir grand les Jeux" de Paris 2024.

Cette zone festive veut faire vivre le lien entre sport, culture et art de vivre à la française tout en faisant connaître et médiatisant des disciplines parfois méconnues ou peu mises en avant et ainsi tenter d'attirer, in fine, de nouveaux pratiquants voire licenciés.

Le Club 2024 sera installé dans l'enceinte du stade d'athlétisme Pierre Duport, site situé à proximité immédiate de la gare SNCF du centre-ville et longé par une piste cyclable. Il dispose d'une large place facilement aménageable pour une jauge limitée à 4 000 personnes. La zone de célébration comprend un espace réservé à la diffusion des Jeux sur écran géant, un espace animations et initiations sportives, un espace scène et animations culturelles, un espace restauration/buvette, un Club France et un espace Partenaires.

Ouvert du 26 juillet au 11 août, le Club vivra au rythme des épreuves olympiques chaque jour. De nombreuses animations et initiations seront proposées grâce à la mobilisation d'un tissu associatif local conséquent qui représente 50 disciplines différentes.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est de 1 097 585 € TTC.

Les investissements qui représentent 460 767 € TTC sont exclus de la présentation du budget prévisionnel retenu pour le calcul de la subvention régionale car non éligibles. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 636 818 € TTC.

A titre d'information, tous les autres cofinanceurs ont réparti leur financement entre dépenses d'investissement et de fonctionnement ce qui explique le pourcentage important du financement régional affiché. A titre d'exemple, l'Etat, qui abonde à même hauteur que la proposition de financement de la Région, a réparti son aide à parité entre l'investissement et le fonctionnement.

A noter que les montants de financement proposé pour la Région et voté par l'Etat dépassent exceptionnellement le plafond de 300 000 € initialement défini par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023 à la demande de la commune de Chelles.

Localisation géographique :

- CHELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Location écran géant	51 600,00	8,10%
Affichage / signalétique	80 000,00	12,56%
Protection piste et remise en état terrain en herbe	60 000,00	9,42%
Dispositif secouristes	32 000,00	5,02%
Agents de sécurité	96 000,00	15,07%
Prestation régisseur technique	11 220,00	1,76%
Prestation animateur micro	5 500,00	0,86%
SACEM	955,00	0,15%
Location structure gonflables loisirs	12 000,00	1,88%
Moyens humains	160 000,00	25,12%
Fluides (buvette, 4 foodtrucks, éclairage nocturne, écran géant, scène, fonctionnement des éléments bâtis)	50 000,00	7,85%
Elagage du site	14 388,00	2,26%
Fournitures habits pour volontaires et agents intervenant sur site	12 000,00	1,88%
Nettoyage du site	25 085,00	3,94%
Repas participants	8 070,00	1,27%
Repas - Hospitalités	18 000,00	2,83%
Total	636 818,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (votée)	157 208,00	24,69%
Ville de Chelles	132 637,00	20,83%
Métropole du Grand Paris (sollicitée)	32 558,00	5,11%
Région Ile-de-France (proposée)	314 415,00	49,37%
Total	636 818,00	100,00%

DOSSIER N° 24003538 - Organisation du Club 2024 sur l'Île de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines (78)

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657358-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	3 196 560,00 € TTC	9,39 %	300 000,00 €
	Montant total de la subvention		300 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA SAINT QUENTIN EN YVELINES

Adresse administrative : 1 RUE EUGENE HENAFF
78190 TRAPPES

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation du Club 2024 sur l'Île de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'organisation du Club 2024 nécessite des mois de préparation. La date de démarrage autorisée est celle mentionnée dans la délibération n° CP 2023-429 votée le 17 novembre 2023 soit le 01/01/2024.

Description :

La Communauté d'Agglomération a souhaité faire profiter la population de son territoire de l'expérience des Jeux. A cet effet, elle va investir l'île de Loisirs de Satin-Quentin-en-Yvelines pour y implanter un Club 2024.

Installé dans la zone dite de la raquette événementielle de l'île de loisirs, le site entièrement clos par des barrières, d'une capacité d'accueil de 4 000 personnes, sera ouvert du 27 juillet au 11 août.

Sur place, les visiteurs pourront pratiquer de très nombreuses activités sportives, découvrir une exposition photos répartie sur le site, participer à la création d'une œuvre éphémère collaborative, découvrir divers ateliers (RSE, Do It Yourself, ...), jouer et enfin profiter de l'une des 4 soirées spéciales prévues durant ces 16 jours.

Sont également prévus une scène avec écran géant pour les retransmissions des épreuves, la tenue de spectacles et de concerts, un food-court et espaces de détente, une zone d'hospitalités et un forum, point

d'accueil, d'échanges et de convergence des acteurs du territoire.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la subvention proposée (300 000 €) correspond au plafond que l'aide régionale peut atteindre pour un porteur de projet situé hors du territoire métropolitain, conformément au règlement d'intervention voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023.

Localisation géographique :

- TRAPPES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Animations culturelles et éducatives	58 740,00	1,84%
Animations sportives	114 840,00	3,59%
Animation musicale	176 880,00	5,53%
Frais de personnel (Conception et coordination, Production/Régie, Structures accompagnantes)	540 696,00	16,91%
Aménagements zones animations culturelles et exposition	17 820,00	0,56%
Aménagements zone animations sportives	318 120,00	9,95%
Aménagements Forum	7 524,00	0,24%
Aménagement espace scénique	158 400,00	4,96%
Aménagements zone diffusion	112 200,00	3,51%
Aménagements espace hospitalités	60 060,00	1,88%
Aménagements zones restauration, staff, et matériel technique	75 042,00	2,35%
Location d'arches, structures et mobilier	112 200,00	3,51%
Aménagements accessibilité, sécurité, médias	71 496,00	2,24%
Raccordements et aménagements technologie	217 866,00	6,82%
Location de sanitaires	99 000,00	3,10%
Signalétique	116 160,00	3,63%
Mise en oeuvre opérationnelle (Accessibilité, restauration, sécurité, hospitalités...)	142 956,00	4,47%
Santé, secours, sûreté	486 480,00	15,22%
Communication	190 080,00	5,95%
Mobilité	60 000,00	1,88%
Levée de doute marnière	60 000,00	1,88%
Total	3 196 560,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (FNADT)	300 000,00	9,39%
Région Ile-de-France	300 000,00	9,39%
Intéressements sur Recettes Eventeam	10 000,00	0,31%
CASQY	2 586 560,00	80,92%
Total	3 196 560,00	100,00%

DOSSIER N° 24003528 - Organisation du Club 2024 au complexe sportif Pierre de Coubertin à Garges-lès-Gonesse (95)

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	657 630,00 € TTC	33,33 %	219 210,00 €
	Montant total de la subvention		219 210,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GARGES-LES-GONESSE
Adresse administrative : 8 PLACE DE L HOTEL DE VILLE
95140 GARGES LES GONESSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur BENOIT JIMENEZ, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation du Club 2024 au complexe sportif Pierre de Coubertin à Garges-lès-Gonesse

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'organisation du Club 2024 nécessite des mois de préparation. La date de démarrage autorisée est celle mentionnée dans la délibération n° CP 2023-429 votée le 17 novembre 2023 soit le 01/01/2024.

Description :

Le projet porté par la Ville de Garges-lès-Gonesse vise à animer et à engager la population tout au long des Jeux Olympiques de Paris.

Le complexe sportif Pierre de Coubertin offre un cadre exceptionnel pour cette initiative. Il permettra d'accueillir 1 500 personnes qui profiteront des activités et de la diffusion des cérémonies d'ouverture et de clôture ainsi que des épreuves tout au long des 15 jours des Jeux Olympiques. Un espace restauration sera également disponible.

Le Club 2024 sera ouvert du 24 juillet au 11 août, du mercredi au dimanche, de 15h à 22h, proposant une trentaine d'ateliers sportifs accessibles à tous les publics. Les vendredis et samedis soir seront dédiés à des activités spéciales telles qu'un spectacle de BMX ou un gala de boxe...

Chaque mercredi (soit les 24 et 31 juillet et le 7 août), les activités sportives seront complétées par une

exposition, des quizz sur l'alimentation et un tournoi de e-sport.

Des représentations théâtrales, ainsi que des spectacles et des concerts seront également organisés tout au long de la période.

Localisation géographique :

- GARGES-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Sécurité	160 884,00	24,46%
Location matériels divers	87 600,00	13,32%
Saisonniers	40 000,00	6,08%
Poste Croix-Rouge	29 146,00	4,43%
Plan de communication	120 000,00	18,25%
Prestations de service	220 000,00	33,45%
Total	657 630,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (attribuée)	219 210,00	33,33%
Ville de Garges-lès-Gonesse	219 210,00	33,33%
Région Ile-de-France (proposée)	219 210,00	33,33%
Total	657 630,00	100,00%

DOSSIER N° 24003400 - Organisation du Club 2024 sur l'Île de Loisirs d'Etampes (91)

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657358-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	503 000,00 € TTC	39,76 %	200 000,00 €
	Montant total de la subvention		200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ETAMPES
Adresse administrative : 5 AVENUE CHARLES DE GAULLE
91150 ETAMPES
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur Gérard HEBERT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation du Club 2024 sur l'Île de Loisirs d'Etampes

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'organisation du Club 2024 nécessite des mois de préparation. La date de démarrage autorisée est celle mentionnée dans la délibération n° CP 2023-429 votée le 17 novembre 2023 soit le 01/01/2024.

Description :

L'Île de Loisirs d'Etampes, propriété régionale, va être le théâtre d'un événement unique et fédérateur pour la population locale et l'ensemble des communes rurales du Sud Essonne que sont les JOP 2024.

Le site va être teinté aux couleurs de l'olympisme et du paralympisme et s'animaera dès le 20 juillet 2024 avec le passage de la flamme pour achever cette grande fête du sport au soir de la clôture des jeux paralympiques, le 08 septembre.

Le Club 2024, quant à lui, installé au cœur de l'île dans la zone du Pôle Aventure sera inauguré le 26 juillet avec une première journée marquante. Calibré pour une jauge de 2.000 personnes, il sera ouvert de 14h à 21h30 et se composera de différents espaces permettant de combiner sport et culture.

Luge d'été sur rails, parcours aventure, pumtrack et 4 terrains d'évolution dont un dédié à la pratique handisport permettront l'organisation d'animations, de démonstrations et d'initiations sportives en lien avec les disciplines olympiques et paralympiques (exemples : pentathlon, escalade, basket, mini-golf,

handball, hockey sur gazon, rugby, parcours fauteuil, cécifoot, ...). Des conférences/rencontres, différents ateliers aussi bien en lien avec la santé que culturels, de la restauration et les retransmissions viendront agrémenter les festivités.

Localisation géographique :

- ETAMPES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Retransmissions	30 000,00	5,96%
Sécurité	86 000,00	17,10%
Secours en nature	40 000,00	7,95%
Hygiène et entretien	35 000,00	6,96%
Location de mobiliers	147 000,00	29,22%
Personnel / Animations	112 000,00	22,27%
Fluides	5 000,00	0,99%
Occupation équipement	10 000,00	1,99%
Communication	18 000,00	3,58%
Logistique	20 000,00	3,98%
Total	503 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (FNADT)	200 000,00	39,76%
SMEAG	103 000,00	20,48%
Région Ile-de-France (proposée)	200 000,00	39,76%
Total	503 000,00	100,00%

DOSSIER N° 24003470 - Organisation d'un Club 2024 sur le terrain annexe du Stade Duvauchelle à Créteil (94)

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-65748-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	1 692 252,00 € TTC	11,82 %	200 000,00 €
	Montant total de la subvention		200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL

Adresse administrative : 1 RUE DANIEL COSTANTINI
94046 CRETEIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Philippe BANA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation d'un Club 2024 sur le terrain annexe du Stade Duvauchelle à Créteil (94)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'organisation du Club 2024 nécessite des mois de préparation. La date de démarrage autorisée est celle mentionnée dans la délibération n° CP 2023-429 votée le 17 novembre 2023 soit le 01/01/2024.

Description :

La Fédération Française de Handball souhaite faire profiter le public qui viendra sur le Club 2024 d'une expérience festive et sportive de ses disciplines.

Le site retenu est le terrain annexe du stade Duvauchelle qui sera configuré pour une jauge prévisionnelle de 4 000 personnes/jour. Il sera ouvert du 25/07, jour du premier match de poule de l'Equipe de France Féminine de handball, au 11/08 de 10h à 22h.

Plusieurs temps forts sont prévus dans le courant du mois de juillet et après l'ouverture du Club. Cela commencera par le passage de la flamme le 21/07.

Pendant les premiers jours des Jeux, les visiteurs pourront assister sur site en parallèle à un tournoi international de Beach Hand qui se tiendra du 27/07 au 29/07.

Le club est organisé autour de différents espaces :

- en partie centrale un espace animations composé d'un terrain de Beach Hand avec 2 tribunes et de différents ateliers autour de la thématique handball,
- un espace scène couverte et un écran géant,
- un espace restauration accessible pour 4 food-trucks,
- un espace "ludique" avec set de DJ, photocall, jeux...
- un espace institutionnel hébergeant des tentes pour l'ensemble des partenaires publics,
- un grand barnum de 700 m² sous lequel seront organisées des animations

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- CRETEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Conception et coordination du site	446 520,00	26,39%
Sécurité, santé, secours	417 096,00	24,65%
Zone de retransmission	156 000,00	9,22%
Zone organisation	60 000,00	3,55%
Espace restauration	24 000,00	1,42%
Village Grand Public	130 800,00	7,73%
Animations	90 000,00	5,32%
Animations sportives	72 000,00	4,25%
Communication	85 836,00	5,07%
Points généraux	210 000,00	12,41%
Total	1 692 252,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
MGP (sollicitée)	600 000,00	35,46%
Etat (FNADT) (votée)	200 000,00	11,82%
Conseil Départemental du Val-de-Marne (votée)	169 289,00	10,00%
Fédération Française de Handball	372 963,00	22,04%
Région Ile-de-France (proposée)	200 000,00	11,82%
GPSEA/Ville de Créteil (sollicitée)	150 000,00	8,86%
Total	1 692 252,00	100,00%

DOSSIER N° 24003422 - Organisation du Club 2024 sur le site du club Torcy Canoë-Kayak (77)

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-65748-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	580 000,00 € TTC	25,34 %	147 000,00 €
	Montant total de la subvention		147 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FFCK FEDERATION FRANC CANOE KAYAK

Adresse administrative : STADE NAUTIQUE OLYMPIQUE D'IDF
77360 VAIRES-SUR-MARNE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JEAN ZOUNGRANA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation du Club 2024 sur le site du club Torcy Canoë-Kayak

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'organisation du Club 2024 nécessite des mois de préparation. La date de démarrage autorisée est celle mentionnée dans la délibération n° CP 2023-429 votée le 17 novembre 2023 soit le 01/01/2024.

Description :

Le Club 2024 – Family zone porté par la FFCK (sur le périmètre du club du TCK de Torcy) proposera, pendant la durée des Jeux olympiques et paralympiques, la retransmission en direct des épreuves (canoë kayak et autres disciplines) et des activités sportives (initiations et baptêmes en canoë kayak). L'espace de pratique sera clairement délimité sur la Marne (bouées, pontons...).

Des écrans géants, avec buvettes et espaces de restauration, seront mis en place. Un espace VIP sera également monté pour l'accueil des partenaires de la fédération.

Une exposition retraçant l'histoire du canoë olympique et du début du canotage sur la Marne depuis 100 ans sera proposée pendant toute la durée des Jeux.

La jauge maximale du Club 2024 sera de 1 000 personnes à l'instant T.

3 soirées spéciales Région Ile-de-France seront programmées sur la durée d'ouverture du Club.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- TORCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Direction générale (assurance évènement, frais SACEM, frais comptage, ...)	36 360,00	6,27%
Animations	45 680,00	7,88%
Gestion du site	292 560,00	50,44%
Services (frais de restauratio, location de frigos, tables de cuission, ...)	65 000,00	11,21%
Aménagement espace VIP	38 000,00	6,55%
Communication	38 400,00	6,62%
Risque (frais supplémentaires liés aux aléas climatiques, au surcoût sécurité et imprévus, ...)	64 000,00	11,03%
Total	580 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (FNADT)	180 000,00	31,03%
FDVA	30 000,00	5,17%
FFCK	118 000,00	20,34%
DRAC Ile-de-France	18 000,00	3,10%
Partenaires privés	50 000,00	8,62%
Services	20 000,00	3,45%
VIP	12 000,00	2,07%
Boutique officielle	5 000,00	0,86%
Région Ile-de-France (proposée)	147 000,00	25,34%
Total	580 000,00	100,00%

DOSSIER N° 24003402 - Organisation du Club 2024 au Stade Gabriel Péri à Nanterre (92)

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	1 250 000,00 € TTC	10,08 %	126 000,00 €
	Montant total de la subvention		126 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NANTERRE

Adresse administrative : 1 PLACE DU 27 MARS 2002
92000 NANTERRE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur RAPHAEL ADAM, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation du Club 2024 au Stade Gabriel Péri à Nanterre

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'organisation du Club 2024 nécessite des mois de préparation. La date de démarrage autorisée est celle mentionnée dans la délibération n° CP 2023-429 votée le 17 novembre 2023 soit le 01/01/2024.

Description :

La Ville de Nanterre a souhaité que la population locale puisse être partie prenante, actrice de cet événement planétaire que sont les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Pour ce faire, elle va offrir une zone de célébration réunissant à la fois un lieu de diffusion en direct des épreuves, d'initiation et de pratiques sportives mais aussi un lieu pour la promotion des savoir-faire locaux et internationaux notamment au sein de son espace guinguette en parallèle d'un véritable festival culturel à destination de tous.

Cette zone, située sur le stade Gabriel Péri et proche de l'U Arena, sera facilement accessible en transports en commun (bus, RER) ou en mobilité douce.

Ouvert dès le 24 juillet et le départ de la flamme du site, le Club 2024 sera composé de différents espaces :

- une zone de retransmission avec un écran géant, une scène pour divers concerts et spectacles sportifs,
- des lieux d'expression culturelle ouverts sous une forme participative, avec des murs d'expressions, de graffs, de danse,

- un espace « plage » avec le beach club et des activités intégrant la cabane en hauteur du DJ,
- un espace d'activités olympiques sportives, pour des initiations et des démonstrations, réparti en 4 pôles (sports d'équipe, sports de raquette, sports d'opposition et sports urbains) complété par une zone de jeux d'eau et organisé de part et d'autre d'une piste d'athlétisme dominée par une tour d'escalade,
- une guinguette/ stand gastronomique pour mettre en lumière les savoir-faire mais aussi les ouvertures sur le monde (restauration, tourisme...) autour d'un autre grand écran, et des pratiques de détente et de convivialité (pétanque, babyfoot, jeux de société ...),
- des espaces réservés pour les partenaires afin qu'ils communiquent et complètent l'animation du site,
- enfin, un espace hospitalités permettant d'accueillir, dans un lieu privatif, des invités.

Localisation géographique :

- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Organisation des activités sportives et culturelles	250 000,00	20,00%
Personnels	200 000,00	16,00%
Aménagements du site	450 000,00	36,00%
Communication, signalétique, pavoisement	100 000,00	8,00%
Sécurité	150 000,00	12,00%
Etudes et Conseil	100 000,00	8,00%
Total	1 250 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
MGP (sollicitée)	420 000,00	33,60%
Etat (votée)	126 000,00	10,08%
Ville de Nanterre	578 000,00	46,24%
Région Ile-de-France (proposée)	126 000,00	10,08%
Total	1 250 000,00	100,00%

DOSSIER N° 24003704 - Organisation du Club 2024 dans la Cour du Château de Vincennes (94)

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	1 440 000,00 € TTC	7,50 %	108 000,00 €
	Montant total de la subvention		108 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VINCENNES

Adresse administrative : 53 BIS RUE DE FONTENAY
94300 VINCENNES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame CHARLOTTE LIBERT-ALBANEL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation du Club 2024 dans la Cour du Château de Vincennes (94)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'organisation du Club 2024 nécessite des mois de préparation. La date de démarrage autorisée est celle mentionnée dans la délibération n° CP 2023-429 votée le 17 novembre 2023 soit le 01/01/2024.

Description :

Emblème de la ville et situé à proximité immédiate des transports en commun, le Château de Vincennes est apparu comme le site le plus adapté pour l'accueil de cette zone de célébration, dans des conditions d'espace et de sécurité les plus favorables.

Le projet veut répondre à plusieurs objectifs :

- être accessible à tous avec une amplitude horaire large (midi-minuit en semaine et 9h-minuit les week-end), une facilité d'accès au site grâce à la proximité immédiate des transports en commun ;
- offrir du sport pour tous grâce à des activités déclinées autour des disciplines olympiques en pratique libre ou encadrée ;
- retransmettre les épreuves dans un cadre exceptionnel ;
- faire vivre le Club à l'international grâce à un partenariat avec l'INSEP, proche du site, qui proposera des animations 1 jour/1 pays ;
- proposer aussi un site de convivialité, détente avec une offre de restauration et des espaces aérés.

La jauge du Club 2024 est calibrée à 3.000 personnes maximum.

4 grandes zones sont ainsi identifiées :

- la zone de retransmission comprendra un écran géant de 28 m² couplé avec un écran secondaire et permettra de suivre les épreuves de n'importe où sur le Club ;
- la zone d'activités sportives, parcours ludique et pratiques collectives proposera initiations, tournois et pratiques encadrées sous de multiples formes (terrain multisport, basket 3X3, vague à surf, tir au pistolet laser, sports d'opposition...);
- la zone dédiée aux animations culturelles et festives associera set de DJ, jeux, quizz, fresques à colorier et groupes et associations musicaux de la ville ;
- la zone dédiée à l'hospitalité proposera des espaces de restauration mais également des espaces dédiés au possible accueil de délégations étrangères ou d'athlètes avec notamment une zone couverte privatisable

Localisation géographique :

- VINCENNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Coordination/Conception	326 000,00	22,64%
Retransmission	121 000,00	8,40%
Animations sportives	232 000,00	16,11%
Animations culturelles et festives	150 000,00	10,42%
Zone de détente, hospitalités	260 000,00	18,06%
Sécurité, poste de secours	300 000,00	20,83%
Sanitaire, nettoyage, gestion des déchets	51 000,00	3,54%
Total	1 440 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (sollicitée)	216 000,00	15,00%
Métropole Grand Paris (sollicitée)	720 000,00	50,00%
Région Ile-de-France (proposée)	108 000,00	7,50%
Ville de Vincennes	396 000,00	27,50%
Total	1 440 000,00	100,00%

DOSSIER N° 24003459 - Organisation du Club 2024 au Stade Robert Bobin à Bondoufle (91)

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-65733-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	415 753,00 € TTC	25,00 %	103 938,00 €
	Montant total de la subvention		103 938,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE
 Adresse administrative : BOULEVARD DE FRANCE-GEORGES POMPIDOU
 91012 EVRY COURCOURONNES
 Statut Juridique : Département
 Représentant : Monsieur MARC HALPERT, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation du Club 2024 au Stade Robert Bobin à Bondoufle

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'organisation du Club 2024 nécessite des mois de préparation. La date de démarrage autorisée est celle mentionnée dans la délibération n° CP 2023-429 votée le 17 novembre 2023 soit le 01/01/2024.

Description :

Le Club 2024 porté par le Conseil départemental a pour objectifs de permettre aux essonniens de célébrer les Jeux Olympiques au travers de différents temps de partage sportifs, festifs, culturels.

Située dans l'enceinte du stade départemental Robert Bobin à Bondoufle, la zone a une jauge évaluée à 2 000 personnes. Elle sera ouverte du 29/07 au 02/08 puis du 05/08 au 11/08 avec une amplitude horaire de 13h à 19h en première semaine et de 19h à 23h en seconde semaine.

Le site est subdivisé en 4 espaces : l'espace Diffusion avec écran géant et food-trucks, une zone Détente où seront organisés des spectacles, une zone pour les activités sportives et une dernière pour les activités ludiques.

Chaque semaine mixera donc initiations, démonstrations et shows sportifs, stages "Savoir Rouler", un spectacle de cirque produit chaque mercredi. Les épreuves sportives seront, quant à elles, retransmises au cours de la deuxième semaine lors des phases finales notamment pour les sports collectifs en cas de

qualification des équipes de France. Plusieurs comités départementaux ainsi que des associations locales se mobilisent pour la mise en oeuvre des activités sportives.

Il est à noter que les festivités de la cérémonie d'ouverture se feront en lien avec l'île de Loisirs d'Etampes, in situ.

Le stade est également point de départ du relais de la flamme dans le département de l'Essonne le 22 juillet.

Localisation géographique :

- BONDOUFLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Animations sportives et culturelles	137 949,00	33,18%
Location Ecran géant	43 157,00	10,38%
Secours	4 200,00	1,01%
Sécurité : accueil et protection du public	41 336,00	9,94%
Maître-chiens	11 793,00	2,84%
Prestation DJ	10 608,00	2,55%
Speaker	10 000,00	2,41%
Restauration	10 000,00	2,41%
Communication	20 000,00	4,81%
Logistique	37 540,00	9,03%
Valorisation fonctionnement du stade et personnels	89 170,00	21,45%
Total	415 753,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Grand Paris Sud (sollicitée)	103 938,00	25,00%
Etat (votée)	103 938,00	25,00%
Conseil départemental de l'Essonne	103 939,00	25,00%
Région Ile-de-France (proposée)	103 938,00	25,00%
Total	415 753,00	100,00%

DOSSIER N° 24003399 - Organisation du Club 2024 au Parc communal des Berges à Argenteuil (95)

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	891 130,00 € TTC	10,27 %	91 503,00 €
	Montant total de la subvention		91 503,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ARGENTEUIL

Adresse administrative : 12 BOULEVARD LEON FEIX
95100 ARGENTEUIL

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur GEORGES MOTHRON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation du Club 2024 au Parc communal des Berges à Argenteuil

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'organisation du Club 2024 nécessite des mois de préparation. La date de démarrage autorisée est celle mentionnée dans la délibération n° CP 2023-429 votée le 17 novembre 2023 soit le 01/01/2024.

Description :

Fortement engagée pour le développement du sport sur son territoire, la Ville d'Argenteuil a fait de sa mobilisation autour des Jeux Olympiques et Paralympiques une priorité pour 2024.

Le Parc communal des Berges, situé en bord de Seine, est un site qui accueille déjà traditionnellement des événements de grande ampleur sur la commune d'Argenteuil. Il s'agit d'un espace de 2 hectares fermé et déjà équipé d'un barriérage sur la totalité de son périmètre. Il sera le lieu de rassemblement pour participer à cette grande fête du sport.

Compte tenu de l'ensemble des aménagements qui sera nécessaire, la capacité d'accueil du public a été fixée à 1 300 personnes.

Le Club 2024 ouvrira dès le 19 juillet, à l'occasion du passage de la flamme olympique. Son animation s'articulera autour de deux dimensions, sportive et culturelle/artistique, et comprendra aussi points de restauration, poste de secours...

La dimension sportive se traduira par :

- L'initiation à la pratique d'activités physiques et sportives, notamment concernant les disciplines Olympiques et Paralympiques, en privilégiant les terrains multisports : sports collectifs, sports urbains, sports d'eau, ... ;
- La présence d'athlètes pour participer aux initiations sportives et à la célébration de l'Equipe de France Olympique et Paralympique mais aussi pour commenter les épreuves ou faire partager leurs vécus et leurs expériences ;
- L'information et la sensibilisation sur des thématiques avec des visées préventives et éducatives.

La dimension culturelle et artistique se concrétisera par :

- L'organisation d'une à deux séances de cinéma de plein air ;
- La programmation de deux soirées musicales ;
- L'animation de deux à trois soirées confiées à des associations spécialisées dans la production et la programmation de contenus événementiels ;
- La mise en place de spectacles de rue.

Les épreuves seront diffusées sur un écran géant.

Localisation géographique :

- ARGENTEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Communication/Affichage	47 570,00	5,34%
Animations sportives	262 047,00	29,41%
Animations éducatives	54 626,00	6,13%
Animations artistiques, culturelles, événementielles	93 000,00	10,44%
Logistique	213 887,00	24,00%
Dépenses de personnel	220 000,00	24,69%
Total	891 130,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
MGP (sollicitée)	305 010,00	34,23%
Etat (sollicitée)	200 000,00	22,44%
Ville d'Argenteuil	294 617,00	33,06%
Région Ile-de-France (proposée)	91 503,00	10,27%
Total	891 130,00	100,00%

DOSSIER N° 24003425 - Organisation du Club 2024 au Jardin de la Ménagerie - Parc de Sceaux (92)

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	826 058,00 € TTC	10,11 %	83 522,00 €
	Montant total de la subvention		83 522,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SCEAUX

Adresse administrative : 122 RUE HOUDAN
92330 SCEAUX

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Philippe LAURENT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : organisation du Club 2024 au Jardin de la Ménagerie au Parc de Sceaux

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'organisation du Club 2024 nécessite des mois de préparation. La date de démarrage autorisée est celle mentionnée dans la délibération n° CP 2023-429 votée le 17 novembre 2023 soit le 01/01/2024.

Description :

Le site du Club 2024 est le Jardin de la Ménagerie. Le site de 3,5 hectares est situé en plein centre-ville et occupe une place essentielle dans la vie des Scéens. Il est notamment, tout au long de l'année, le théâtre de nombreuses manifestations culturelles et festives, et offre plusieurs équipements ludiques et sportifs (skate-park, terrains de tennis, aire de jeux, terrain de boules...). Il est accessible à tous permettant d'assurer une expérience égale pour tous.

Le Club, ouvert du 26 juillet au 11 août et d'une jauge de 2 024 personnes, sera équipé d'un écran géant installé sur une structure en hauteur afin de profiter au plus grand nombre.

L'espace Démonstration offrira :

- des animations gratuites principalement sportives en lien avec les associations locales pour des initiations aux sports olympiques et paralympiques pratiqués sur Sceaux et les villes avoisinantes ;
- des animations culturelles avec les associations de la ville en lien avec des thèmes inspirés des proposition de l'olympiade culturelle ;

- des animations éducatives avec les centres de loisirs de la ville qui travailleront notamment sur les décors des olympiades scolaires 2024, organisées en mai 2024 et qui serviront par la suite à estampiller le site.

Un autre espace du Club rassemblera plusieurs stands proposés à des associations qui pourront présenter leurs activités en lien avec les jeux ainsi qu'une offre de restauration avec différents food-trucks mais également une buvette avec Ecocup.

Un accent sera mis sur la féminisation du sport au travers d'une exposition de 14 kakémonos permettant de mesurer le chemin parcouru en plus de 130 ans de jeux olympiques, de la quasi-exclusion des femmes à la lutte pour la parité en termes de pratique, compétition et gouvernance.

Détail du calcul de la subvention :

La différence de taux de participation très divergente entre les différents cofinanceurs est liée à la base subventionnable retenue pour les subventions déjà votées par l'Etat et la MGP.

A ce titre, la base retenue par la Région correspond uniquement aux dépenses, hors acquisitions.

La subvention proposée, quant à elle, tient compte de l'obligation de prise en charge de 20 % des dépenses subventionnables par le porteur de projet

Localisation géographique :

- SCEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Location écran géant	115 000,00	13,92%
Location structure	14 490,00	1,75%
Prestation RH (event manager, régisseur, électricien, ...)	101 700,00	12,31%
Location barrières	40 000,00	4,84%
Location logiciel de comptage	1 668,00	0,20%
Prestation poste de secours	30 000,00	3,63%
Location sanitaires	57 000,00	6,90%
Sécurité	373 200,00	45,18%
Animations	72 000,00	8,72%
Communication	21 000,00	2,54%
Total	826 058,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
MGP	432 920,00	52,41%
Etat (votée)	144 404,00	17,48%
Ville de Sceaux	165 212,00	20,00%
Région Ile-de-France (proposée)	83 522,00	10,11%
Total	826 058,00	100,00%

Annexe 2 - Convention type 'Clubs 2024' Célébrations JOP

CONVENTION N°

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 2, rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° CP XXXX-XX du XXX,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET
Code APE :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) font partie de l'ADN de la Région Île-de-France.

Depuis le début de l'aventure des JOP 2024, la région mène une politique de soutien de premier plan pour accompagner l'organisation de cet événement planétaire et contribue pleinement par son action à sa réussite.

La Région Île-de-France, membre fondateur de la candidature de Paris 2024, partie prenante des JOP de 2024, entend faire bénéficier la jeunesse francilienne de cet événement mondial. Pour aller plus loin, la région a souhaité également encourager les initiatives qui contribuent à la promotion des valeurs de l'olympisme et du paralympisme, dont font partie les Clubs 2024. Ils sont de véritables zones de célébrations des Jeux qui permettront à tous, franciliens, visiteurs français et étrangers de vivre une expérience olympique et paralympique, populaire et festive.

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « JOP 2024 – Soutien régional aux Clubs 2024 » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CP2023-429 du 17 novembre 2023.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR2022-078 du 12 décembre 2022, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CPXXX-XX du XXX, la Région Île-de-France a décidé de soutenir XXX pour la mise en œuvre de son Club 2024 dont le descriptif complet figure dans l'annexe « Fiche projet » de la présente convention : référence dossier n° XXX.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à XX % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XXX €, soit un montant maximum de subvention de XXX €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe à la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ». Le site étant labellisé Club 2024, le bénéficiaire s'engage à respecter les obligations auxquelles il a souscrit dans le cadre du cahier des charges support du Label obtenu auprès de Paris 2024.

Le suivi et l'évaluation de la réalisation du projet seront réalisés selon les modalités suivantes : le bénéficiaire de la subvention s'engage à transmettre à la Région des données qualitatives et quantitatives permettant de justifier de la bonne réalisation du projet subventionné.

L'analyse des données, qui doivent être aussi exhaustives que possibles, doit permettre :

- d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs définis dans l'annexe dénommée « fiche projet » ;
- de disposer d'une description précise et étayée des actions menées grâce aux financements apportés à l'organisme et de mesurer les résultats obtenus.

Ces éléments seront présentés sous la forme d'un bilan quantitatif et qualitatif du projet subventionné.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS EN MATIERE D'ETHIQUE

Le Bénéficiaire s'engage à respecter tout droit applicable ayant pour objet la prévention et la répression des atteintes à la probité : corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, concussion, favoritisme et détournement de fond public et, le cas échéant, mettre en place et maintenir ses propres politiques et procédures relatives à l'éthique et à la lutte contre la corruption et autres atteintes à la probité conformément aux bonnes pratiques en la matière.

La Région est amenée à collecter des données publiques relatives à la probité du demandeur dans le cadre de son dispositif d'évaluation des tiers. En fonction de l'analyse de ces données et/ou de manquement constaté et motivé en matière d'atteinte à la probité, la Région se réserve la possibilité de ne pas attribuer la subvention demandée, de suspendre son versement ou de demander son remboursement.

Toute autre source d'information type voie de presse pourra également être prise en compte par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS RELATIVES A LA PUBLICATION D'OFFRE DE STAGE(S) OU D'ALTERNANCE(S)

Le bénéficiaire s'engage à publier X offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) d'une période minimale de deux mois sur la plateforme <https://stages.iledefrance.fr>, selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

Cette disposition s'applique aux communes de plus de 2 000 habitants.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informers la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informers la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informers la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Conservers pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée par ses services, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.5 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France auprès des usagers finaux et du grand-public, le bénéficiaire s'engage à mentionner, dès la notification de l'attribution de la subvention, la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention. La mise en œuvre de ces obligations en matière de communication doit se faire dans le respect de la « *Charte de visibilité régionale* » disponible sur www.iledefrance.fr/logo-et-chartes-IDF dont les principes sont :

Mention du soutien de la Région Île-de-France et apposition du logo régional :

L'information relative à ce soutien prend notamment la forme de la mention « Action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo sur l'ensemble des supports d'information et de communication qu'ils soient imprimés, digitaux et audiovisuels. L'usage du logo, sa taille et son positionnement doivent se faire conformément à la charte graphique et à la charte de visibilité régionale. L'ensemble des supports réalisés doit être transmis à la Région pour validation avant fabrication et/ou diffusion.

Relations presse / relations publiques :

Pour toute opération de relations presse, relations publiques ou action de médiatisation, le bénéficiaire s'engage à informer les services de la Région Île-de-France des dates prévisionnelles de ces actions et à faire expressément référence à l'implication de la Région dans l'ensemble des interviews, conférence de presse, communiqué et dossier de presse qui y sont associés.

Visibilité provisoire et pérenne :

Qu'il s'agisse d'une subvention en investissement ou en fonctionnement, une signalétique provisoire et/ou pérenne doit être prévue par le bénéficiaire, conformément aux applications, aux formats et aux délais indiqués dans la charte de visibilité régionale (panneaux, stickers, autocollant sur le matériel acquis...).

Plus spécifiquement dans le cadre du Club 2024, et dans le respect du cahier des charges et du guide d'usage établis par Paris 2024, le bénéficiaire s'engage à :

- proposer une visibilité sur site de la Région par le biais, notamment de l'habillage de l'enceinte et des différents supports de communication. A cet effet, la Région fournit au bénéficiaire un kit complet de logos. L'ensemble des supports réalisés doit être transmis à la Région pour validation avant fabrication ;
- diffuser, sur le(s) écran(s) géant(s) présent(s) sur le site, le spot réalisé et fourni par la Région dans les conditions prévues à l'article 4.5.2 « Visibilité sur (grand) écran » du cahier des charges Club 2024.

Justificatifs de visibilité :

Le bénéficiaire s'engage à fournir des justificatifs du bon respect de ses obligations de communication à l'occasion en particulier de la demande de versement d'acompte ou du solde de la subvention : envoi d'exemplaires de tous les documents imprimés, photos des panneaux de chantiers et pérennes, de la signalétique événementielle, copie d'écran des sites web et réseaux sociaux... Les services de la Région peuvent procéder à des contrôles.

Organisation d'un temps protocolaire :

Tout événement public de valorisation du projet subventionné (pose de première pierre, inauguration, annonces de manifestations culturelles, sportives...) doit être préalablement défini avec la Région Île-de-France. Le bénéficiaire s'engage notamment à informer bien en amont les services de la Région de la date retenue, à soumettre pour validation tous les supports s'y rapportant (invitation, save the date, plaque inaugurale, signalétique...) et à respecter les usages et préséances protocolaires.

Mise à disposition d'espace sur le Club 2024 :

Pendant la durée d'ouverture du Club en tenant compte de la configuration prévue pour le site, le bénéficiaire met à la disposition de la Région, pour une journée, un espace (tente, stand ou emplacement libre, équipé ou vide) dont elle fait son affaire sans contrevenir aux règles instaurées par Paris 2024.

Coopération aux actions de communication décidées par la Région en lien avec l'objet de la convention :

Selon la nature du projet, de l'événement et du montant attribué, la Région Île-de-France se réserve le droit de mettre en place une communication spécifique en lien avec le bénéficiaire (autorisation de prise de vues ou de tournage, apposition de drapeaux, banderoles ou signalétique spécifique...) visant à assurer la visibilité régionale.

Dans ce cadre, le bénéficiaire autorise, à titre gracieux, la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers, données...) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

La commune bénéficiaire s'engage à autoriser et à faciliter l'implantation de panneaux « d'entrée de ville » mentionnant le soutien financier de la Région à la collectivité. La Région assure la fourniture et l'implantation des panneaux dès le vote de la subvention régionale.

La commune met en œuvre les procédures d'autorisation d'implantation et s'assure de la bonne exécution de cette obligation. Les bénéficiaires doivent justifier du respect de ces obligations. Leur non-respect peut entraîner la suspension du versement ou le reversement des subventions octroyées.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'adoption de la délibération d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale une première demande de paiement conforme aux pièces attendues pour chaque type de versement (versement unique, acompte ou avance), ladite subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 ans pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.

Chaque demande de versement de subvention doit être remplie et signée par le représentant légal du bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus en proportion du taux ou du barème de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie.

Le cumul du montant des avances à verser est limité à 80% du montant de la subvention.

En l'absence de justification des avances et à l'échéance des délais de caducité de la subvention mentionnée à l'article 3.1 de la présente convention, une demande de remboursement à hauteur du montant des avances versées sera formulée par la Région par l'émission d'un titre de recettes.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux ou du barème de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des paiements doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80% du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

Toute demande de solde est ferme et définitive.

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production des pièces suivantes :

- un état récapitulatif de l'ensemble des paiements qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme,
- un compte rendu financier de l'action spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense acquittée justifiée par le bénéficiaire de la subvention s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux ou du barème unitaire indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2 (versement du solde) dans le délai de 3 ans indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter de la date indiquée sur la fiche projet et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le xxxx.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou, à défaut, par application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Le reversement total ou partiel de la subvention est exigé :

- si l'objet de la subvention a été modifié sans autorisation ;
- dans le cas de non-respect des obligations du bénéficiaire fixées par les lois et règlements, par le règlement budgétaire et financier ou prévues par la convention ;
- en l'absence de production des pièces nécessaires à la justification de l'utilisation de la subvention conformément à l'objet pour lequel celle-ci a été attribuée.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives aux stagiaires ou alternants.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe « présentation du projet » adoptée par délibération N° du

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 2 exemplaires originaux

Le

La présidente
du conseil régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire

Annexe 3 - Fiches projets "JOP Zones de Célébrations territoriales"

DOSSIER N° EX083264 - COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	66 530,00 € TTC	15,03 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE

Adresse administrative : 16 RUE DE PONTOISE
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Arnaud PERICARD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Le projet porte sur 3 temps forts d'envergure d'animations territoriales autour des JOP : le passage de la Flamme Olympique le 23/07, la course cycliste le 03/08 et l'accueil de la délégation de la Grande Bretagne du 13/07 au 11/09 au Centre de Préparation aux JOP de la commune.

Les objectifs pour la commune sont de :

- faire vivre à la population de la ville et des alentours (notamment les jeunes et les associations de la ville) l'émotion des Jeux ;
- engager l'ensemble des acteurs de la ville dans la dynamique des Jeux et leur faire profiter des retombées (notamment les commerces) ;
- positionner Saint-Germain comme un phare des Yvelines en termes d'accueil (sportif et touristique) ;
- permettre aux habitants de rencontrer les athlètes du territoire et ceux de l'équipe britannique.

Au programme :

Mise en place de villages sportifs sur les temps forts de célébration de la Ville, autour de sports olympiques et paralympiques (cécifoot, breakdance, goalball, tennis, athlétisme...), ouverts, gratuits et encadrés par des professionnels.

Plan de communication envisagé : mise en avant des jeux dans la Ville par une signalétique JOP importante et une communication renforcée sur les événements.

Partenaires

Associations sportives encadrant les animations,

Exposants dans la Ville sur l'ensemble de la période et programmation culturelle adaptée aux JOP mais aussi à la présence britannique.

Comité Olympique britannique et Comité Paralympique britannique.

Adresse de l'événement :

Stade Georges Lefèvre, 7 Av. du Président John Fitzgerald Kennedy

Hypercentre historique

Nombre de bénéficiaires : 10 000

Date de l'événement : du 23/07/2024 au 11/09/2024

Localisation géographique :

- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	23 430,00	35,22%
Achat de matériels (petits équipements)	3 912,00	5,88%
Locations mobilières	9 688,00	14,56%
Achats de prestations de service	15 000,00	22,55%
Publicité, publications, relations publiques, communication	10 000,00	15,03%
Autres (catering)	4 500,00	6,76%
Total	66 530,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	56 530,00	84,97%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	15,03%
Total	66 530,00	100,00%

DOSSIER N° EX083412 - COMMUNE D'EPINAY-SUR-SEINE (93) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	130 000,00 € TTC	7,69 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'EPINAY SUR SEINE

Adresse administrative : 1-3 RUE QUETIGNY
93800 EPINAY SUR SEINE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune d'Epinay-sur-Seine crée un Club 2024, labellisé par Paris 2024. Il sera un lieu de célébration auquel la population aura accès pour la période des Jeux olympiques, du 26 juillet au 11 août 2024, ainsi que la période des Jeux paralympiques, du 26 août au 1er septembre 2024.

Le Club 2024 proposera les activités suivantes :

- une zone de retransmission des épreuves olympiques et paralympiques ;
- des espaces de convivialité et de détente ;
- des zones d'animations sportives ;
- des espaces de restauration ;
- des espaces culturels (concert, exposition).

Par ailleurs, la commune accueillera le relais de la flamme paralympique, le 27 août 2024, permettant de célébrer l'approche des Jeux paralympiques de Paris 2024.

Partenaires : les associations sportives locales.

Adresse de l'événement : Parc Municipal des Sports, 6 avenue De Lattre de Tassigny.

Nombre de bénéficiaires : 6 000.

Dates de l'événement : du 26/07/2024 au 01/09/2024.

Localisation géographique :

- EPINAY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	36 000,00	27,69%
Achats de matières et fournitures	4 000,00	3,08%
Achats de prestations de service	90 000,00	69,23%
Total	130 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	63 000,00	48,46%
Subvention État (sollicitée)	20 000,00	15,38%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	7,69%
Subvention Département (attribuée)	37 000,00	28,46%
Total	130 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083414 - COMMUNE DE STAINS (93) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	79 872,00 € TTC	12,52 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE COMMUNE DE STAINS MAIRIE
Adresse administrative : 6 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER
93240 STAINS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Azzedine TAIBI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Stains organise un Village sportif avant les JOP et un Club 2024 pendant les JOP, sur la place Pointet du 22 juin au 7 septembre 2024, en mettant en place des activités sportives liées aux 32 disciplines des Jeux olympiques et aux 23 disciplines des Jeux paralympiques, en direction de tous les publics.

Au programme, seront proposés gratuitement :

- des olympiades et des tournois organisés en favorisant l'intergénérationnel ;
- des quizz, des ateliers sur l'histoire des JO, des structures sportives (mur d'escalade...);
- maquillage, mascottes et décoration aux couleurs de l'événement, mais aussi de la France ;
- mise à l'honneur des nouveaux sports comme le breakdance, l'escalade, le skateboard ;
- installation d'un écran, afin de diffuser les épreuves tout au long de la compétition, ainsi que des projections de films et d'images des sports ;

- présence de sportifs locaux et parrains (si possible certains athlètes en lien avec Paris 2024), afin de promouvoir leur pratique sportive au sein des jeux et en organisant des débats et temps d'échange.

Les objectifs de la commune sont :

- d'organiser, développer et promouvoir les activités physiques et sportives dans le cadre des JOP 2024 ;
- de promouvoir les JOP 2024 ;
- d'organiser des événements de célébration.

Partenaires :

- Associations locales et clubs ;
- CDOS 93 ;
- Conseil Département 93 ;
- CRIFH.

Adresse de l'événement : Place Marcel Pointet et Base de loisirs, 6-8 avenue Jules Guesde.

Nombre de bénéficiaires : 6 000.

Dates de l'événement : du 22/06/2024 au 07/09/2024.

Localisation géographique :

- STAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	25 872,00	32,39%
Achat de matériels (petits équipements)	10 000,00	12,52%
Achats de prestations de service	44 000,00	55,09%
Total	79 872,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	49 872,00	62,44%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	12,52%
Subvention Département (sollicitée)	20 000,00	25,04%
Total	79 872,00	100,00%

DOSSIER N° EX083416 - COMMUNE DE VANVES (92) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	12 000,00 € TTC	80,00 %	9 600,00 €
	Montant total de la subvention		9 600,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VANVES

Adresse administrative : 23 RUE MARY BESSEYRE
92170 VANVES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Bernard GAUDUCHEAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Dans le cadre de son "Club 2024", la commune de Vanves propose à ses habitants une animation avec des vélos connectés à proximité du parcours des épreuves de cyclisme sur route féminine et masculine, qui se dérouleront les 3 et 4 août 2024. Les participants se relayeront sur une simulation virtuelle du parcours de l'épreuve et pourront challenger les sportives et sportifs en course en temps réel.

Par ailleurs, les restaurateurs proches du lieu de l'événement (restaurants "La Girafe" et "La Maison") mettront en avant la cuisine française et utiliseront des circuits courts de marchandises.

Partenaires :

- Associations sportives de la ville (club omnisports du Stade de Vanves) ;
- Paris 2024 via le dispositif "Club 2024".

Adresse de l'événement : Place de la République.

Nombre de bénéficiaires : 28 000.

Dates de l'événement : du 03/08/2024 au 04/08/2024.

Localisation géographique :

- VANVES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	1 880,00	15,67%
Achats de prestations de service	10 120,00	84,33%
Total	12 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	2 400,00	20,00%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	9 600,00	80,00%
Total	12 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083430 - COMMUNE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	28 294,00 € TTC	35,34 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Adresse administrative : AVENUE CHARLES DE GAULLE
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Dans le cadre du soutien aux célébrations des Jeux olympiques et paralympiques, la ville de Saint-Maur-des-Fossés organise les trois événements suivants :

- Retransmission sur écran LED de la cérémonie d'ouverture des Jeux paralympiques de Paris 2024, le mercredi 28 août 2024 à 20h00 au Parc de l'Abbaye. La ville souhaite ainsi proposer un temps de partage et de mise à l'honneur des athlètes paralympiques, dans le cadre d'une ambiance musicale et d'un espace de restauration et de découverte des Food trucks locaux ;

- Projection Ciné Village, le samedi 7 septembre 2024, du film « De toutes nos forces » au parc de l'Abbaye ;

- Une journée découverte des Jeux paralympiques, le dimanche 8 septembre 2024 de 11h00 à 18h00, place des Marronniers. Cette journée de sensibilisation s'adresse à tous et sera maillée de nombreux ateliers de sports adaptés, comme le basket fauteuil ou le cécifoot, encadrés par les associations. Une zone de détente et un espace de restauration et de découverte des Food trucks locaux seront également mis en place.

Ces événements seront gratuits et ouverts à tous. Par ailleurs, la commune souhaite privilégier le savoir-faire local et mettre en avant le label « fabriqué à Saint-Maur » en faisant appel à des Food trucks locaux.

Partenaires : les associations sportives et culturelles de la commune.

Adresse de l'événement : Parc de l'Abbaye, Place des Marronniers.

Nombre de bénéficiaires : 2 500.

Dates de l'événement : du 28/08/2024 au 08/09/2024.

Localisation géographique :

- SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	4 079,00	14,42%
Achat de matériels (petits équipements)	1 315,00	4,65%
Achats de prestations de service	18 200,00	64,32%
Publicité, publications, relations publiques, communication	2 200,00	7,78%
Autres (interventions techniques)	2 500,00	8,84%
Total	28 294,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	9 597,00	33,92%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	35,34%
Subvention Métropole du Grand Paris (sollicitée)	8 697,00	30,74%
Total	28 294,00	100,00%

DOSSIER N° EX083435 - COMMUNE DE MONTROUGE (92) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	130 859,90 € HT	7,64 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTROUGE
Adresse administrative : 43 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
92120 MONTROUGE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Etienne LENGEREAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La ville de Montrouge inscrit sa dynamique culturelle et sportive estivale dans le contexte des Jeux de Paris 2024. Ville conviviale et sportive « 2 lauriers », labellisée « Terre de Jeux », elle accueillera le Centre de Préparation de deux disciplines olympiques, celle du hockey sur gazon et du tennis.

Pour approfondir cet ancrage dans les valeurs de l'olympisme, la commune organisera une Fan Zone temporaire sécurisée sur le site du Club Athlétique de Montrouge entre le 20 juillet et le 11 août 2024. A partir du 26 juillet et jusqu'au 11 août, un programme conséquent des retransmissions des grandes compétitions sera proposé au quotidien sur le site, où les visiteurs pourront également se restaurer, pratiquer des activités ludiques et sportives, assister à des démonstrations ou à des formes artistiques. Cette manifestation a obtenu le label Olympiades Culturelles de Paris 2024.

D'autres espaces publics de la Ville seront également investis pour des temps conviviaux, sportifs et culturels aux couleurs des Jeux de Paris 2024.

L'Espace Colucci, centre social et Cinéma Jeunesse, Art et Essais accueillera, et mobilisera par la médiation, des jeunes et des familles issus de la partie Sud de Montrouge, qui se déplacent peu dans les équipements et le centre-ville.

Le cœur de ville fera l'objet d'animations portées par les associations locales qui proposeront des temps multi-activités sur la Place Cresp et sur les Allées Jean Jaurès.

Ainsi, la ville revêtira les couleurs des anneaux olympiques et vibrera dans chaque quartier à l'unisson de cet événement mondial majeur.

Partenaires :

Les artistes principaux (non-exhaustifs) pour ancrer et modéliser ces temps de célébration sont les suivants :

- Dominique Lisette / Sarah Sotocasa - Cie Relief (Danse Hip-Hop contemporaine) ;
- Fabrice Guillot - Cie Retouramont (Danse verticale – Danse Escalade) ;
- Le Flaneurz Roller Skating Club (Danse sur Roller) et Najete Kada, championne de France et directrice artistique de la team Flaneurz ;
- le Cercle d'Athlétisme de Montrouge ;
- les associations sportives montrougiennes.

Adresses de l'événement :

- Allées Jean Jaurès ;
- Place Emile Cresp ;
- Cercle Athlétique de Montrouge (CAM).

Nombre de bénéficiaires : 13 500.

Dates de l'événement : du 20/07/2024 au 11/08/2024.

Localisation géographique :

- MONTROUGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	9 975,00	7,62%
Achat de matériels (petits équipements)	2 000,00	1,53%
Locations mobilières	26 600,00	20,33%
Achats de prestations de service	58 425,00	44,65%
Transports - déplacements - missions	4 256,00	3,25%
Publicité, publications, relations publiques, communication	24 853,90	18,99%
Autres (impôts et taxes de charges fixes de fonctionnement)	4 750,00	3,63%
Total	130 859,90	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	55 859,90	42,69%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	7,64%
Subvention Métropole du Grand Paris (sollicitée)	65 000,00	49,67%
Total	130 859,90	100,00%

DOSSIER N° EX083436 - COMMUNE DE BONDY (93) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	312 984,33 € TTC	3,20 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BONDY

Adresse administrative : ESPLANADE CLAUDE FUZIER
93140 BONDY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Stephen HERVE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La ville de Bondy a été labellisée Terre de Jeux 2024. La volonté municipale est de mieux soutenir toutes les actions et projets favorisant la pratique sportive des habitants et l'inclusion.

Pour cela, la ville de Bondy sera dotée du premier terrain de cécifoot en Ile de France, situé en cœur de ville. Ce terrain a été labellisé « centre de préparation des Jeux Paralympiques de Paris 2024 ». L'équipe paralympique de Colombie viendra s'y entraîner à compter du 20 août 2024. Le Bondy Cécifoot Club occupera à l'année les installations. Cet équipement participe à l'héritage des jeux olympiques.

Afin de créer une dynamique collective autour des JOP, la Ville a décidé de mettre en place, en partenariat avec les acteurs locaux un évènement public et gratuit par mois de janvier à décembre 2024, sur la thématique des Jeux olympiques :

- Olympiades culturelles avec diverses représentations artistiques et animations tout au long de l'année,
- le 22 juin : course olympique du cœur,

- le 25 juillet : passage de la flamme avec déambulation batucada, spectacles vivants, flashmob et lancement de la célébration des jeux sur le territoire avec l'ouverture du "CLUB 2024".

Pendant 3 semaines du 25 juillet au 18 août, sont proposés, en complément de la diffusion des matchs, des animations sportives à partir de 1 an, des ateliers de découverte des nouvelles pratiques olympiques comme le surf ou le break dance, des ateliers et spectacles culturels, des actions de sensibilisation sur le bien manger, les risques cardiovasculaires et la découverte des métiers du sport.

Des animations nautiques sur le canal de l'Ourcq seront aussi proposées les 10 et 11 août, afin de faire découvrir les différentes épreuves olympiques. Des espaces de restauration seront proposés avec l'installation de foodtruck locaux afin de favoriser le commerce local.

Dans le cadre des jeux paralympiques, une rencontre est prévue avec les footballeurs colombiens pour sensibiliser le public à l'inclusion et une mini-olympiade paralympique sera organisée le 7 septembre.

Partenaires :

- FSGT 93
- CROSIF
- CDOS 93
- Conservatoire de Bondy
- Médiathèque de Bondy
- comité départemental du tourisme
- associations locales sportives, culturelles et de citoyenneté (T2H, Urbanation, Association Sportives de Bondy, Bulle d'Ox, éducation pour tous, Bondy Vadrouille, maison des jonglages, ...)
- fédération cardiologique du Cœur
- conseil municipal des jeunes
- centre chorégraphique de danse de Seine St Denis
- Humanitaria

Adresse de l'évènement : 4 lieux

- esplanade Claude Fuzier
- stade Léo Lagrange
- bord du Canal de l'Ourcq
- square de la Mare la Veuve

Nombre de bénéficiaires : 65 000

Date de l'évènement : du 26/06/2024 au 07/09/2024

Localisation géographique :

- BONDY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	97 946,33	31,29%
Achats de matières et fournitures	5 500,00	1,76%
Achat de matériels (petits équipements)	10 500,00	3,35%
Locations mobilières	31 000,00	9,90%
Achats de prestations de service (animations, poste de secours, sécurité...)	147 529,00	47,14%
Publicité, publications, relations publiques, communication	20 509,00	6,55%
Total	312 984,33	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	130 092,22	41,57%
Subvention État (attribuée)	10 000,00	3,20%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	3,20%
Subvention Département (attribuée)	25 000,00	7,99%
Subvention Métropole du Grand Paris (sollicitée)	137 892,11	44,06%
Total	312 984,33	100,00%

DOSSIER N° EX083444 - COMMUNE DE HOUILLES (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	39 500,00 € TTC	25,32 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE HOUILLES

Adresse administrative : 16 RUE GAMBETTA
78800 HOUILLES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur JULIEN CHAMBON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Labellisée "Club Paris 2024", la commune organisera du 6 juillet au 25 août 2024 un événement intitulé "Houilles plage" qui sera réparti sur les zones d'activités suivantes :

- Une plaine de sable, qui s'étale sur un espace d'environ 700 m² et qui est accessible. Un programme d'animations sera spécifiquement proposé sur cet espace (concours de châteaux, animations sportives (sandball, beach soccer, beach rugby) avec le concours des associations locales ou de prestataires ;
- Une plaine de jeux qui s'étale sur un espace de 1 500 m² avec des animations permanentes proposées par l'équipe d'animation.

Avec le partenariat de l'Office Municipal des Sports et des clubs sportifs ovilleois, une cérémonie d'ouverture sera organisée sous forme d'une olympiade. Des initiations et des stages sportifs seront proposés par les associations, ainsi que l'équipe d'animation de la commune. Enfin, le partenariat de la direction de la culture proposera des animations culturelles autour de la thématique des JOP 2024.

Enfin, grâce à la labellisation "Club 2024", l'espace sera habillé aux couleurs des JOP Paris 2024 et permettra de diffuser les épreuves des JOP 2024, de profiter de la communication nationale, et de bénéficier d'avantages en termes d'animations, afin de permettre aux habitants de s'imprégner pleinement de l'esprit et de l'ambiance des JO (signalétique des jeux, passage d'athlètes, présence occasionnelle des mascottes officielles des JO « Les Phryges »).

Partenaires :

- les associations sportives ovilleoise ;
- l'OMS ;
- la direction de la culture ;
- le CDOS (en attente de confirmation).

Adresse de l'événement : Parc Charles de Gaulle, 16 rue Gambetta.

Nombre de bénéficiaires : 20 000.

Dates de l'événement : du 06/07/2024 au 25/08/2024.

Localisation géographique :

- HOUILLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	10 000,00	25,32%
Achat de matériels (petits équipements)	500,00	1,27%
Achats de prestations de service	10 000,00	25,32%
Autres (frais de sécurité)	19 000,00	48,10%
Total	39 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	19 500,00	49,37%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	25,32%
Subvention Département (sollicitée)	10 000,00	25,32%
Total	39 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX083446 - COMMUNE DE SEVRAN (93) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	464 000,00 € TTC	2,16 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SEVRAN
Adresse administrative : 28 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93270 SEVRAN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La ville célèbre les Jeux à compter du passage de la flamme sur le territoire le 25 juillet 2024. Ce même jour, la collectivité inaugurera son village Olympique implanté sur le Parc Louis Armand en plein cœur de ville.

Ce village festif et convivial, ouvert à toutes et tous proposera du 25 juillet au 11 août inclus différentes animations et rassemblements gratuits. Au programme :

- Initiations aux disciplines sportives Olympiques
- Concerts, spectacles alliant arts et sports
- Retransmission des épreuves
- Ateliers santé, bien être et alimentation
- Rencontres et échanges avec des sportifs (associations locales et sportifs de haut niveau...)

Partenaires :

- Orchestre Divertimento
- Kollektiv Alambik
- Centre national des arts de la Marionnette
- Cuesta et Gongle
- Next urban légend
- Associations sportives Sevranaise (10 engagées sur le dispositif)
- Air limit (glisse urbaine)
- Fédérations et ligues (programme et confirmation à venir)

Adresse de l'évènement : Parc Louis Armand, 28 avenue du Général Leclerc

Nombre de bénéficiaires : 10 000

Date de l'évènement : du 25/07/2024 au 11/08/2024

Localisation géographique :

- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	179 600,00	38,71%
Achat de matières et fournitures	20 000,00	4,31%
Locations mobilières	100 000,00	21,55%
Achat de prestations de service (spectacles, prestations sportives, écran, techniciens pour la diffusion...)	142 000,00	30,60%
Publicité, publications, relations publiques, communication	7 400,00	1,59%
Autres (équipements sportifs pour la mise en place des sports de plage, sable...)	15 000,00	3,23%
Total	464 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	184 600,00	39,78%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	2,16%
Subvention Département (attribuée)	38 000,00	8,19%
Subvention Métropole du Grand Paris (sollicitée)	231 400,00	49,87%
Total	464 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083449 - COMMUNE DE LIVRY-GARGAN (93) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	107 000,00 € TTC	9,35 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LIVRY GARGAN

Adresse administrative : 3 PLACE FRANCOIS MITTERRAND
93190 LIVRY GARGAN

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Durant les JOP de Paris, la Commune proposera gratuitement un lieu ouvert à tous, sécurisé, fermé, gardienné et éco-responsable pour soutenir les Equipes de France (diffusion des Jeux), pour faire du sport (initiations sportives dans un esprit « journée olympique »), dans une ambiance chaleureuse avec une offre de restauration et d'espace de détente dans l'esprit « guinguette » et aussi pour faire la fête (concerts, activités culturelles). Ce lieu est labellisé "Club 2024".

Au programme :

- retransmission des Jeux sur écran géant
 - mise en place d'un village d'activités sportives et culturelles
 - mise en place de structures sportives : tyrolienne, terrains sportifs/ludiques gonflables...
 - ateliers sportifs et de sensibilisation au handicap
 - activités/sports urbains : atelier graff participatif, skate, breakdance, basket 3/3, foot de rue et freestyle .
- Les pratiques seront libres ou encadrées sous forme de tournoi, de challenges multisports

- animation quotidienne de quizz Olympique et paralympique, avec remise quotidienne de lots/récompenses
- démonstrations de professionnels (notamment les soirées nocturnes)
- exposition/animations culturelles sur les JOP
- espace détente / restauration :
- nocturnes - soirées festives de 19h à 23h les samedis :
- concerts guinguette, cinémas plein air

Partenaires :

- les associations locales
- les prestataires privés pour animations ludiques, sportives, shows
- les acteurs référencés dans le programme d'olympiade culturelle

Adresse de l'évènement : Parc sportif Alfred-Marcel-Vincent, 43 avenue du Maréchal Leclerc (terrain d'honneur en herbe + piste d'athlétisme)

Nombre de bénéficiaires : 5 000

Date de l'évènement : du 26/07/2024 au 31/08/2024

Localisation géographique :

- LIVRY-GARGAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	22 000,00	20,56%
Locations mobilières	20 000,00	18,69%
Achats de prestations de service	65 000,00	60,75%
Total	107 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	21 500,00	20,09%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	9,35%
Subvention Département (attribuée)	37 000,00	34,58%
Subvention Métropole du Grand Paris (attribuée)	38 500,00	35,98%
Total	107 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083450 - COMMUNE DE SAINT-DENIS (93) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	50 000,00 € TTC	20,00 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-DENIS

Adresse administrative : PLACE DU CAQUET
93200 SAINT DENIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Saint-Denis, collectivité hôte des Jeux olympiques et paralympiques 2024, accueillera plusieurs sites de célébrations sur son territoire pendant l'été 2024 : deux Clubs 2024, situés respectivement sur le bassin de la Maltournée (Porte de Paris) et au parc de la Légion d'honneur, ainsi qu'un espace de célébration et d'animations renforcées dans le cœur du centre-ville.

Labélisé "Club 2024", le site de la Légion d'honneur sera en accès est libre et gratuit et mis aux couleurs des Jeux.

Ce site proposera :

- un espace de retransmission des épreuves JOP
- des animations sportives autour du thème des jeux : initiations sportives (par exemple les nouvelles disciplines olympiques et paralympiques),
- des rencontres avec des sportifs
- une offre de restauration locale

- des espaces de détente

Partenaires :

Ce projet est construit en partenariat étroit avec les acteurs locaux et le mouvement sportif local (associations sportives et clubs) afin de valoriser la pratique sportive et plus largement faire que toutes et tous participent à ce moment de célébration que sont les Jeux.

Adresse : Parc de la Légion d'honneur

Nombre de bénéficiaires : 20 000 personnes

Dates de l'évènement : du 20 juillet au 15 septembre 2024, entre midi et 20h.

Localisation géographique :

- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de matériels (petits équipements)	7 110,00	14,22%
Locations mobilières	40 000,00	80,00%
Publicité, publications, relations publiques, communication	2 890,00	5,78%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	40 000,00	80,00%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	20,00%
Total	50 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083453 - COMMUNE DE MAROLLES-EN-HUREPOIX (91) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	7 728,00 € TTC	80,00 %	6 182,40 €
	Montant total de la subvention		6 182,40 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAROLLES EN HUREPOIX

Adresse administrative : 1 AVENUE CHARLES DE GAULLE
91630 MAROLLES EN HUREPOIX

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Georges JOUBERT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Le projet porte sur une projection publique, gratuite, en plein air des Jeux Paralympiques sur écran géant autour d'un après-midi sportif et festif.

Les objectifs pour la commune sont :

- sensibiliser à la pratique du sport et à ses bienfaits
- renforcer le lien avec le tissu associatif de la ville et les partenaires institutionnels
- donner davantage de visibilité à la pratique handisport et au handicap en général
- faciliter l'accès au plus grand nombre et à tous les publics à travers un évènement fédérateur et gratuit
- participer à la promotion des jeux olympiques et notamment les Jeux Paralympiques

Offrir un temps de convivialité sportif.

Au programme :

- initiation et découverte de différentes activités : Taekwondo (frappe sur cibles (raquettes, paos,

mannequins) - technique/self-défense), Athlétisme (initiation à la marche nordique et préparation physique et mentale à la course), Cyclo/VTT (parcours Cross-Country), Tennis et Para Tennis ...
- installation de structures gonflables sur le thème des JO
- location d'un écran géant

Partenaires : Les associations locales (Union sportive Marollaise) et la MJC

Adresse de l'évènement : Avenue du Lieutenant Agoutin et Stade Norbert Batigne

Nombre de bénéficiaires : 1 000

Date de l'évènement : le 31/08/2024

Localisation géographique :

- MAROLLES-EN-HUREPOIX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	634,00	8,20%
Achats de matières et fournitures	500,00	6,47%
Achat de matériels (petits équipements)	1 000,00	12,94%
Locations mobilières	5 294,00	68,50%
Publicité, publications, relations publiques, communication	300,00	3,88%
Total	7 728,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	1 545,60	20,00%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	6 182,40	80,00%
Total	7 728,00	100,00%

DOSSIER N° EX083465 - COMMUNE D'AUBERVILLIERS (93) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	57 500,00 € TTC	17,39 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AUBERVILLIERS
Adresse administrative : 2 RUE DE LA COMMUNE DE PARIS
93308 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Karine FRANCKET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Aubervilliers, labellisée "Terre de Jeux 2024 "est au cœur des JOP. Forte de 2 infrastructures d'entraînement olympiques, la Ville accueillera le passage de la flamme olympique sur le trajet aller le 25/07/2024 et sur le trajet retour le 26/07/2024. Un 'Club 2024' offrira de nombreuses activités et proposera la retransmission des épreuves olympiques sur écran géant en marge du village d'été dédié aux JOP.

Pour le club 2024, il est prévu :

- Ecran géant qui retransmettra les compétitions en direct
- Animations sportives (tir à l'arc, boxe, trampoline, tennis de table, badminton, volley, foot à 5)
- Jeux géants en bois
- Ateliers créatifs
- Structures gonflables
- Jeux d'eau

- Animations culturelles et spectacles

Pour le passage de la flamme, il est prévu :

- Ateliers sportifs : Boxe
- Spectacle de Breakdance
- Animation artistique : marionnettes géantes de la Compagnie des Grandes personnes
- DJ live

Partenaires :

- Ingaro,
- le Point Fort,
- la compagnie des Grandes Personnes,
- les associations sportives locales (Boxing Beats...)

Adresse de l'évènement :

- Parc Stalingrad, Avenue de la République, Stand André Karman
- Place de l'hôtel de ville

Nombre de bénéficiaires : 10 000

Dates de l'évènement : du 01/07/2024 au 04/08/2024

Localisation géographique :

- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	3 000,00	5,22%
Achat de matériels (petits équipements)	1 500,00	2,61%
Achats de prestations de service	40 000,00	69,57%
Publicité, publications, relations publiques, communication	5 000,00	8,70%
Catalogues, imprimés, publications	8 000,00	13,91%
Total	57 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	32 000,00	55,65%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	10 000,00	17,39%
Subvention Métropole du Grand Paris (sollicitée)	15 500,00	26,96%
Total	57 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX083467 - COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE (93) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	481 439,00 € TTC	2,08 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE

Adresse administrative : 1 PLACE FRANCOIS MITTERRAND
93330 NEUILLY SUR MARNE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Zartoshte BAKHTIARI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Le projet est constitué de 3 temps forts :

- un village d'animations autour des Jeux avec des structures gonflables, des activités sportives et des animations culturelles du 17 au 24 juillet
- la flamme olympique passera le jeudi 25 juillet au matin. Des rassemblements festifs seront ainsi créés le long du parcours et un village olympique proposera des animations sportives, culturelles et gourmandes à son arrivée (au skate-park du parc des 33 hectares).
- enfin, une véritable zone de célébration ("Club 2024") proposera du 26 juillet au 11 août inclus, la diffusion des épreuves olympiques, des activités initiations et démonstrations sportives et parasportives, des animations culturelles, un véritable espace de restauration, d'éventuels jeux digitaux par des partenaires, des structures gonflables et 7 soirées festives sur la période (tous les vendredi et samedi, plus le dimanche 11 août).

Partenaires : Associations et clubs sportifs ou culturels locaux.

Adresse de l'évènement : Parc des 33 hectares et Place Stalingrad

Nombre de bénéficiaires : 38 000

Dates de l'évènement : du 17/07/2024 au 11/08/2024

Localisation géographique :

- NEUILLY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	41 203,00	8,56%
Locations mobilières	222 000,00	46,11%
Achats de prestations de service	173 236,00	35,98%
Publicité, publications, relations publiques, communication	45 000,00	9,35%
Total	481 439,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	190 570,00	39,58%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	2,08%
Subvention Département (attribuée)	40 000,00	8,31%
Subvention Métropole du Grand Paris (attribuée)	240 869,00	50,03%
Total	481 439,00	100,00%

DOSSIER N° EX083469 - COMMUNE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	13 000,00 € TTC	61,54 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
Adresse administrative : PLACE PIERRE SEMARD
94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Philippe GAUDIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la ville de Villeneuve Saint Georges souhaite organiser quatre journées festives de sensibilisation à des sports "handi" et classiques.

Elles auront lieu entre le 26 juin et le 8 septembre aux dates suivantes :

Mardi 26 juin :

Journée dédiée au handibasket au gymnase Jules Ferry. Les participants pourront s'initier à ce sport en fauteuil roulant, encadrés par des animateurs qualifiés et des bénévoles des associations. Ils pourront également assister à une démonstration.

A l'occasion de rencontres avec des athlètes, ils pourront échanger avec un champion du monde villeneuvois de handbike, Tarsim Riadh, qui leur parlera de son expérience et de sa préparation pour les Jeux.

Mercredi 17 juillet 2024 :

Journée dédiée à l'athlétisme, au stade municipal Nelson Mandela. Les participants pourront découvrir les différentes épreuves d'athlétisme telles que le sprint, le saut en longueur, le lancer de poids etc...

Mercredi 28 août :

Journée dédiée à la natation à la piscine municipale. Le public pourra s'initier aux épreuves de vitesse.

Samedi 07 septembre :

Journée dédiée au judo et au karaté au dojo Jules Ferry. Le public pourra apprendre les bases et l'esprit de ces sports de self défense. Il pourra assister à une démonstration avec des judokas et karatékas locaux et des villes voisines.

L'accès aux journées de sensibilisation sera libre et gratuit pour tous les habitants de la ville et d'ailleurs.

Par ailleurs dans le cadre de " L'été à Villeneuve", fête de quartier qui aura lieu fin juillet ou début août en partenariat avec le Conseil départemental du Val de Marne, une retransmission sur grand écran des épreuves du jour aura lieu.

En parallèle de ces journées, une exposition sur l'histoire des JO, prêtée par le comité olympique départemental du Val de Marne, sera proposée dans le hall de la mairie.

Partenaires :

- service municipal de la jeunesse
- service des sports
- direction de l'éducation
- CCAS
- conseil départemental du Val de Marne
- comité olympique départemental
- associations locales et clubs sportifs
- société SHOOP CITY

Adresse de l'évènement :

- Gymnase et Dojo Jules Ferry, rue Henri Leduc
- Stade Nelson Mandela, 1 allée Jean Papadopoulos
- Piscine Municipale, avenue de l'Europe
- Parc de la Sausaie Pidoux, allée Mozart
- Mairie de Villeneuve Saint Georges, Place Sémard

Nombre de bénéficiaires : 1 000

Date de l'évènement : du 29/06/2024 au 08/09/2024

Localisation géographique :

- VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	2 000,00	15,38%
Achat de matériels (petits équipements)	1 000,00	7,69%
Achats de prestations de service	10 000,00	76,92%
Total	13 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	5 000,00	38,46%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	8 000,00	61,54%
Total	13 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083470 - COMMUNE DE TRILPORT (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	39 450,00 € HT	25,35 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TRILPORT
Adresse administrative : 5 RUE DU GENERAL DE GAULLE
77470 TRILPORT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Michel MORER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Offrir à la population un lieu de rencontre et de diffusion des épreuves olympiques et paralympiques. Journée sportive et culturelle autour de l'accueil de la flamme paralympique à Trilport le 27 août 2024.

Un parcours et des animations seront organisés au complexe sportif pendant la journée de Relais avec notamment des ateliers de sensibilisation au handicap et des animations handi-valides portées par différents clubs et associations. Seront ainsi proposées animations en intérieur (tennis de table, basket fauteuil, boccia, musculation, volley-assis, escrime, curling, judo) mais également en extérieur (aviron, cécifoot, laser run, danse, pétanque, hockey sur gazon, tir à l'arc, ...).

Beaucoup d'autres animations égayeront également la journée. Elles seront culturelles avec batucada, spectacles de rue, exposition JO du CDOS de Seine-et-Marne ou ludiques sous forme de photo-booth avec mascotte, jeux gonflables, jeux d'eau, peinture/maquillage.

Enfin des moments flash seront disséminés dans la journée : tentative de record (ergo-muscu-corde à sauter-échange en tennis de table), démonstrations de danse, vidéos reportage sur les JOP avec archives de l'INA.

Partenaires :

- Paris 2024,
- le comité olympique,
- les associations sportives et culturelles locales (intercommunales et départementales),
- les centres spécialisés (IME, IEM, SESSAD, ULIS, APF...)

Adresse de l'évènement :

- Fan zone : Villa Bia - 25 rue du Général-de-Gaulle
- Journée accueil de la flamme paralympique : complexe sportif de La Noyerie - 22 rue des Vignes

Nombre de bénéficiaires : 5 000

Date de l'évènement : du 26/07/2024 au 08/09/2024

Localisation géographique :

- TRILPORT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	2 500,00	6,34%
Achats de prestations de service (sécurité civile, animations, location écran extérieur, sonorisation...)	25 270,00	64,06%
Publicité, publications, relations publiques, communication	2 880,00	7,30%
Autres (Achat de matériel de vidéoprotection et sonorisation en salle)	8 800,00	22,31%
Total	39 450,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	19 450,00	49,30%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	25,35%
Subvention Département (attribuée)	10 000,00	25,35%
Total	39 450,00	100,00%

DOSSIER N° EX083471 - COMMUNE DE SAINT-OUEN SUR SEINE (93) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	405 500,00 € TTC	2,47 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE
Adresse administrative : 7 PLACE DE LA REPUBLIQUE
93406 SAINT OUEN SUR SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Karim BOUAMRANE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Le Grand Parc des Docks situé dans l'écoquartier de Saint-Ouen, collectivité hôte des Jeux, est chaque année le théâtre de l'Eté Audonien. En effet, les familles franciliennes, notamment audoniennes se retrouvent pour profiter de cet espace végétalisé aménagé pour l'occasion.

Il est prévu des activités sportives, une piscine pour apprendre à nager, des activités culturelles, une guinguette en bord de Seine, un lieu pour se détendre sous un parasol, une offre de restauration, un DJ. Tout est organisé pour que les familles et plus particulièrement celles qui ne partent pas en vacances puissent bénéficier d'activités variées à proximité de leur domicile.

En cette année olympique, la commune souhaite faire de cet événement un grand lieu de convergence autour du sport, de la culture et de la célébration des JOP tout en gardant en perspective l'identité propre à cet évènement annuel : sa dimension populaire, sociale et ouverte à toutes et à tous.

Du 26 juillet au 11 août 2024, ce site deviendra un lieu de Célébration des JOP. Gratuit, accessible aux

personnes à mobilité réduite avec une jauge de 5 000 personnes. Ce lieu sera doté d'un écran géant et d'une scène permettra aux franciliens de suivre les performances des athlètes olympiques sur France Télévision.

Hors temps fort de compétition, la scène sera utilisée par les associations avec une programmation culturelle et sportive qui rythmera les journées (cinéma de plein air, block party, DJ, pratiques sportives émergente).

Pour sécuriser le lieu, un contrôle à l'accès avec fouille et palpation sera mis en place.

Afin d'assurer l'éco-responsabilité du site, les agents saisonniers et le personnel de sécurité seront dotés d'une gourde et un stand éco-supporter avec le partenaire France Ecologie Football sera installé pour sensibiliser le public aux éco-gestes.

Partenaires :

- EVS cordon
- Mains d'Œuvres
- Centre Loisirs La Fontaine
- Centre de loisirs Jaurès
- centre de loisirs Andrée Chedid
- Régie de quartiers
- Le tipi
- Atelier Fab Lab
- La Renverse
- les Beaux-Arts
- Lilon Pansème
- Educ Ecolo
- Electrolyse
- Maison de quartier du Landy
- Perles et Pollen
- Un espoir pour tous
- Ca bouge grave
- An-Noor
- Maison de quartier Pasteur
- Association Echanges
- Centre de loisirs Mandela
- Les nouveaux jardins de Guinot
- Collectif des voisins
- Mon Voisin des Docks
- So cargo
- Centre de loisirs PEF
- Cube à rouettes
- Madinina Sunshine
- 3 + moi
- CASM
- ERA 93
- Oak 93
- Adesca

Adresse de l'évènement : Grand Parc des Docks, 12 rue Albert Dhalenne

Nombre de bénéficiaires : 150 000

Dates de l'évènement : du 26/07/2024 au 11/08/2024

Localisation géographique :

- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	200 000,00	49,32%
Achats de matières et fournitures	10 500,00	2,59%
Locations mobilières	85 000,00	20,96%
Achats de prestations de service	110 000,00	27,13%
Total	405 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	395 500,00	97,53%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	2,47%
Total	405 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX083473 - COMMUNE DE MONTFERMEIL (93) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	78 000,00 € TTC	12,82 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTFERMEIL
Adresse administrative : 7 PLACE JEAN MERMOZ
93370 MONTFERMEIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Xavier LEMOINE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Montfermeil met en place une offre gratuite d'activités sportives, culturelles et ludiques, du 26 au 28 juillet 2024, à destination des enfants, adolescents et parents, qui ne partent pas en vacances et habitent les quartiers prioritaires de la ville, afin de les sensibiliser aux valeurs de l'olympisme.

Au programme :

- Handball à 4 ;
- Lutte ;
- Rugby flag ;
- Animation BMX freestyle ;
- Cage de grimpe escalade ;
- Badminton ;
- Terrain de pétanque ;

- Boxe ;
- Animation web radio autour des JO ;
- Escape Game thématique JO ;
- Cécifoot ;
- Tir à l'arc ;
- Spectacle « L'Homme V », chorégraphié de BMX et accompagné d'un violoncelliste ;
- Exposition sur les JO au sein de la médiathèque accessible librement ;
- Proposition de contes sur les JO au sein de la médiathèque ;
- Bar à médiation avec plusieurs ateliers sur la thématique des JO.

Partenaires :

- les associations sportives et culturelles ;
- les comités départementaux.

Adresse de l'événement : 7-11 place Jean Mermoz.

Nombre de bénéficiaires : 3 000.

Dates de l'événement : du 26/07/2024 au 28/07/2024.

Localisation géographique :

- MONTFERMEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	10 000,00	12,82%
Achats de matières et fournitures	3 000,00	3,85%
Locations mobilières	20 000,00	25,64%
Achats de prestations de service	40 000,00	51,28%
Publicité, publications, relations publiques, communication	5 000,00	6,41%
Total	78 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	36 000,00	46,15%
Subvention État (sollicitée)	10 000,00	12,82%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	12,82%
Subvention Département (attribuée)	22 000,00	28,21%
Total	78 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083474 - COMMUNE DE LOUVRES (95) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	9 759,00 € TTC	19,99 %	1 951,00 €
	Montant total de la subvention		1 951,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LOUVRES
Adresse administrative : 84 RUE DE PARIS
95380 LOUVRES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Eddy THOREAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La fan zone des jeux olympiques constitue le sixième des huit maillons de la chaîne événementielle luparienne organisée dans le cadre du protocole olympique décliné ci-après :

L'ensemble des événements sont accessibles à tous. Labélisée "Terre de Jeux 2024", la ville de Louvres a accueilli le label comme un accélérateur de la politique locale en faveur du sport et guidée selon 3 principes fondamentaux :

- l'égalité femme - homme ;
- la mixité sociale ;
- la tolérance.

La fan zone proposera au cours de la soirée des activités ludiques, des jeux ainsi que des initiations sportives.

Ateliers ludiques :

- baby-foot géant
- structures géantes gonflables en cible
- bac à bulle enfant
- canon à mousse
- atelier de maquillage
- digisports
- jeux (puissance 4 géant structure bois, mikado géant)

Activités sportives :

- foot 2 vs 2
- foot golf
- activité paralympique => cecifoot
- basket 2 vs 2 tir
- tennis de table
- badminton
- course de sac

Partenaires :

- Association ADAM
- Association AEF
- Association de dance
- Crédit agricole
- Optique 2000

Adresse de l'évènement : Parc du Château à Louvres

Nombre de bénéficiaires : 5 000

Date de l'évènement : du 26/07/2024 au 26/07/2024

Localisation géographique :

- LOUVRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	1 337,00	13,70%
Achats de matières et fournitures	2 480,00	25,41%
Achat de matériels (petits équipements)	600,00	6,15%
Locations mobilières	1 600,00	16,40%
Achats de prestations de service	70,00	0,72%
Publicité, publications, relations publiques, communication	663,00	6,79%
Autres (sécurité)	3 009,00	30,83%
Total	9 759,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	7 808,00	80,01%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	1 951,00	19,99%
Total	9 759,00	100,00%

DOSSIER N° EX083477 - COMMUNE DE NOISY-LE-GRAND (93) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	69 778,00 € TTC	14,33 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NOISY LE GRAND
 Adresse administrative : PLACE DE LA LIBERATION
 93160 NOISY LE GRAND
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Brigitte MARSIGNY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

"Noisy Plage fait ses jeux" pour cette édition 21ème édition exceptionnelle aux couleurs de l'Olympisme et du Paralympisme, il est proposé à l'ensemble des séquano-dionysiens et plus largement aux franciliens des activités culturelles, sportives, de loisirs et de bien-être. Un site de célébration "Club 2024" sera ouvert du 25 au 31 juillet.

Noisy Plage est ouvert à toutes et à tous en accès gratuit.

A vocation sociale, cet événement permet de créer du lien en favorisant les rencontres intergénérationnelles, en incitant les jeunes à sortir des quartiers, les seniors et les familles à venir se divertir grâce :

- à la découverte du patrimoine local dans le cadre de l'éco-quartier des Bords de Marne et du Port de Plaisance.

- à la découverte d'un nouveau site au cœur d'un éco-quartier permettant d'accueillir les nouvelles activités de loisirs et de détente, des espaces de lecture, animé par les services de la médiathèque.

Des espaces clairement identifiés, seront organisés :

- un espace enfant avec activités dédiées, un atelier contes et bibliothèque
- des Jeux d'eau et structures gonflables
- un espace scénique pour concerts et animations
- un espace Zen avec des jeux d'échecs, espace bien-être, yoga, gym douce
- un espace de structures gonflables et des terrains de sports, (sports de raquettes, volley, hockey/gazon)
- un espace sport/santé avec des ateliers bien-être, sensibilisation à l'hygiène alimentaire
- un espace associatif (associations culturelles, MPT...);
- un espace restauration;
- un Village JO : Quizz, ateliers sports autour des JOP

Partenaires :

- associations sportives et culturelles locales, prestataires de services (Air2jeux)
- plusieurs services de la Ville (sports, culture, espaces verts, vie associative & vie des quartiers, jeunesse, enfance, évènementiel et techniques)
- plus les 50 bénévoles d'associations sportives et culturelles locales, interviennent sur la manifestation

Adresse de l'évènement : Parc aux Oiseaux bords de Marne, éco-quartier (Route de Neuilly / Promenade de la pie bavarde)

Nombre de bénéficiaires : 50 000

Dates de l'évènement : du 06/07/2024 au 31/07/2024

Localisation géographique :

- NOISY-LE-GRAND

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	51 778,00	39,90%
Achats de matières et fournitures	3 000,00	2,31%
Achat de matériels (petits équipements)	4 000,00	3,08%
Achats de prestations de service	70 000,00	53,94%
Publicité, publications, relations publiques, communication	1 000,00	0,77%
Total	129 778,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	57 867,00	44,59%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	7,71%
Subvention Département (sollicitée)	10 000,00	7,71%
Subvention Métropole du Grand Paris (sollicitée)	51 911,00	40,00%
Total	129 778,00	100,00%

DOSSIER N° EX083478 - COMMUNE DE MAULETTE (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	35 000,00 € TTC	28,57 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAULETTE
Adresse administrative : 5 RUE DE L'ECOLE
78550 MAULETTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane GORNES, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Maulette organise un événement, du 22 au 26 juin 2024, en lien avec les Jeux olympiques et un festival de musique.

Au programme :

- des démonstrations et initiations à des sports olympiques (foot five, basket 3x3, tennis de table, judo) encadrées par les clubs locaux ;
- l'organisation d'une olympiade ;
- l'organisation d'un concert de musique ;
- la retransmission de la cérémonie d'ouverture.

Par ailleurs, la commune sélectionnera un brasseur de bière locale et mettra en place un corner d'exposants, cultivant et vendant des produits locaux.

L'objectif de la commune est de poursuivre sa politique de développement des événements pour "vivre ensemble" des moments conviviaux, sportifs et festifs.

Partenaires :

- Football club de la région houdanaise (FCRH) ;
- Basket club d'Orgerus (BCO) ;
- Club de Ping Pong de Maulette (GMPP) ;
- Judo club de Houdan ;
- Office du Tourisme du Pays Houdanais.

Adresse de l'évènement : route de Gambais.

Nombre de bénéficiaires : 5 000.

Dates de l'évènement : du 22/06/2024 au 26/06/2024.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », la commune bénéficie d'une dérogation exceptionnelle à la publication d'une ou plusieurs offre(s) de stage ou de contrat d'apprentissage en raison du nombre d'habitants inférieur à 2 000 administrés.

Localisation géographique :

- MAULETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	12 500,00	35,71%
Achat de matériels (petits équipements)	2 500,00	7,14%
Achats de prestations de service	10 000,00	28,57%
Publicité, publications, relations publiques, communication	5 000,00	14,29%
Catalogues, imprimés, publications	5 000,00	14,29%
Total	35 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	20 000,00	57,14%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	28,57%
Subventions Aides privées (sponsors de l'évènement)	5 000,00	14,29%
Total	35 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083479 - COMMUNE DE MONTESSON (78) - JOP 2024 Soutien aux célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	18 750,00 € TTC	53,33 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTESSON

Adresse administrative : PLACE ROLAND GAUTHIER
78360 MONTESSON

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Nicole BRISTOL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Les Olympiades scolaires Montessonaises 2024 seront l'occasion d'allier la découverte d'activités olympiques nouvelles ainsi que de se challenger sur des épreuves pratiquées tout au long de l'année par les élèves dans le cadre de l'enseignement de l'EPS.

Au programme :

- du judo dans une salle de 600 m2
- du tennis sur 8 courts extérieurs dont 4 en terre battue.
- de l'escalade sur structure éphémère.
- du football, du rugby ainsi que du hockey-sur-gazon
- du mini-golf
- de la boxe éducative
- de l'athlétisme sur un stade composé d'une piste de 400 m (6 couloirs), de 2 sautoirs en longueurs ainsi que d'une aire de lancer.

Plus de 800 élèves des classes de CP au CM2 participeront à des épreuves dont les barèmes permettront une notation puis un classement en fin de journée de l'ensemble des participants.

Ces derniers seront encadrés par leur enseignants ainsi que par les animateurs du Service Jeunesse de la commune, présents durant ces deux journées pour orienter et noter l'ensemble des participants (cartons individuels).

En parallèle de ses épreuves notées, chaque groupe d'élève aura la possibilité de découvrir d'autres disciplines olympiques présentes sur le site et organisées sous forme d'ateliers.

Il sera également possible de bénéficier de la présence de différents stands ludiques pour se challenger avec d'autres élèves via des jeux de précision (tir à la carabine laser), de réactivité (contrôle des réflexes visuels, sonores / écrans d'entraînement), ainsi que de s'affronter à travers des jeux plus traditionnels mais encore forts appréciés des élèves de cette tranche d'âge (tir à la corde etc ...).

En amont de chaque journée sera organisée un échauffement sous forme de danse et expression corporelle ainsi qu'une épreuve d'endurance adaptée à l'âge des élèves (selon les directives réglementaires de l'éducation nationale).

Partenaires :

- le milieu associatif local
- un prestataire extérieur

Adresse évènement : Parc des sports municipal, 65 Avenue Gabriel Péri

Nombre de bénéficiaire : 863

Dates de l'évènement : du 27/06/2024 au 28/06/2024

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », la commune bénéficie d'une dérogation exceptionnelle à la publication d'une ou plusieurs offre(s) de stage ou de contrat d'apprentissage en raison du nombre d'habitants inférieur à 2 000 administrés.

Localisation géographique :

- MONTESSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de prestations de service	18 750,00	100,00%
Total	18 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	8 750,00	46,67%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	53,33%
Total	18 750,00	100,00%

DOSSIER N° EX083481 - COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	48 025,00 € TTC	20,82 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT

Adresse administrative : 107 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
77340 PONTAULT COMBAULT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Gilles BORD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Pontault-Combault, labellisée "Terre de Jeux 2024", organise l'événement "Pont'Ô l'été" dans le parc de l'Hôtel de ville, du 5 juillet au 18 août 2024, afin de célébrer cette année olympique et paralympique.

Au programme :

- des activités sportives gratuites, et dédiées à tous les âges, associées à la dynamique olympique et paralympique en 2024 : athlétisme, badminton, basket-ball, beach soccer, boccia, cécifoot, curling, escalade, football, foot en fauteuil, goalball, activités gymniques, handball, judo, rugby, tennis, tennis de table, tir sportif, tir à l'arc, trampoline, triathlon, volley-ball, beach volley, volley-ball assis, VTT et sports de combats.

- des activités associées à l'Olympiade Culturelle avec un aspect créatif dédié aux plus jeunes, ainsi qu'un regard artistique pour un public plus adulte : des ateliers de créations manuels et artistiques (création de

médailles, de flammes olympiques, etc...), des ateliers de création numériques par le biais d'imprimantes 3D, organisation de sessions de gaming en Réalité Virtuelle ou sur console, organisation de sessions de cinéma en plein air, activités axées autour de la lecture, tout cela en lien avec la thématique des Jeux olympiques et paralympiques ;

- des activités quotidiennes directement liées aux épreuves principales de la journée concernée ;

- un partage en direct des grandes étapes des Jeux 2024, comme les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux olympiques ;

En famille ou entre amis, individuellement ou collectivement, l'événement s'adresse à l'ensemble de la population pontelloise-comballusienne, ainsi qu'à la population départementale et régionale.

Les objectifs de la commune sont de :

- construire l'Héritage du Label Terre de Jeux 2024 sur le territoire de la Ville de Pontault-Combault, ainsi que sur l'ensemble du territoire départemental et régional ;

- faire découvrir des activités innovantes ;

- sensibiliser à la pratique parasport ;

- développer le sport santé.

Partenaires :

- Tissu associatif culturel, sportif et social local ;

- Centre Photographique d'Île-de-France ;

- Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne ;

- Complexe Sportif le Nautil.

Adresse de l'événement : Parc de la Mairie, 107 Avenue de la République.

Nombre de bénéficiaires : 5 000.

Dates de l'événement : du 05/07/2024 au 18/08/2024.

Localisation géographique :

- PONTAULT-COMBAULT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	3 000,00	6,25%
Locations mobilières	1 900,00	3,96%
Achats de prestations de service	38 125,00	79,39%
Catalogues, imprimés, publications	5 000,00	10,41%
Total	48 025,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	38 025,00	79,18%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	20,82%
Total	48 025,00	100,00%

DOSSIER N° EX083483 - COMMUNE DE VERNOUILLET (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	87 500,00 € TTC	11,43 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VERNOUILLET
Adresse administrative : 9 RUE PAUL DOUMER
78540 VERNOUILLET
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pascal COLLADO, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Le projet intitulé "Les Quartiers d'été" sera organisé sur le terrain sportif Bonaldi durant une période de 3 semaines. Les animations proposées seront ouvertes à tous et gratuites.

Des espaces dédiés seront animés par les associations sportives partenaires de la ville, pour sensibiliser les publics à la pratique et aux valeurs sportives en diversifiant l'offre autour de différentes disciplines telles que le VTT, le rugby, l'athlétisme, la natation, le tennis de table, le foot, l'escalade, le golf, le volley-ball, ...

Des animations paralympiques seront également organisées pour sensibiliser les publics de tous âges sur le sujet.

Des aménagements spécifiques seront installés au cours de la période tels que :

- 2 plages de sable avec des voiles d'ombrage, transats et jeux de sable pour les enfants,
- une piscine hors sol de 20m x 5m,

- des structures gonflables,
- des stands de restauration,
- des stands d'animations culturelles proposés par la bibliothèque.

Des animations seront également proposées les vendredis soir de juillet au sein de la Cité du Parc, quartier Politique de la ville en direction des publics les plus vulnérables mais ouverts à tous dans un objectif de cohésion sociale intergénérationnelle autour d'évènements fédérateurs. A cet effet, la soirée du 26 juillet sera consacrée à la projection de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques 2024 sur écran géant afin de permettre aux habitants de profiter de cette soirée dans une ambiance sportive et conviviale.

Partenaires :

13 associations sportives et culturelles proposant des animations et des démonstrations dans leur domaine de compétence.

Certaines d'entre elles se mobilisent aussi pour tenir des stands de restauration.

Adresse de l'évènement : Complexe sportif, rue du pépin

Nombre de bénéficiaires : 10 000

Date de l'évènement : du 05/07/2024 au 26/07/2024

Localisation géographique :

- VERNOUILLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	34 500,00	39,43%
Achats de matières et fournitures	7 000,00	8,00%
Achat de matériels (petits équipements)	7 000,00	8,00%
Locations mobilières	19 000,00	21,71%
Achats de prestations de service	20 000,00	22,86%
Total	87 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	42 500,00	48,57%
Subvention État (sollicitée)	30 000,00	34,29%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	11,43%
Subvention Aides privées (sollicitée)	5 000,00	5,71%
Total	87 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX083485 - COMMUNE DE VOINSLES (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	2 500,00 € TTC	80,00 %	2 000,00 €
	Montant total de la subvention		2 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VOINSLES
Adresse administrative : 3 RUE DU 11 NOVEMBRE
77540 VOINSLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Evelyne RIETSCH, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Evènement gratuit, accessible à tous, qui a pour objectif de susciter l'intérêt de la population rurale de Seine-et-Marne aux Jeux Olympiques de Paris 2024, en luttant contre la fracture territoriale et en favorisant le lien intergénérationnel autour du sport.

Au programme :

- tournoi de basketball et concours de lancers-francs
- jeu "Qui est-ce?" géant sur le thème des Jeux Olympiques
- tir sur cible gonflable géante avec ballons de football

Partenaires : associations et clubs locaux

Adresse de l'évènement : Stade, rue du 11 Novembre

Nombre de bénéficiaires : 100

Dates de l'évènement : du 24/08/2024 au 25/08/2024

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », la commune bénéficie d'une dérogation exceptionnelle à la publication d'une ou plusieurs offre(s) de stage ou de contrat d'apprentissage en raison du nombre d'habitants inférieur à 2 000 administrés.

Localisation géographique :

- VOINSLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de prestations de service	2 500,00	100,00%
Total	2 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	500,00	20,00%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	2 000,00	80,00%
Total	2 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX083486 - COMMUNE D'EPONE (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	55 650,00 € TTC	17,97 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'EPONE
Adresse administrative : 90 AVENUE EMILE SERGENT
78680 EPONE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur GUY MULLER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La Fête de la Saint-Jean sera sur le thème des Jeux Olympiques et sera destinée à célébrer les valeurs de l'olympisme au sein de la commune. Ces valeurs sont le dépassement de soi, l'excellence sportive, l'amitié et le respect entre les athlètes de toutes les nations participantes.

Cet événement vise à inspirer, éduquer et encourager l'engagement de tous les habitants d'Epône, à travers leur participation sportive, à célébrer un événement sportif mondial, mais également à prendre part à un mouvement culturel et éducatif qui a traversé les siècles, unifiant les peuples au-delà des frontières et des différences.

Au programme :

- des animations et initiations sportives, culturelles, artistiques et éducatives : Fresque JO, Histoire des JO et jeu de Scrabble notamment,
- des ateliers et activités complémentaires autour de la nutrition, le bien-être psychique et physique

- des démonstrations et spectacles artistiques Football freestyle, basket freestyle, double-dutch, arts martiaux etc....

Partenaires : Associations et clubs locaux.

Adresse de l'évènement : Parc du château de la commune

Nombre de bénéficiaires : 1 000

Dates de l'évènement : du 22/06/2024 au 23/06/2024

Localisation géographique :

- EPONE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	5 000,00	8,98%
Achats de matières et fournitures	3 000,00	5,39%
Locations mobilières	8 000,00	14,38%
Achats de prestations de service	35 500,00	63,79%
Publicité, publications, relations publiques, communication	1 000,00	1,80%
Autres (restauration et SACEM)	3 150,00	5,66%
Total	55 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	45 650,00	82,03%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	17,97%
Total	55 650,00	100,00%

DOSSIER N° EX083487 - COMMUNE D'EPINAY-SOUS-SENART (91) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	51 596,00 € TTC	19,38 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'EPINAY SOUS SENART

Adresse administrative : 8 RUE SAINTE GENEVIEVE
91860 EPINAY SOUS SENART

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Damien ALLOUCH, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La ville d'Epina-y-sous-Sénart va organiser un village d'animations de loisirs et sportives sur le thème des Jeux Olympiques, pour un été olympique dynamique et engageant à l'intention des habitants de la ville. L'entrée sera totalement gratuite.

Objectifs du Projet :

- Promotion de l'Activité Physique : à travers un large éventail d'activités sportives et récréatives, le programme encouragera la participation physique et la santé active.
- Inclusion Sociale : en offrant des activités accessibles à tous les âges et capacités, la Ville vise à promouvoir l'inclusion sociale et à renforcer le tissu communautaire.
- Partenariats Locaux : la collaboration des associations locales permet d'enrichir l'offre d'activités, encourager l'engagement civique et stimuler l'économie locale.

Au programme :

- Balade en poney
- Espace multisports
- Canoë kayak
- Mini-golf
- Pétanque
- Ping-pong
- Trampoline
- Mur d'escalade
- Badminton
- Espace Petite Enfance avec parcours de motricité
- Jeux d'eau
- Et pleins d'autres activités encore à définir...

Collaborations et Animations Additionnelles : offre de restauration, de découvertes d'activités encadrées, et de tournois sportifs.

De plus, "Shoop City" interviendra sur 3 demi-journées avec une sélection de jeux géants sur le thème des Jeux Olympiques, apportant une touche ludique et interactive à notre événement.

Partenaires de l'évènement : les associations de la ville

Adresse de l'évènement : Parc de l'Europe, route Saint-Geneviève

Nombre de bénéficiaire : 1 200

Dates de l'évènement : du 06/07/2024 au 13/07/2024 de 14h à 19h en semaine et le dimanche et de 14h à 20h les samedis

Localisation géographique :

- EPINAY-SOUS-SENART

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	1 596,00	3,09%
Achats de matières et fournitures	300,00	0,58%
Achat de matériels (petits équipements)	270,00	0,52%
Locations mobilières	35 000,00	67,83%
Achats de prestations de service	14 430,00	27,97%
Total	51 596,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	19,38%
Ville d'Epinau-sous-Sénart	41 596,00	80,62%
Total	51 596,00	100,00%

DOSSIER N° EX083489 - COMMUNE DE MAGNY-LE-HONGRE (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	11 613,00 € TTC	80,00 %	9 290,00 €
	Montant total de la subvention		9 290,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAGNY-LE-HONGRE

Adresse administrative : 21 RUE DU MOULIN A VENT
77700 MAGNY-LE-HONGRE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Magny-le-Hongre organise une journée olympique et paralympique au gymnase Emilie Andéol, le 6 juillet 2024, en partenariat avec les associations des sports olympiques de la ville.

Au programme :

- Pratique du badminton, du volley-ball, du tennis de table, du basket-ball, du tennis fauteuil et de l'escalade dans la Grande salle ;
- Pratique de l'escrime, de l'escrime fauteuil, du taekwondo, de la gymnastique et du judo au Dojo ;
- Pratique du football, du rugby, du handball, du para athlétisme, de la boccia, du cécifoot, du golf, du tir à l'arc, de l'escalade et du tennis de table sur le terrain synthétique.

Les objectifs de la commune sont de :

- faire découvrir et d'initier aux disciplines olympiques et paralympiques ;
- regrouper les hongrémaniens autour d'une journée sportive.

Partenaires : les associations communales et territoriales.

Adresse événement : Gymnase Emilie Andéol, rue de la Sourde.

Nombre de bénéficiaire : 1 000.

Date de l'événement : le 06/07/2024.

Localisation géographique :

- MAGNY-LE-HONGRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	235,00	2,02%
Achats de matières et fournitures	1 170,00	10,07%
Achat de matériels (petits équipements)	5 178,00	44,59%
Locations mobilières	1 980,00	17,05%
Achats de prestations de service	1 000,00	8,61%
Publicité, publications, relations publiques, communication	1 850,00	15,93%
Catalogues, imprimés, publications	200,00	1,72%
Total	11 613,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	2 323,00	20,00%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	9 290,00	80,00%
Total	11 613,00	100,00%

DOSSIER N° EX083490 - COMMUNE DE BEYNES (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	40 000,00 € TTC	25,00 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BEYNES
Adresse administrative : PLACE DU 8 MAI 1945
78650 BEYNES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur YVES REVEL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Dans le cadre des fêtes de Beynes, la Ville propose une thématique sur les Jeux Olympiques, d'autant qu'elle a été labélisée "Terre de Jeux 2024".

Au programme : des animations sportives tout au long du week-end (spectacle et initiation au Freestyle Football, démonstration de danses et flash mob, tournois et défis sportifs, olympiade des associations, concert DJ).

Partenaires :

- les associations sportives de la Ville.
- les plus grosses associations culturelles locales.
- le Comité départemental sport adapté et handisport

Adresse de l'évènement : Plaine de l'Etang, Place du 8 mai 1945

Nombre de bénéficiaires : 2 500

Dates de l'évènement : du 22/06/2024 au 23/06/2024

Localisation géographique :

- BEYNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	14 354,86	35,89%
Achat de matériels (petits équipements)	1 000,00	2,50%
Locations mobilières	7 645,14	19,11%
Achats de prestations de service	17 000,00	42,50%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	30 000,00	75,00%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	25,00%
Total	40 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083493 - COMMUNE DE BUSSY-SAINT-GEORGES (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	20 415,60 € TTC	48,98 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BUSSY SAINT GEORGES

Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
77600 BUSSY SAINT GEORGES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Yann DUBOSC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Bussy-Saint-Georges organise une "Color run", le 23 juin 2024, lors de la journée olympique.

La distance est accessible pour tous les niveaux, elle sera d'environ 3 kms. Des animations auront lieu sur le parcours et les participants seront "colorés" par des jets de poudre aux couleurs des anneaux olympiques (bleu, vert, rouge, jaune) pour une course colorée. Le départ et l'arrivée se feront en musique.

Les associations locales seront conviées à l'événement.

Les objectifs de la commune sont de :

- générer une ferveur et un enthousiasme à un mois des JOP de Paris 2024 ;
- fédérer une union intergénérationnelle autour des valeurs de partage.

Partenaires : 135 associations de la ville.

Adresse de l'événement : parc du Genitoy, dans la ZAC du sycomore.

Date de l'événement : le 23/06/2024.

Localisation géographique :

- BUSSY-SAINT-GEORGES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	5 760,00	28,21%
Achats de matières et fournitures	3 600,00	17,63%
Achats de prestations de service	10 750,80	52,66%
Catalogues, imprimés, publications	304,80	1,49%
Total	20 415,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	10 415,60	51,02%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	48,98%
Total	20 415,60	100,00%

DOSSIER N° EX083510 - COMMUNE DE CESSON (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	19 330,00 € TTC	51,73 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CESSON

Adresse administrative : 8 ROUTE DE SAINT LEU
77245 CESSON

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

La ville de Cesson souhaite célébrer les JOP Paris 2024, avec une fête intergénérationnelle. La "Fête de la Ville et Célébration des Jeux Olympiques et Paralympiques". Cet événement sera une occasion pour tous les habitants de se rassembler, s'amuser et montrer leur soutien aux athlètes locaux et internationaux qui participent aux jeux.

La fête se déroulera sur une journée et comprendra un programme d'activités et d'événements divertissants pour tous les âges et tous les intérêts.

Au programme :

- une cérémonie d'ouverture pour marquer le début de la fête, mettant en vedette des performances sportives, artistiques, culturelles et une ambiance festive.
- un espace dédié sera aménagé pour recréer l'ambiance animée d'un mini village olympique, avec des stands gourmands, des jeux interactifs, des animations et des activités sportives pour tous.
- des petits tournois sportifs amicaux seront organisés dans différents sports pour permettre aux résidents

de s'essayer à de nouvelles disciplines et de partager l'esprit de compétition.

- des démonstrations de sports paralympiques seront également proposées pour sensibiliser le public à l'importance de l'inclusion et de l'accessibilité.
- un concert en plein air et des performances musicales mettront en vedette des artistes locaux, offrant une ambiance festive et animée.
- des activités pour les familles, telles que des jeux gonflables, des ateliers d'artisanat, des séances de maquillage et de photos, garantiront que la fête soit amusante pour les enfants et les adultes.
- mise à l'honneur des athlètes sélectionnés aux JOP.

Partenaires : les clubs et associations sportives et culturelles locaux

Adresse de l'évènement : Stade Maurice CREUSET

Nombre de bénéficiaires : 1 000

Date de l'évènement : du 22/06/2024 au 22/06/2024

Localisation géographique :

- CESSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	4 220,00	21,83%
Achats de matières et fournitures	600,00	3,10%
Achat de matériels (petits équipements)	1 100,00	5,69%
Fournitures administratives	300,00	1,55%
Achats de prestations de service	12 150,00	62,86%
Transports - déplacements - missions	200,00	1,03%
Publicité, publications, relations publiques, communication	300,00	1,55%
Catalogues, imprimés, publications	400,00	2,07%
Frais postaux et télécommunications	60,00	0,31%
Total	19 330,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	9 330,00	48,27%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	51,73%
Total	19 330,00	100,00%

DOSSIER N° EX083511 - COMMUNE D'ANDRESY (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	5 798,00 € TTC	80,00 %	4 638,40 €
	Montant total de la subvention		4 638,40 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ANDRESY
Adresse administrative : 4 BOULEVARD NOEL MARC
78570 ANDRESY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Lionel WASTL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

Ville labellisée "Terre de Jeux 2024", Andrésy met en place un village Olympique sur le week-end du 22 et 23 juin 2024.

Au programme :

- le samedi 22 juin, mise en place d'olympiades,
- le dimanche 23 juin, mise en place d'initiations sportives et culturelles et l'opération "Tout Andrésy Roule". Une animation familiale proposant une balade en roller, en trottinette, en skate, à vélo ou toute autre forme de véhicules non motorisés roulants réunissant petits et grands. Le but est d'encourager la population à se déplacer différemment, de mettre en valeur les aménagements réalisés par la commune, de permettre une participation de tous à une activité commune accessible au plus grand nombre.

Partenaires :

- les associations sportives et culturelles de la ville.

- des associations extérieures seront également sollicitées pour compléter l'offre locale.

Adresse de l'évènement :
Parc des Cardinettes / Complexe Stéphane Diagana
Rue Marie Jane Pruvot

Nombre de bénéficiaires : 1 000

Dates de l'évènement : du 22/06/2024 au 23/06/2024

Localisation géographique :

- ANDRESY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	684,00	11,80%
Achat de matériels (petits équipements)	500,00	8,62%
Achats de prestations de service	2 324,00	40,08%
Location structures gonflables	2 290,00	39,50%
Total	5 798,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	1 159,60	20,00%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	4 638,40	80,00%
Total	5 798,00	100,00%

DOSSIER N° EX083512 - COMMUNE DE BEZONS (95) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	94 400,00 € TTC	10,59 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BEZONS
Adresse administrative : 6 AVENUE GABRIEL PERI
95870 BEZONS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Nessrine MENHAOUARA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

A l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la ville de Bezons proposera dix jours d'activités sportives et culturelles au Bezonnais autour des valeurs de l'olympisme.

Au programme :

- des structures sportives ludiques et des démonstrations BMX
- des initiations handisport, ninja warrior (parcours d'obstacle), mur d'escalade, Hip hop, Aïkido, athlétisme, basket-ball etc.
- un atelier de prévention sur le surpoids, l'éducation alimentaire
- un spectacle lors de nocturnes, et un cinéma en plein air
- un parcours d'évolution pour les tout petits
- une activité autour de la gym douce et du réveil musculaire
- un stand Seconde vie, récupération, Disco soupe

Partenaires : le tissu associatif local / syndicat Azur / Centre médical de santé

Adresse de l'évènement :
Parc Bettencourt - Rue Francis de Pressensé
ou Parc Sacco & Vanzetti

Nombre de bénéficiaire : 1 000

Dates de l'évènement : du 12/07/2024 au 22/07/2024 de 15h à 20h (nocturnes jusqu'à 21h30)

Localisation géographique :

- BEZONS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	23 400,00	24,79%
Achats de matières et fournitures	1 000,00	1,06%
Locations mobilières	36 000,00	38,14%
Achats de prestations de service	24 000,00	25,42%
Publicité, publications, relations publiques, communication	1 000,00	1,06%
Autres (frais gardiennage, alimentation)	9 000,00	9,53%
Total	94 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	10,59%
Ville de Bezons	84 400,00	89,41%
Total	94 400,00	100,00%

DOSSIER N° EX083514 - COMMUNE DE BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (91) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	10 000,00 € TTC	80,00 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
Adresse administrative : 2 RUE DE LA MAIRIE
91610 BALLANCOURT SUR ESSONNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques MIONE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

Un village d'animations sportives sur une juste festive aux couleurs des JOP Paris 2024 avec au programme :

- un concours de lancers francs (basketball)
- un jeu "Qui est-ce?" géant sur le thème des Jeux Olympiques
- un tir sur cible gonflable géant avec ballons de football
- un vélo smoothie
- un curling géant

Partenaires : associations et clubs locaux

Adresse de l'évènement : Parc Christian Imbert

Nombre de bénéficiaires : 500

Date de l'évènement : du 20/07/2024 au 20/07/2024

Localisation géographique :

- BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de prestations de service	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	2 000,00	20,00%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	8 000,00	80,00%
Total	10 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083515 - COMMUNE DE COURBEVOIE (92) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	20 705,00 € TTC	48,30 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURBEVOIE
Adresse administrative : 2 PLACE DE L HOTEL DE VILLE
92400 COURBEVOIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La Ville de Courbevoie, labellisée "Terre de Jeux 2024", organise de nombreux événements intitulés "Courbevoie, Vivons les Jeux", entre le 23 juin et le 6 septembre 2024, afin de faire vivre aux habitants l'expérience des Jeux olympiques et paralympiques.

La commune proposera au plus grand nombre les animations suivantes :

- animations de cardio-training et de zumba, les 23 et 30 juin 2024 ;
- animations festives et sportives lors du passage de la flamme olympique, le 24 juillet : initiation au golf et hockey sur gazon, concert ;
- déplacement de l'ensemble des élèves élémentaires volontaires de la commune sur les épreuves de para athlétisme, para judo et para natation des Jeux paralympiques, les 5 et 6 septembre ;

Les Courbevoisiens pourront également rencontrer des sportifs de haut niveau lors de ces différents événements.

Les objectifs de la commune sont de :

- promouvoir l'exercice physique et le bien-être ;
- favoriser les échanges culturels et sociaux entre habitants et visiteurs ;
- encourager le tourisme local ;
- stimuler l'économie locale en attirant les visiteurs.

Partenaires :

- Fédérations sportives ;
- Associations culturelles, sociales et sportives locales.

Adresses de l'événement :

- Parc de Bécon, 178 boulevard Saint-Denis ;
- Espace sportif Jean-Pierre Rives, 91 boulevard de Verdun ;
- Parvis de l'Espace Carpeaux, 15 boulevard Aristide Briand ;
- Boulevard de Verdun ;
- Arena Champs de Mars ;
- Paris La Défense Arena.

Nombre de bénéficiaires : 40 000.

Dates de l'événement : du 23/06/2024 au 06/09/2024.

Localisation géographique :

- COURBEVOIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	3 705,00	17,89%
Achat de matériels (petits équipements)	4 000,00	19,32%
Locations mobilières	4 000,00	19,32%
Achats de prestations de service	5 000,00	24,15%
Transports - déplacements - missions	4 000,00	19,32%
Total	20 705,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	4 493,50	21,70%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	48,30%
Subvention Métropole du Grand Paris (sollicitée)	6 211,50	30,00%
Total	20 705,00	100,00%

DOSSIER N° EX083516 - COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL (78) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	22 000,00 € TTC	45.45 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL

Adresse administrative : 32 RUE DE LA REPUBLIQUE
95400 VILLIERS LE BEL

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jean-Louis MARSAC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Dans quelques mois, Paris accueillera les Jeux Olympique et ce sera l'occasion pour tous de pouvoir profiter de ce formidable événement international. Pour se faire, la Ville de Villiers-le-Bel a été labellisée « Terre de Jeux 2024 ».

Etre une collectivité "Terre de Jeux 2024", c'est partager avec Paris 2024 la conviction que le sport change les vies. Que le sport, par les émotions qu'il suscite, est un vecteur incomparable de rassemblement et de cohésion. Que le sport, par les valeurs qu'il véhicule, est un formidable outil d'éducation et d'inclusion.

Les événements prévus se dérouleront dans le cadre de la programmation « Ma Ville Olympique » :

3 Villages olympiques dans les quartiers de la Ville visant à :

- Offrir une activité de proximité aux habitants

- Permettre aux habitants de découvrir de nouvelles activités
- Mettre en valeur le mouvement sportif du territoire
- Transmettre les valeurs et l'histoire olympique
- Promouvoir les bienfaits de l'activité physique

Vendredi 26 juillet : Journée d'ouverture des Jeux Olympiques au quartier du Puits La Marlière (parc Jean Vilar) avec des ateliers sportifs et paralympiques ouverts à tous avec les partenaires suivants : UFOLEP, associations sportives et culturelles de la commune, les maisons de quartier et des prestataires tels que les petits débrouillards ; le réseau Mom'Artre.

Lundi 29 juillet : Parc Manouchian (Quartier des Carreaux)
Village olympique (mêmes actions que le 26/07))

Mercredi 31 juillet : Parc Mandela (quartier de Derrière les murs Mon seigneur)
Village olympique (mêmes actions que le 26/07)

Partenaires :

- les associations sportives de la Ville
- les associations culturelles de la Ville

Adresse de l'évènement :

Parc Manouchian, Marc Mandela
Quartier du Puits de la Marlière

Dates de l'évènement : du 26 /07/ 2024 au 31/07/2024

Localisation géographique :

- VILLIERS-LE-BEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	4 000,00	18.18%
Achats de prestations de service	15 000,00	68.18%
Publicité, publications, relations publiques, communication	3 000,00	13.64%
Total	22 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	7 000,00	31.82%
Subvention État (sollicitée)	5 000,00	22.73%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	45.45%
Total	22 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083518 - COMMUNE DE MESNIL-LE-ROI (78) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	15 048,00 € TTC	59,00 %	8 878,40 €
	Montant total de la subvention		8 878,40 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MESNIL-LE-ROI

Adresse administrative : 1 RUE DU GENERAL LECLERC
78600 LE MESNIL LE ROI

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Serge CASERIS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La ville du Mesnil-Le-Roi labellisée « Terre de Jeux » organise en lien avec l'Education Nationale une semaine Olympique et Paralympique.

C'est un projet axé sur les valeurs du sport, de la culture, du handicap et de l'environnement. Les festivités sont destinées aux enfants des écoles maternelles et élémentaires du territoire, aux enfants de l'accueil de loisirs et aux familles.

Les objectifs de cette semaine sont :

- de sensibiliser aux valeurs de l'Olympisme : excellence, respect et amitié.
- de faire découvrir les disciplines olympiques et paralympiques aux enfants des écoles et de l'accueil de loisirs
- de faire changer le regard des plus jeunes sur le handicap en s'appuyant sur la découverte des para sports et en intégrant des rencontres sportives
- d'insuffler un mouvement de solidarité et de coopération entre les différents participants.

En plus de ces objectifs, il est envisagé d'apporter un aspect ludique et pédagogique à cette action par la mise en place d'activité culturelle à dominante sportive ainsi qu'une grande journée familiale et conviviale pour ponctuer cette semaine.

Au programme de cette semaine festive

- des ateliers de découverte des différents sports Olympiques et Paralympiques : escrime, basket, badminton, judo, Gymnastique Rythmique, chanbara, foot, tennis, rugby, athlétisme....
- cérémonie de fermeture des Jeux Olympiques mesnilois, suivi d'une remise des médailles aux participants.

Partenaires :

- L'ASMR (Association Sportive du Mesnil-le-Roi)
- TCMR (tennis club du Mesnil-le-Roi)
- Bibliothèque municipale (Emile Littré) pour une exposition ou une intervention autour de l'histoire du sport et du handicap.
- Corps enseignants et Education Nationale
- Accueil de Loisirs municipal
- Claves handisport (association loi 1901)
- Un jeune dans le cadre du Service National Universel
- Police municipale
- Convivio (société de restauration de la commune et leurs producteurs locaux)

Adresse de l'évènement :

Commune du Mesnil Le Roi, 1 rue du général Leclerc
Stade Taranne et gymnase : 12 rue des grands champs

Nombre de bénéficiaires : 600

Dates de l'évènement : du 24/06/2024 au 29/06/2024

Localisation géographique :

- LE MESNIL-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	3 950,00	26,25%
Achats de matières et fournitures	100,00	0,66%
Achat de matériels (petits équipements)	6 448,00	42,85%
Locations mobilières	1 950,00	12,96%
Achats de prestations de service	2 500,00	16,61%
Publicité, publications, relations publiques, communication	100,00	0,66%
Total	15 048,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	6 169,60	41,00%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	8 878,40	59,00%
Total	15 048,00	100,00%

DOSSIER N° EX083521 - COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON (91) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	76 680,00 € TTC	13,04 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VERRIERES LE BUISSON

Adresse administrative : PL CHARLES DE GAULLE
91370 VERRIERES LE BUISSON

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur François Guy TREBULLE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La ville va organiser une journée autour du sport en proposant à ses usagers des initiations sportives. L'idée étant de s'associer aux associations de la ville et à l'UFOLEP pour proposer une trentaine de stands sportifs. Ils permettront de découvrir notamment l'athlétisme, l'aïkido, le badminton, le basket, la danse, l'escalade, l'escrime, la gymnastique, le karaté (valide ou para-karaté), le tennis, le tennis de table, ...

Au préalable, les écoles de la ville pourront bénéficier d'une semaine d'Olympiade et toutes les classes seront invitées le samedi 22 juin 2024 à participer à une marche sportive qui réunira toutes les écoles et les usagers de la ville vers le Village sportif que nous organiserons ; et où tous les marcheurs pourront inaugurer l'ouverture de la journée. Le village proposera aussi bien des démonstrations que des tournois dans plusieurs sports : football, biathlon laser, escrime, escalade, homeball, boxe, basket (lancer-francs), panna foot, rugby, chase-tag.

Pour clôturer cette journée sportive, 2 concerts musicaux seront organisés par le service culturel de la ville.

Partenaires : Associations sportives et culturelles de la ville, UFOLEP, Prestataires musicaux pour les concerts, Amateurs musicaux locaux pour l'ouverture des concerts

Adresse évènement : Parc Regnier 196 Bd du Maréchal Foch, 91370 Verrières-le- Buisson

Nombre de bénéficiaires : 1000

Date : 22/06/2024 au 22/06/2024

Localisation géographique :

- VERRIERES-LE-BUISSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	5 400,00	7,04%
Achats de matières et fournitures	2 160,00	2,82%
Fournitures administratives	960,00	1,25%
Achats de prestations de service	66 000,00	86,07%
Publicité, publications, relations publiques, communication	2 160,00	2,82%
Total	76 680,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	66 680,00	86,96%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	13,04%
Total	76 680,00	100,00%

DOSSIER N° EX083523 - COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DU-PERRAY (91) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	35 000,00 € TTC	28,57 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT PIERRE DU PERRAY

Adresse administrative : 8 RUE ANTONIO VIVALDI
91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRAY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Catherine ALIQUOT-VIALAT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

La ville de Saint-Pierre-du-Perray, labellisée "Terre de Jeux 2024" organise cette année son événement annuel " Saint-Pierre en fête" sous le thème des Jeux Olympiques.

Au programme:

- une déambulation des enfants des 4 écoles de la ville avec une torche construite en amont lors des activités périscolaires
- une exposition sur l'histoire des JO
- un après-midi riche en activités et rencontres avec un panel d'animations , de structures gonflables, d'initiations sportives avec les associations du territoire, des démonstrations...
- une scène avec des démonstrations sportives, musicales et spectacles divers
- des initiations et ateliers de sensibilisation autour de la pratique parasportive avec une école de la ville (école Anne Franck) et l'IEM le petit Tremblay

Toutes les animations seront gratuites et accessibles à tous pour répondre aux intérêts de tous.

Partenaires :

- l'Escale (entre culturel)
- les associations locales de : Hand-Ball / Fitness, Golf, Gymnastique, Taekwondo, Rugby, Boxe, Judo,
- Fédération française de cerf-volant

Adresse de l'évènement : Place de la liberté

Nombre de bénéficiaires : 2 500

Date de l'évènement : du 22/06/2024 au 22/06/2024

Localisation géographique :

- SAINT-PIERRE-DU-PERRAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	16 500,00	47,14%
Locations mobilières	5 000,00	14,29%
Achats de prestations de service	12 000,00	34,29%
Publicité, publications, relations publiques, communication	1 500,00	4,29%
Total	35 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	25 000,00	71,43%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	28,57%
Total	35 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083524 - COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE (78) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	120 000,00 € TTC	8,33 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MANTES-LA VILLE

Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
78711 MANTES LA VILLE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Sami DAMERGY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

L'opération estivale annuelle « Aime ton été à Mantes-la-Ville », sera sur la période d'été 2024 une édition spéciale Jeux Olympiques « Aime ton été Olympique ».

Les animations hors les murs seront principalement proposées en après-midi et en début de soirée à destination des familles, des acteurs associatifs, des accueils de loisirs enfance/jeunesse ainsi qu'aux équipes dédiées à l'institution spécialisée dans la prise en charge de jeunes en situation de handicap, aux structures de prévention spécialisée et aux services d'accompagnement jeunesse du département (Pôle enfance jeunesse).

Cette période d'animation sera ponctuée de temps forts :

- de spectacles
- des Olympiades sportives
- une guinguette

- un cinéma Plein air...

Les animations culturelles seront programmées tout au long de cette opération en journée ainsi qu'en soirée. (Concerts, ateliers théâtre, lecture de conte...).

Le point d'information jeunesse délocalisera son activité à raison d'une journée par semaine sur les animations hors les murs, elle pourra ainsi proposer des ateliers d'accompagnement en extérieur (coaching entretien d'embauche, atelier CV, technique de recherche active...)

Partenaires :

- les services de l'état à travers la déléguée au préfet
- les services de la ville (Service jeunesse et vie des quartiers, politique de la ville, service technique, service culturel, service enfance et petite enfance, Service seniors, CCAS, Réussite éducative...)
- les services du département (Secteur d'action sociale et pôle enfance jeunesse)
- les associations de la commune
- les Bailleurs (1001 vies habitat, Batigères, les résidences Yvelines Essonne, EMMAUS Habitat...)
- les commerçants de la commune

Adresse de l'évènement :

Parc de la vallée 175 rue des près

Espace culturel Jacques Brel 21 rue des Merisiers 78711 MANTES-LA-VILLE

Nombre de bénéficiaires : 4 000

Dates de l'évènement : du 06/07/2024 au 03/08/2024

Localisation géographique :

- MANTES-LA-VILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	40 000,00	33,33%
Achats de matières et fournitures	10 000,00	8,33%
Achat de matériels (petits équipements)	3 000,00	2,50%
Fournitures administratives	1 000,00	0,83%
Achats de prestations de service	60 000,00	50,00%
Transports - déplacements - missions	1 000,00	0,83%
Publicité, publications, relations publiques, communication	2 000,00	1,67%
Autres (reportage vidéo)	3 000,00	2,50%
Total	120 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	60 000,00	50,00%
Subvention État (sollicitée)	40 000,00	33,33%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	8,33%
Subvention Aides privées (sollicitée)	10 000,00	8,33%
Total	120 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083525 - COMMUNE DE FRANCONVILLE (95) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	30 360,00 € HT	32,94 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FRANCONVILLE

Adresse administrative : 11 RUE DE LA STATION
95132 FRANCONVILLE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Xavier MELKI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

L'objectif de ce projet est de célébrer avec un large public le passage de la Flamme Olympique qui est programmé le 19/07 sur la commune de Franconville-la-Garenne.

En partenariat avec les associations sportives locales et l'aide des éducateurs sportifs de la Ville, un ensemble d'activités sera proposé à différents endroits du parcours : volleyball, thèque, tennis de table, basketball, relais d'athlétisme, roller, handbike ou Tai Chi Chuan. Des espaces de jeux de loisirs récréatifs et de restauration seront également prévus.

Des animations en lien avec les thématiques artistiques et culturelles seront au programme de cette journée avec des productions de groupes de musiques et des démonstrations de capoeira, de hip hop ainsi qu'un concours de réalisation de la plus belle fresque de peinture sur la thématique des JO au sein des écoles et centres de loisirs. Ces œuvres seront conservées et feront partie de l'empreinte de l'héritage des jeux 2024. Elles seront exposées sur des chevalets tout au long du parcours et dans les différents établissements de la Ville à l'issue des JO.

Pour compléter ce dispositif et grâce au partenariat avec la Direction de l'EHPAD Korian Montfrais situé à proximité de l'itinéraire du passage de la flamme, il est prévu de mobiliser les espaces extérieurs de l'établissement afin de proposer un ensemble d'animations et d'ateliers sportifs en direction d'un public pluri générationnel en associant les résidents de l'EHPAD.

Nous souhaitons également proposer des activités handisports en vue d'une sensibilisation aux différentes disciplines paralympiques.

L'ensemble des animations se poursuivra tout au long de la journée après le passage des porteurs de la flamme sur ces espaces.

La Ville souhaite créer un lieu de fête, de partage et de célébration de cet événement : au programme seront prévus, des structures gonflables, des initiations sportives, des jeux d'eau, des pique-niques, le tout clôturé par la projection d'Astérix aux Jeux Olympiques."

Partenaires : Le monde associatif partenaire indéfectible pour la célébration du passage de la Flamme Olympique sur la Commune.

A cette occasion seront sollicités les clubs sportifs de volleyball, d'athlétisme, de rugby ou encore de football, de même que les associations culturelles de la Ville.

L'EHPAD Korian Montfrais sera également associé au passage de la Flamme Olympique. En effet, nous souhaitons utiliser le parking de l'EHPAD afin de créer des activités sportives intergénérationnelles.

Enfin, le personnel des différents services de la Commune seront aussi présents.

Nombre de bénéficiaires : 35000

Date : 19/07/2024 au 19/07/2024

Localisation géographique :

- FRANCONVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	3 512,00	11,57%
Achats de matières et fournitures	3 428,00	11,29%
Achat de matériels (petits équipements)	9 894,00	32,59%
Locations mobilières	10 584,00	34,86%
Achats de prestations de service	2 942,00	9,69%
Total	30 360,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	20 360,00	67,06%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	32,94%
Total	30 360,00	100,00%

DOSSIER N° EX083537 - COMMUNE DE CHATOU (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	20 000,00 € TTC	50,00 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHATOU
Adresse administrative : 11 PLACE DU GENERAL DE GAULLE
78401 CHATOU
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Eric DUMOULIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La ville de Chatou organise un événement festif et familial intitulé "Le quartier de l'Europe fête les Jeux olympiques" sur le thème de la culture des Jeux olympiques et paralympiques. Programmé en plein air, dans le quartier commerçant de l'Europe, le 29 juin 2024 de 12h00 à 21h00, cet événement associe les commerçants, les Maisons de quartier, les services de la ville (Culture, Jeunesse, Sport, Education) et le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines pour célébrer les Jeux Olympiques Paris 2024.

Au programme :

- un « Sprint challenge » : événement ouvert à tous permettant de sensibiliser les participants à l'athlétisme sur la base de courses chronométrées ;
- des spectacles d'arts vivants inspirés des JOP : improvisations sur thème par l'association d'improvisation théâtrale MITIC ;
- des animations et des ateliers jeunesse : parcours jeux "Le petit parcours de la flamme", atelier jeux géants, des stands maquillage aux couleurs des équipes des JOP ;

- des animations et des ateliers commerçants : décoration des vitrines aux couleurs des Jeux olympiques, stands de jeux devant les boutiques présentant diverses animations de type kermesse adaptées à la thématique JOP (pêche aux canards olympiques, tirs de fléchettes, vélo-smoothie, roue de la fortune olympique avec goodies sportifs à gagner...);
- des quizz, blind-test sur les JOP organisés tout au long de la journée et ambiance musicale grâce à la "Radio mobile olympique" ;
- des concerts (associatifs et professionnels), déambulations (batucada, fanfare) et grand espace de restauration en pleine rue ;
- des pôles restauration proposés par les commerçants du quartier.

L'objectif de la commune est de fédérer les habitants au cours d'une journée de festivités dédiée à la culture des Jeux olympiques et paralympiques.

Partenaires :

- 20 commerces de la commune ;
- 5 sociétés culturelles.

Adresses de l'événement : Rue Renoir, Avenue Maupassant.

Nombre de bénéficiaires : 4 000.

Date de l'événement : le 29/06/2024.

Localisation géographique :

- CHATOU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de matériels (petits équipements)	1 000,00	5,00%
Locations mobilières	600,00	3,00%
Achats de prestations de service	16 478,00	82,39%
Autres (frais de Droits SACEM, sécurité, restauration)	1 922,00	9,61%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	10 000,00	50,00%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	50,00%
Total	20 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083540 - COMMUNE DE CRETEIL (94) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	165 800,00 € TTC	6,03 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CRETEIL
Adresse administrative : PLACE SALVADOR ALLENDE
94010 CRETEIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Laurent CATHALA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Le « carnaval olympique » est prévu le 21 juillet, jour de passage de la flamme sur le territoire Cristolien, en vue de mobiliser les structures et les habitants de Créteil lors de cet événement et de créer un rendez-vous festif et fédérateur.

Au programme :

- Un temps fort est prévu à la Préfecture, point de départ du carnaval vers 15h30 (rassemblement à 14h), afin d'accueillir les équipements socioculturels et les habitants de la ville. Des animations artistiques et culturelles participatives (musicales notamment), la présence de danseurs professionnels de la Maison des Arts et de la Culture de Créteil et du Centre Chorégraphique National de Créteil et du Val de Marne et d'autres animations seront proposées au public. Des chorégraphies auront été élaborées tout au long du début d'année par les habitants en lien avec les équipements socio-culturels et des danseurs professionnels.

-La déambulation suivra ensuite le tracé du parcours de la Flamme Olympique, elle sera encadrée et dynamisée par des danseurs professionnels ainsi que par divers artistes (échassiers, fanfares, marionnettes géantes etc.). Les chorégraphies se donneront à voir sur tout le parcours de la flamme.

-Le point d'arrivée (prévue à 17h30) aura lieu au Stade Duvauchelle, lieu d'arrivée de la Flamme Olympique (à 19h30) où un autre temps fort conclura ce carnaval.

Des animations sont prévues (Color run, danse avec un bal participatif et un concert, etc.).

-Enfin, des animations artistiques (sous diverses formes) auront lieu pour accompagner le parcours de la flamme (danse, arts du cirque, etc.).

Partenaires : L'Us Créteil ; La Mac de Créteil, le CCN de Créteil et du Val de Marne, le CSC Kennedy, la MJC Club de Créteil, la Maison de la Solidarité, le CSC Madeleine Rebérioux /MJC du Mont-Mesly, la MJC Village, la MPT de la Haye aux Moines, la MPT Jean Ferrat, le Conservatoire à Rayonnement Régional .

Adresse de l'événement : Parcours de la Flamme Olympique sur le territoire Cristolien

Nombre de bénéficiaires : 6000

Date de l'événement : du 21/07/2024 au 21/07/2024

Localisation géographique :

- CRETEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	52 000,00	31,36%
Achats de matières et fournitures	10 000,00	6,03%
Locations mobilières	13 000,00	7,84%
Achats de prestations de service	67 000,00	40,41%
Publicité, publications, relations publiques, communication	20 800,00	12,55%
Autres (alimentation)	3 000,00	1,81%
Total	165 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	110 280,00	66,51%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	6,03%
Subvention Métropole du Grand Paris (sollicitée)	45 520,00	27,45%
Total	165 800,00	100,00%

DOSSIER N° EX083541 - COMMUNE DE LEVALLOIS-PERRET (92) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	28 888,84 € TTC	34,62 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LEVALLOIS-PERRET
Adresse administrative : PL DE LA REPUBLIQUE
92309 LEVALLOIS PERRET
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

Dans la perspective d'accueillir des délégations Olympiques et Paralympiques lors des JOP de Paris 2024, la ville de Levallois prévoit de mettre en œuvre un plan d'animation permettant à ses administrés de vivre les Jeux Olympiques et Paralympiques en étant au cœur de l'action et au contact des athlètes.

En effet, l'enjeu pour la commune est de décorer la Ville aux couleurs olympiques et de mettre en œuvre des animations sur toute la durée des Jeux Olympiques et Paralympiques. Labélisée "Terre de Jeux", la ville de Levallois est également "Centre de Préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques".

Elle accueillera notamment les délégations suivantes, avec lesquelles il est prévu de mettre en place des actions communes à destination de la population :

- Etats-Unis Basket
- Taïwan Judo
- Taïwan Boxe

- Taïwan Badminton
- Canada Escrime
- Canada Judo
- Australie Paralympiques

Les animations qui seront mises en place au cours de cette période sont diverses et variées :

- décoration des Centres de Préparation et l'Hôtel de Ville aux couleurs des Jeux Olympiques et des délégations étrangères que nous allons accueillir.
- des temps d'échange et de célébration seront mis en place avec ces délégations étrangères.
- sur le parvis de l'hôtel de ville sont prévues un bon nombre d'activités, notamment la possibilité de vivre les épreuves des délégations étrangères accueillies et des athlètes français en direct avec la présence de Food trucks et de nombreuses animations.
- mise en œuvre d'une exposition qui retrace le lien entre Levallois, ses sportifs et les Jeux Olympiques à travers l'histoire, sur les grilles de l'hôtel de Ville

Enfin, un appel à bénévolat pour les Levalloisiens qui souhaitent participer à la dynamique Olympique a été lancé, et il s'agit de pouvoir doter ces bénévoles de tenues et de goodies.

Partenaires

- Délégations étrangères accueillies (Taiwan, Australie, Etats-Unis, Canada).
- Le Levallois Sporting Club.
- Comité d'organisation des Jeux Olympiques, COJO (Label Terre de Jeux, Centre de préparation aux Jeux).

Adresse de l'évènement :

- Parvis de l'Hôtel de Ville -Place de la République
- Palais des Sports Marcel Cerdan -141 rue Danton
- Gymnase Eric Srecki - 152 rue Danton

Nombre de bénéficiaires : 65 000

Dates de l'évènement : du 22/06/2024 au 08/09/2024

Localisation géographique :

- LEVALLOIS-PERRET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de matériels (petits équipements)	7 955,04	27,54%
Locations mobilières	12 529,90	43,37%
Achats de prestations de service	3 553,00	12,30%
Publicité, publications, relations publiques, communication	2 866,55	9,92%
Autres (exposition)	1 984,35	6,87%
Total	28 888,84	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	18 888,84	65,38%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	34,62%
Total	28 888,84	100,00%

DOSSIER N° EX083544 - COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE (93) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	50 140,00 € HT	19,94 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE

Adresse administrative : 18 BOULEVARD DE L HOTEL DE VILLE
93290 TREMBLAY EN FRANCE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Francois ASENSI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

En lien avec l'accueil de la délégation cubaine, la commune de Tremblay-en-France organise un événement culinaire du 1er juillet au 6 septembre 2024.

Cet événement proposera un repas à thème par semaine, en lien avec les nations participantes aux JOP 2024, offert aux enfants des centres de loisirs et des structures sports vacances (600 enfants concernés par semaine). Des ateliers d'éducation culinaire seront mis en place auprès des enfants, ainsi que différents stands d'informations et la découverte des circuits courts locaux (légumes, viandes...) utilisés dans le cadre de la restauration locale.

Partenaires

- Les producteurs locaux ;
- L'Education Nationale.

Adresse de l'événement : Centre de loisirs.

Nombre de bénéficiaires : 6 000.

Dates de l'événement : du 01/07/2024 au 06/09/2024.

Localisation géographique :

- TREMBLAY-EN-FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	5 280,00	10,53%
Achats de matières et fournitures	7 000,00	13,96%
Achats de matériels (petits équipements)	1 900,00	3,79%
Locations mobilières	5 360,00	10,69%
Achats de prestations de service	6 600,00	13,16%
Publicité, publications, relations publiques, communication	2 000,00	3,99%
Scénographie	22 000,00	43,88%
Total	50 140,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	35 140,00	70,08%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	19,94%
Subvention Département (sollicitée)	5 000,00	9,97%
Total	50 140,00	100,00%

DOSSIER N° EX083547 - COMMUNE DE COMBS-LA-VILLE (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	37 000,00 € TTC	27,03 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COMBS-LA-VILLE

Adresse administrative : ESP CHARLES DE GAULLE
77385 COMBS LA VILLE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Guy GEOFFROY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Combs-la-Ville, labellisée "Terre de Jeux", accueillera la délégation féminine de gymnastique artistique australienne, lors d'un stage de préparation olympique, dans l'un des Centres de Préparation aux Jeux olympiques de la ville. De nombreuses animations sont prévues dans le cadre de cette venue et plus largement dans le cadre de la promotion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 sur la commune :

- Samedi 22 juin 2024 : Journée olympique avec participation des associations sportives de la commune ;
- Du 6 juillet au 25 août 2024, les « Estivales » : animations sportives et culturelles avec pour fil rouge les JOP ;
- Du 13 au 20 juillet 2024 : présence de la délégation australienne : entraînements ouverts au public, animations et séances de dédicaces ;

- Le 1er septembre 2024, Journée mobilités douces : animations sportives ouvertes à tous et course Cycliste Souvenir Laurent Fignon ;

- Le 7 septembre 2024 : forum des associations.

Sur les journées d'animations grand public, la présence de stands de restauration sont prévus, avec des producteurs locaux invités pour l'occasion.

L'objectif de la commune est de conforter la dynamique des animations communales, accentuées par l'effet des Jeux olympiques et paralympiques.

Partenaires :

- l'ensemble des associations sportives de la commune.
- le service culture de la commune.

Adresses de l'événement :

- Parc Jacques Chirac pour les cross et marches de 2 024 m ;
- Complexe Sportif Salvador Allende pour l'accueil de la délégation australienne ;
- Parc Arthur Chaussy pour les « Estivales » ;
- Voie publique pour la journée mobilités douces ;
- Complexe Sportif Jacques Cartier pour le forum des associations.

Dates de l'événement : du 22/06/2024 au 07/09/2024.

Localisation géographique :

- COMBS-LA-VILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	9 250,00	25,00%
Achats de matières et fournitures	4 300,00	11,62%
Achat de matériels (petits équipements)	1 200,00	3,24%
Fournitures administratives	150,00	0,41%
Locations mobilières	2 650,00	7,16%
Achats de prestations de service	17 500,00	47,30%
Transports - déplacements - missions	450,00	1,22%
Catalogues, imprimés, publications	1 500,00	4,05%
Total	37 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	27 000,00	72,97%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	27,03%
Total	37 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083548 - COMMUNE D'ARPAJON (91) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	15 225,40 € TTC	65,68 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ARPAJON
Adresse administrative : 70 GRANDE RUE
91290 ARPAJON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian BERAUD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La ville d'Arpajon, labellisée Terre de Jeux, organise un événement sur la place du marché, le dimanche 23 juin 2024, Journée internationale olympique, contribuant à faire vivre à tous les émotions des jeux, à changer le quotidien de la population grâce au sport, et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique.

Cet événement, qui comprendra des ateliers sportifs, des démonstrations et des stands, sera mis en place par les éducateurs sportifs de la ville, en partenariat avec les clubs sportifs, les associations, les collèges, les lycées et des partenaires extérieurs.

L'enjeu pour Arpajon est de dynamiser la vie sportive et de permettre à ses habitants de s'épanouir et de lutter contre la sédentarité.

Partenaires :

- Comité départemental handisport de l'Essonne ;
- AAPISE (Association d'aide aux personnes inadaptées du sud Essonne - prise en charge des enfants et adultes en situation de handicap mental) ;
- USEP (Union sportive de l'enseignement du 1er degré) ;
- Comité départemental olympique et sportif de l'Essonne ;
- Maison sport santé labellisée du centre hospitalier de Bligny ;
- Lycée Belmondo ;
- Section sport du lycée Edmond Michelet ;
- Cœur d'Essonne Agglomération (Ferme de l'Envol - projet bio-Local Sésame - santé nutrition) ;
- Les associations sportives et culturelles de la commune.

Adresse de l'événement : Place du marché.

Nombre de bénéficiaires : 1 200.

Date de l'événement : le 23/06/2024.

Localisation géographique :

- ARPAJON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	870,00	5,71%
Achats de prestations de service	14 355,40	94,29%
Total	15 225,40	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	5 225,40	34,32%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	65,68%
Total	15 225,40	100,00%

DOSSIER N° EX083549 - COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	225 698,00 € TTC	4,43 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE

Adresse administrative : 31 RUE GAMBETTA
78201 MANTES LA JOLIE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Raphaël COGNET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

Consciente des difficultés que rencontrent de nombreuses familles issues des quartiers prioritaires de la ville de ne pas avoir la possibilité de partir en vacances, la municipalité souhaite proposer un projet festif et ludique, incluant la découverte des pratiques sportives olympiques afin de leur offrir des moments d'évasion et de détente.

Sur environ 6 000 m², le village des sports proposera gratuitement, aux associations et structures municipales mais aussi à l'ensemble de la population, des activités ludiques et sportives de plein air. Le public accueilli sur le village des sports est celui des centres de loisirs de la ville de Mantes-la-Jolie (3/17 ans) et les habitants de la population mantaise (tout âge à partir de 1 an). Il comprendra à la fois des structures gonflables et l'organisation d'activités ludiques et sportives.

Il se déroulera sur le terrain en herbe du stade Jean Paul David, situé en face du gymnase Albert Camus.

En cette année olympique, le village sera rendu plus attractif. En effet, la mise en place des défis / challenges les mardis, jeudis et samedis avec des récompenses offertes aux gagnants (idées de récompenses : caddies de courses, Spa/Hamam, drones, ballons) apportera une plus-value à l'action.

Partenaires de l'événement :

- Association sportive mantaise
- INTERFEL (nutrition – sport santé)
- Kido Events
- AET (savoir rouler)
- Kenlaw Danse (initiation et démonstration de hip-hop haut niveau – équipe de France)
- No Limits Arts (danse - chorégraphe)
- Temps du Lude"

Adresse de l'événement :

TR4 du stade Jean-Paul DAVID – avenue Albert CAMUS 78 200 MANTES-LA-JOLIE

Nombre de bénéficiaires : 12 600

Dates de l'événement : Du 06/07/2024 au 30/07/2024

Localisation géographique :

- MANTES-LA-JOLIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	111 298,00	49,31%
Achats de matières et fournitures	35 000,00	15,51%
Achat de matériels (petits équipements)	19 400,00	8,60%
Achats de prestations de service	60 000,00	26,58%
Total	225 698,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	145 698,00	64,55%
Subvention État (sollicitée)	50 000,00	22,15%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	4,43%
Subvention Département (sollicitée)	20 000,00	8,86%
Total	225 698,00	100,00%

DOSSIER N° EX083551 - COMMUNE DE CHOISY-LE-ROI (94): JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	171 300,00 € TTC	5,84 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHOISY-LE-ROI

Adresse administrative : PLACE GABRIEL PERI
94600 CHOISY LE ROI

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur PANETTA TONINO, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

"Célébration des Jeux Olympiques à Choisy-le-Roi" est un projet d'envergure qui se déroulera pendant la période estivale 2024. Ce projet consiste en l'organisation d'événements festifs et culturels construit autour des valeurs de l'olympisme, du paralympisme et du sport, telles que l'excellence sportive, l'inclusion, la convivialité, le lien intergénérationnel ou encore l'éco-responsabilité.

Ces évènements accessibles à tous favorisent la mobilisation de clubs et associations sportifs de la ville de Choisy-le-Roi. Ils participent à faire vivre l'émotion des JOP aux choisyens et étrangers.

Il s'agit de 8 temps forts annuels qui ont pour thématique les JOP cette année :

- la Fête de la ville le 22 juin,
- les Jeux du Val de Marne (finalité sportive pour les élèves élémentaires) ,
- une Pièce de théâtre Assos en Scène,

- la Fête nationale le 14 juillet
- une course cycliste populaire,
- la Médiathèque hors les murs,
- Anim été 2024,
- le forum des associations

Toutes ces actions vont lier la pratique sportive et la culture tout en permettant de valoriser les acteurs et commerces locaux . Il est prévu : des activités ludiques avec des animations variées telles que les initiations et démonstrations sportives, des rencontres avec des athlètes de haut niveau dans les quartiers, des concerts en plein air, des expositions, des comptoirs gourmands...

Partenaires :

- des athlètes de haut niveau
- des clubs sportifs, des associations culturelles, des structures de développement économique et touristique

Adresse de l'évènement :

- parc de la mairie à la Place Gabriel Péri
- stade Jean Bouin 39-41 rue Pompadour
- théâtre de Choisy le Roi
- parc Mademoiselle, 2 rue Gutenberg
- les berges de Cho
- quai Fernand Dupuy
- quai de seine au quartier du Port
- la médiathèque Aragon
- les quartiers Gabriel, Navigateurs, Barbusse, Mouloudji et Port

Nombre de bénéficiaires : 50 000

Dates de l'évènement : du 22/06/2024 au 15/09/2024

Localisation géographique :

- CHOISY-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	13 700,00	8,00%
Achat de matériels (petits équipements)	10 000,00	5,84%
Fournitures administratives	1 000,00	0,58%
Locations mobilières	20 000,00	11,68%
Achats de prestations de service	45 000,00	26,27%
Transports - déplacements - missions	79 600,00	46,47%
Publicité, publications, relations publiques, communication	1 000,00	0,58%
Catalogues, imprimés, publications	1 000,00	0,58%
Total	171 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	161 300,00	94,16%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	5,84%
Total	171 300,00	100,00%

DOSSIER N° EX083553 - COMMUNE D'ASNIERES-SUR-SEINE (92) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	74 800,00 € TTC	13,37 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D ASNIERES SUR SEINE

Adresse administrative : 1 PLACE DE L HOTEL DE VILLE
92600 ASNIERES SUR SEINE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

Le projet de la ville d'Asnières-sur-Seine porte sur trois temps forts :

Temps fort n°1 : Vivez les Jeux : animations en bord de Seine dans les squares Yourcenar et le DS du 15 juillet au 16 août

Animations sur la période estivale autour des JO Paris 2024. Ateliers orientés vers les sports olympiques et de loisirs ouverts au plus grand nombre.

Sont prévus : un écran géant de télévision, des paniers de basket mobiles, des mini-buts de foot, du tennis ballon, un photocal, des fanions etc.)

Temps fort n°2: Le relais de la Flamme Olympique le 24 juillet 2024

La ville accueille la Flamme Olympique afin d'exprimer l'engagement de tous envers l'esprit sportif, la camaraderie et le dépassement de soi. C'est également une opportunité pour mettre en lumière la ville et ses habitants, en démontrant la capacité locale à accueillir un événement d'une telle envergure. C'est une

occasion unique de célébrer la ville, la nation et l'esprit olympique.

Les objectifs sont de :

- permettre aux associations sportives de présenter leurs activités aux asniérois
- permettre de pratiquer l'activité sportive avec un entraîneur
- illustrer la variété et la richesse des pratiques associatives asniéroises par différentes animations et démonstrations
- proposer des animations de loisirs ou ateliers à thèmes mis à la disposition des Asniérois
- proposer un moment fédérateur et de rencontres entre les acteurs locaux

Temps fort n°3 : Forum des associations le 7 septembre 2024

Le forum des associations annuel sera organisé sous les couleurs JOP cette année pour mettre en valeur les différentes associations sportives, culturelles, artistiques, et communautaires de la ville. Les visiteurs auront l'occasion de rencontrer des représentants d'associations, de s'inscrire à des activités, de participer à des démonstrations et d'en apprendre davantage sur les opportunités de bénévolat et d'engagement dans la communauté."

Partenaires :

- les clubs sportifs
- les associations culturelles locales

Adresse de l'événement :

Square Yourcenar et Square de la DS (animations estivales)

Place de l'Hôtel de Ville et Square Maréchal Joffre rue Pierre Brossolette (passage flamme olympique)

Espace Delage 27 rue de la concorde et Centre Administratif et social Place de l'Hôtel de Ville (Forum)

Nombre de bénéficiaires : 25 000

Dates de l'évènement : du 15/07/2024 au 07/09/2024

Localisation géographique :

- ASNIERES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	2 000,00	2,67%
Achats de matières et fournitures	9 700,00	12,97%
Achat de matériels (petits équipements)	8 000,00	10,70%
Achats de prestations de service	44 100,00	58,96%
Publicité, publications, relations publiques, communication	10 000,00	13,37%
Catalogues, imprimés, publications	1 000,00	1,34%
Total	74 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	36 680,00	49,04%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	13,37%
Subvention Métropole du Grand Paris (sollicitée)	28 120,00	37,59%
Total	74 800,00	100,00%

DOSSIER N° EX083554 - COMMUNE DE THORIGNY-SUR-MARNE (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	87 195,00 € TTC	11,47 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE THORIGNY-SUR-MARNE
Adresse administrative : 8 RUE GAMBETTA
77400 THORIGNY SUR MARNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Manuel DA SILVA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

L'opération "Les Thorystivales" est un dispositif à destination des Thorigniols et des habitants de Marne et Gondoire sur la période estivale.

Ce moment est l'occasion pour la collectivité de mettre en avant la pratique sportive dans un cadre idyllique, en proposant aux usagers des temps d'activités variés au quotidien.

Au sein du village d'animations est prévu :

- un espace de Beach volley/Beach soccer,
- un espace jeunesse avec un table de tennis de table et un baby-foot
- l'organisation de tournoi sportif quotidiennement,
- des activités créatives
- des olympiades tous les vendredis,
- un espace piscine surveillé,
- des structures gonflables pour les plus petits,

- une buvette tenue par une junior association
- une programmation culturelle le samedi avec des shows en lien avec les nouveaux sports olympiques
- une activité baby gym

Le village sera accessible et gratuit pour tous. En cette année olympique et fort du label "Terre de Jeux", c'est l'occasion de promouvoir les valeurs olympiques au travers d'olympiades, de mettre en avant les associations sportives de la commune en leur proposant de faire la promotion de leur pratique au travers d'ateliers proposés à la population et de mettre en place des spectacles en mélangeant show scéniques et sports olympiques, et particulièrement les nouveaux sports olympiques comme le break dance.

Partenaires :

- Partenaires sportifs : associations sportives de la commune
- Partenaires culturels : programmation d'artistes franciliens tous les week-ends.

Adresse de l'évènement : Grande prairie, quai de marne

Nombre de bénéficiaires : 1 000

Dates de l'évènement : du 06/07/2024 au 27/07/2024

Localisation géographique :

- THORIGNY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	34 695,00	39,79%
Achats de matières et fournitures	1 000,00	1,15%
Achat de matériels (petits équipements)	500,00	0,57%
Achats de prestations de service	51 000,00	58,49%
Total	87 195,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	77 195,00	88,53%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	11,47%
Total	87 195,00	100,00%

DOSSIER N° EX083555 - COMMUNE LE PERREUX-SUR-MARNE (94) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	37 350,00 € TTC	26,77 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE LE PERREUX SUR MARNE
MAIRIE
Adresse administrative : PL DE LA LIBERATION
94170 LE PERREUX SUR MARNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Christel ROYER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

Le projet porte sur 2 temps forts:

- Action 1 : Les "Estivales du Perreux : Olympiades" le 22 juin 2024

Ciné -Débat - Performants autrement

Ce film-documentaire montre la préparation de 3 athlètes (1 coureur de 400m, 1 nageur et 1 pongiste) en situation de handicap mental pour les Jeux Paralympiques.

Projection suivie de témoignage d'athlètes de haut niveau en situation de handicap.

Olympiades

Un grand jeu sous forme d'épreuves sportives et de performances à réaliser en famille ou entre amis. Les Perreuxiens revêtiront leurs plus belles tenues de sport pour se défier sportivement en famille ou entre

ami.

Basket, Futsal, Parcours de Gym, Relais, Combat de Sumo, Boccia...

Spectacle Improlympique

Spectacle improvisé sur le thème des sports olympiques. 10 scènes improvisées, 10 épreuves entre sport & théâtre, hommages à la ferveur Olympique. Un spectacle qui s'inscrit dans la tradition du sport Théâtre avec 10 épreuves inventées pour la circonstance. Certaines épreuves seront soumises au vote du public.

Action 2 : Festi' Marne le 13 juillet 2024

Animation en bords de Marne

Rosalies, jeux de plage, initiation sportives, foodtruck...investiront les Bords de Marne.

Les Perreuxiens profiteront d'un cadre naturel, autour d'une balade en rosalie, de jeux d'eau et d'animations sportives, ils pourront également tout en bénéficiant de la vue sur la Marne, se rafraîchir et déguster un crêpe ou une glace, proposées par le foodtruck.

Bal du 13 juillet

Un bal mémorable et festif pour célébrer la fête nationale.

Une façon agréable et significative de célébrer, de socialiser, de promouvoir la culture et la tradition Française.

Feu d'artifice

Les Perreuxiens sont attendus pour le traditionnel feu d'artifice qui sera tiré à 23h sur la Passerelle de Bry.

Partenaires :

Associations sportives et culturelles du Perreux

La section « Happi » handisport de l'Association Saint-Maurice du Perreux (ASMP)

La Compagnie Cadavre Exqui

Adresse de l'événement :

Centre des bords de Marne, Esplanade Michel Giraud, quai d'Argonne, quai de Champagne, passerelle de Bry.

Nombre de bénéficiaires : 2 500

Dates de l'évènement : le 22/06/2024 et le 13/07/2024

Localisation géographique :

- LE PERREUX-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de matériels (petits équipements)	850,00	2,28%
Locations mobilières	32 000,00	85,68%
Achats de prestations de service	2 500,00	6,69%
Achats de matériels (petits équipements)	1 000,00	2,68%
Autres (droit de diffusion / droit d'auteur)	1 000,00	2,68%
Total	37 350,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	23 500,00	62,92%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	26,77%
Subvention Métropole du Grand Paris (sollicitée)	3 850,00	10,31%
Total	37 350,00	100,00%

DOSSIER N° EX083556 - COMMUNE DE MAREIL-MARLY (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	18 144,17 € TTC	55,11 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAREIL-MARLY

Adresse administrative : 2 RUE TELLIER-FRERES
78750 MAREIL MARLY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Dominique LAFON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Mareil-Marly, labellisée "Terre de Jeux", organise la fête du village sur le thème des Jeux olympiques et paralympiques, le 22 juin 2024, afin de véhiculer les valeurs du sport et du vivre-ensemble. Pour l'occasion, le village sera aux couleurs des JOP (guirlandes, fanions, anneaux olympiques, porteuse de flamme) et accueillera Anne-Sophie MUSSET (voltige) et Juliette MANZUR (hockey sur gazon) qui témoigneront de leur expérience de sportive de haut niveau.

Au programme :

- Animations sportives sur la thématique des disciplines olympiques et paralympiques, sous la forme de compétitions et défis sportifs : tennis, danse, échecs, gymnastique, judo, tir à l'arc, football, rugby, escalade ;

- Animations culturelles et responsables autour du sport (roue de l'histoire des JO) et du développement durable (Ateliers DIY, fresque du climat, Jeux tri basket, escape game sur les gestes éco-responsables ;

- Offre de restauration locale (Asso Café de la Gare propose des produits et plats locaux ; Rotary Club propose du fait-maison) et internationale (food truck des pays représentant les JO) ;
- Soirée olympique et remise des médailles (quizz musical sur les musiques iconiques du sport, quizz culturel JO par équipes, danses, concert, retraite aux flambeaux aux couleurs olympiques avec bandas "chariots de feu").

Les objectifs de la commune sont de :

- promouvoir l'universalisme, les valeurs olympiques et paralympiques (amitié, respect, excellence, détermination, égalité, inspiration et courage) ;
- promouvoir les bienfaits du sport pour soi et sa réussite personnelle et professionnelle, le dépassement de soi, le vivre-ensemble, l'alimentation saine, locale et responsable ;
- sensibiliser à la pratique du sport ;
- sensibiliser au handicap.

Partenaires :

- CASGBS (animation tri sélectif, basket, tennis, réparation vélo) ;
- MJC (ateliers autour de culture, musique, danse, judo, échecs) ;
- Marche et Découverte (marche et nettoyage de sentes) ;
- Courir pour Curie (jeux de relais) ;
- Les associations sportives et culturelles de la commune.

Adresse de l'événement : Centre village.

Nombre de bénéficiaires : 1 000.

Date de l'événement : le 22/06/2024.

Localisation géographique :

- MAREIL-MARLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	3 977,87	21,92%
Achat de matériels (petits équipements)	705,70	3,89%
Achats de prestations de service	13 460,60	74,19%
Total	18 144,17	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	8 144,17	44,89%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	55,11%
Total	18 144,17	100,00%

DOSSIER N° EX083557 - COMMUNE LE VESINET (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	22 937,62 € TTC	43,60 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU VESINET

Adresse administrative : BOULEVARD CARNOT
78110 LE VESINET

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Bruno CORADETTI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

La ville du Vésinet va fêter l'arrivée des JOP par le biais de 3 temps forts :

Week-end du 22 au 23 juin

Au programme, un week-end d'Olympiades avec de nombreuses activités prévues pour toute la famille, aux couleurs de l'olympisme !

La ville du Vésinet labellisée "Terres de Jeux" et "Centre de préparation aux JO" pour la discipline des archers, aura le plaisir d'inaugurer le nouveau pas de tir en présence de sa marraine Lisa BARBELIN, archère française.

Noémie DESAILLY, athlète de haut-niveau en heptathlon animera le parcours de la flamme initié sur la ville avec tous les habitants.

Au programme :

- Parcours de la flamme sur la ville
- Initiation à de nombreuses disciplines - Olympiades
- Parcours moteurs avec valides et non valides
- Ateliers sport-santé-nutrition en direction des seniors
- Fresque géante
- Atelier sensibilisation à la mobilité avec « remise en selle »
- spectacle « la couleur des anneaux » par le club de l'USV GRS
- Concert symphonique « hymne aux jeux »
- Restauration et Food trucks

Le village du sport aura pour vocation de mettre en lien les multiples clubs de la Ville et les sportifs de haut niveau. Ce sera également l'occasion de mettre à l'honneur tous les bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour la promotion de tous ces sports.

Tout au long de l'été

Des ateliers "remise en selle" pour l'apprentissage du vélo seront organisés avec le soutien de la Communauté d'Agglomération et trois journées sport & inclusion sont également prévues autour du handisport."

Samedi 14 septembre

Lors de la journée des associations, la Ville organise une flash mob avec les professeurs de danse du conservatoire et de la MJC, aux côtés des associations de la ville.

Partenaires :

- les mairies
- les clubs sportifs locaux, dont : l'USV GRS par un spectacle "La couleur des anneaux"

Adresse de l'évènement : Pelouse des Ibis

Nombre de bénéficiaires : 1 200

Dates de l'évènement : du 22/06/2024 au 14/09/2024

Localisation géographique :

- LE VESINET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de matériels (petits équipements)	416,62	1,82%
Locations mobilières	12 711,00	55,42%
Achats de prestations de service	9 000,00	39,24%
Transports - déplacements - missions	810,00	3,53%
Total	22 937,62	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	12 937,62	56,40%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	43,60%
Total	22 937,62	100,00%

DOSSIER N° EX083558 - COMMUNE DE CARRIERES-SOUS-POISSY (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	123 890,00 € TTC	8,07 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY

Adresse administrative : 1 PLACE SAINT BLAISE
78955 CARRIERES SOUS POISSY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Eddie AIT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Carrières-sous-Poissy organise un "Village sportif et de loisirs" sur le thème des Jeux olympiques, du 30 juillet au 25 août 2024 au complexe sportif Bretagne. Ce village permettra aux familles, aux enfants et aux jeunes des quartiers défavorisés ne partant pas en vacances de partager des moments de détente et de convivialité, tout en participant à des activités sportives.

Au programme :

- Footstyle ;
- Accrokids ;
- Surf mécanique ;
- Ninja warrior ;
- Boucing football ;
- BMX ;
- Equalizer rugby ;

- Elastic basket ;
- Interactiv system ;
- Digi sport ;
- Skimboard ;
- Tramptech ;
- Concours de pétanque ;
- Spectacle de cirque ;
- Escapes games « JO » famille, « Valeurs du sport » ;
- Jeux d'eau ;
- Piste de glisse ;
- Structures petite enfance ;
- Structures gonflables.

Les objectifs de la commune sont de :

- favoriser et développer le bien vivre ensemble ;
- sensibiliser ses habitants à la pratique sportive.

Les partenaires : les associations sportives de la commune.

Adresse de l'événement : complexe sportif Bretagne, 765 Rue Pasteur.

Nombre de bénéficiaires : 20 000.

Dates de l'événement : du 30/07/2024 au 25/08/2024.

Localisation géographique :

- CARRIERES-SOUS-POISSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	26 500,00	21,39%
Achats de matériels (petits équipements)	3 000,00	2,42%
Achats de prestations de service	91 890,00	74,17%
Publicité, publications, relations publiques, communication	2 500,00	2,02%
Total	123 890,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	34 390,00	27,76%
Subvention État (sollicitée)	40 000,00	32,29%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	8,07%
Subvention Aides privées (sollicitée)	14 500,00	11,70%
Entreprises privées (sollicitées)	25 000,00	20,18%
Total	123 890,00	100,00%

DOSSIER N° EX083559 - COMMUNE D'ERMONT (95) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	28 283,09 € TTC	35,36 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ERMONT
Adresse administrative : 100 RUE LOUIS SAVOIE
95123 ERMONT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Xavier HAQUIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La ville d'Ermont organise une grande manifestation sportive pour le passage de la Flamme Olympique, le 19 juillet 2024.

La journée commencera à 10h avec cinq rassemblements sportifs pour initier les Ermontois à la pratique de différents sports. Chaque lieu, se verra attribuer une couleur de t-shirt JOP correspondante à celle d'un anneau olympique (rouge, jaune, bleu, noir ou vert) et proposera un petit déjeuner d'accueil. Des initiations sportives seront organisées par les associations sportives.

Puis à 12h30, un grand repas familial décoré aux couleurs des anneaux olympiques sera prévu au parc de la Mairie. Les enfants des ALSH réaliserons une photo aérienne, représentant les anneaux olympiques.

A 14h30, une déambulation géante avec un char, des associations, une batucada, des chorégraphies, de la musique, etc... partira du parc de la Mairie pour se diriger vers la Place Nelson Mandela. Des animations auront lieu de 15h30 à 18h30 avant le passage de la Flamme : mur d'escalade, fresques, ateliers manuels créatifs et de constructions, maquillage etc... Les anneaux des jeux olympiques seront réalisés en vue aérienne par 300 personnes portant des t-shirts de couleurs différentes.

A 18h45, les animations s'arrêteront pour encourager le passage de la Flamme. Les Ermontois seront ensuite invités à se rendre à la soirée organisée à Enghien-les-Bains par Paris 2024.

Une fresque sera peinte, de sorte à être visible de tous, face à la place Nelson Mandela par deux artistes locaux. Les ronds-points et terre-pleins seront aménagés, par le service espace vert, de créations artistiques réalisées avec des objets recyclés.

Partenaires : les associations sportives de la commune.

Adresses de l'événement :

- Complexe sportif Gaston Rébuffat, 1 allée Jean de Florette ;
- Complexe sportif Auguste Renoir, 20 rue du Syndicat ;
- Complexe sportif Raoul Dautry, 105 rue de Saint Gratien ;
- Complexe Marcellin Berthelot, 11 rue Berthelot.
- Parc Beaulieu.

Nombre de bénéficiaires : 2 500.

Date de l'événement : le 19/07/2024.

Localisation géographique :

- ERMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	1 100,00	3,89%
Achat de matériels (petits équipements)	6 785,06	23,99%
Locations mobilières	3 777,00	13,35%
Achat de prestations de service	16 621,03	58,77%
Total	28 283,09	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	18 283,09	64,64%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	35,36%
Total	28 283,09	100,00%

DOSSIER N° EX083560 - COMMUNE DE JOINVILLE-LE-PONT (94) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	69 456,00 € TTC	14,40 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT

Adresse administrative : 23 RUE DE PARIS
94340 JOINVILLE LE PONT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Olivier DOSNE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La ville de Joinville-le-Pont, labellisée "Terre de Jeux 2024", va recevoir le passage de la flamme Olympique sur son territoire de dimanche 21 juillet 2024.

Pour célébrer cet évènement unique, le ville souhaite offrir à toutes et tous une journée inoubliable, avec un programme riche et varié d'animations sportives et artistiques en journée, gratuites, en accès libre et un concert le soir.

Au programme :

- le passage de la flamme avec une scénarisation du moment
- des shows et d'initiations réalisées par des sportifs de haut niveau, souvent dans des disciplines olympiques (break dance, trampoline, BMX, Freestyle football, VTT trial, skateboard, double dutch, basket freestyle, bicyclette acrobatique),
- un atelier participatif de graffiti végétal sur un des murs de la ville,
- d'autres shows et initiations réalisés par des artistes (échasse acrobatiques, tissu aérien, slackline, main

à main, diablo, beatbox, make up artiste),
- un concert pour terminer avec une soirée dansante festive.
Une restauration est prévue pour la convivialité de l'évènement

Partenaires : les 33 associations sportives joinvillaises et les 4500 licencié(e)s seront conviés sur cet évènement.

Adresse de l'évènement :

Le Parcours de la flamme est le suivant : Marne - île Fanac - Pont de Joinville - Rue Jean Mermoz - Rue de Paris.

Des animations seront proposées sur des points fixes de ce parcours avant et pendant le passage de la flamme.

Après le passage de la flamme, le lieu central de toutes les animations sportives et artistiques de 12h30 à 1h00 du matin est le Parc du Parangon situé 41 Boulevard du Maréchal Leclerc

Nombre de bénéficiaires : 3 000

Date de l'évènement : du 21/07/2024 au 21/07/2024

Localisation géographique :

- JOINVILLE-LE-PONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	10 000,00	14,40%
Achats de prestations de service	59 456,00	85,60%
Total	69 456,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	41 565,00	59,84%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	14,40%
Subvention Métropole du Grand Paris (sollicitée)	17 891,00	25,76%
Total	69 456,00	100,00%

DOSSIER N° EX083564 - COMMUNE DE MONTGERON (91) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	41 881,80 € TTC	23,88 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTGERON
Adresse administrative : 112 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
91230 MONTGERON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Sylvie CARILLON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La ville de Montgeron accueillera le parcours de la flamme olympique le 22 juillet 2024.

La venue de la flamme olympique sera l'occasion de valoriser les nombreuses pratiques sportives de la commune, ainsi que les valeurs de l'olympisme et du paralympisme, mais également de rassembler le public autour d'un programme riche et varié. Les célébrations seront composées d'un moment solennel et symbolique.

Tout au long de son parcours, les Montgeronnais pourront assister à des démonstrations de sport, des spectacles et parades de rue, des animations culturelles, sportives et citoyennes gratuites et ouvertes à tous.

Un village "sports" aux couleurs des Jeux olympiques proposera de nombreuses activités physiques et sportives (athlétisme, handball, cyclisme, basket-ball...) gratuites et en accès libre, encadrées par les associations locales. Les stands proposeront également des activités inclusives et accessibles à l'ensemble des personnes quel que soit leur niveau de pratique, leurs capacités de mobilité et de compréhension.

Partenaires :

- Les associations sportives de la commune ;
- Les entreprises partenaires de la commune.

Adresses de l'événement : Rond-point du Réveil Matin, La Pelouse, Le Carré d'Art (2, rue des Bois).

Nombre de bénéficiaires : 10 000.

Date de l'événement : le 22/07/2024.

Localisation géographique :

- MONTGERON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Locations mobilières	30 180,00	72,06%
Publicité, publications, relations publiques, communication	11 701,80	27,94%
Total	41 881,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	31 881,80	76,12%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	23,88%
Total	41 881,80	100,00%

DOSSIER N° EX083565 - COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE (94) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	20 000,00 € TTC	50,00 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE COMMUNE DE BRY SUR MARNE

Adresse administrative : 1 GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE
94360 BRY SUR MARNE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Charles ASLANGUL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

La ville organise une manifestation d'envergure impliquant le tissu associatif sportif local et mettant en avant les valeurs de l'Olympisme et du Paralympisme. Les visiteurs seront donc invités à venir au Parc des Sports des Maisons Rouges de manière à assister à des démonstrations, participer à des initiations de disciplines olympiques et paralympiques agrémentées d'autres disciplines pratiquées dans la ville. Cette journée sportive familiale sera ponctuée par le Concert de l'Olympisme proposé par l'association des « Violons de Bry » (plus de 250 places). Il se déroulera au gymnase Marie-Amélie Le Fur. Les 32 disciplines olympiques seront donc mises à l'honneur à travers une bande son instrumentale jouée en « live » et mise en valeur par une intervention mise en scène des sportifs locaux pour illustrer les différents tableaux.

Partenaires :

Associations sportives et culturelles de la commune : Violons de Bry, SCAB, ECB, Hand, boxe, aéromodelisme, molki, foot,...

Adresse de l'évènement :
Parc des sports des Maisons rouges et Gymnase Marie-Amélie LE FUR - 3 rue du Clos Sainte Catherine

Nombre de bénéficiaires : 500

Date de l'évènement : du 22/06/2024 au 22/06/2024

Localisation géographique :

- BRY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	3 500,00	17,50%
Achats de matières et fournitures	500,00	2,50%
Achat de matériels (petits équipements)	3 000,00	15,00%
Locations mobilières	10 000,00	50,00%
Achats de prestations de service	500,00	2,50%
Publicité, publications, relations publiques, communication	1 500,00	7,50%
Autres (fluides : eau, électricité)	1 000,00	5,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	10 000,00	50,00%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	10 000,00	50,00%
Total	20 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083566 - COMMUNE DE SUCY-EN-BRIE (94) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	27 934,89 € TTC	30,07 %	8 400,00 €
	Montant total de la subvention		8 400,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SUCY-EN-BRIE
Adresse administrative : 2 AVENUE GEORGES POMPIDOU
94370 SUCY-EN-BRIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Ville culturelle et sportive, Sucy-en-Brie est labellisée "Terre de Jeux 2024" et "CPJ" (Centre de Préparation des JOP 2024). La commune accueillera la Flamme Paralympique le 27 août 2024. Ces atouts sont le fruit d'une politique volontariste de développement du sport et de la pratique sportive auprès des associations et de l'ensemble des habitants, tous âges confondus.

La ville va organiser tout au long de cette journée une grande fête bâtie autour de la devise paralympique « l'esprit en mouvement » :

- animations sportives avec des démonstrations et des initiations gratuites au sport et à l'handisport
- ateliers pour les enfants des accueils de loisirs avec des champions olympiques (plusieurs champions ont été approchés, en attente de leurs retours)
- concert par le conservatoire et/ou l'harmonie Municipale et/ou des groupes de musiciens locaux soutenus par la commune.

Partenaires :

Sportifs :

- les athlètes travaillant pour la ville : Axel Clerget

- les athlètes approchés pour cet évènement : Servane Delobelle, Nélia Barbosa, Jean-Michel Lucenay, Danaé Collard

- les autres athlètes : athlètes des différents clubs de la ville

Culturels :

- conservatoire

- Harmonie Municipale

- groupes de musiciens locaux soutenus par la commune

Nombre de bénéficiaires : 1 000

Adresse de l'évènement : Parc des Sports - 42 route de la Queue-en-Brie

Date de l'évènement : du 27/08/2024 au 27/08/2024

Localisation géographique :

- SUCY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures (alimentation)	6 090,00	21,80%
Achat de matériels (petits équipements)	600,00	2,15%
Achats de prestations de service	21 244,89	76,05%
Total	27 934,89	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	7 034,89	25,18%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	8 400,00	30,07%
Subvention Métropole du Grand Paris (sollicitée)	12 500,00	44,75%
Total	27 934,89	100,00%

DOSSIER N° EX083570 - COMMUNE PROVINS (77) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	107 500,00 € TTC	9,30 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PROVINS
Adresse administrative : 5 PLACE DU GENERAL LECLERC
77487 PROVINS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur OLIVIER LAVENKA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Provins sera Ville traversée par le relais de la Flamme Olympique le 20 juillet 2024.

La ville a la volonté de profiter de ce moment unique pour valoriser son patrimoine culturel et sportif.

Des animations seront disposées sur le parcours de la flamme, en libre accès pour tous.

Les activités intergénérationnelles seront mises en place et animées par les associations culturelles et sportives de la ville ainsi que des prestataires.

Mise en place de 5 zones d'animations sur les thèmes suivants; Olympisme, Culture Urbaine, sport Santé bien-être, Scène Musicales et Sport Digital.

Partenaires :

Les associations locales : Escalade, Boxe, Handball, Basket-ball, Football, Rugby, Tennis, Athlétisme, Judo, Aïkido, Taekwondo, Badminton, Tennis de Table, Volley Ball, Gymnastique artistique, Arts du Cirque, Natation, Danse, Skate, Tir Laser, Escrime, Vélo, Tir à l'Arc, Twirling bâton).

Adresse de l'évènement : cité médiévale et sur les remparts de la Ville Haute, Classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Nombre de bénéficiaires : 4 000

Date de l'évènement : du 20/07/2024 au 20/07/2024

Localisation géographique :

- PROVINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	30 000,00	27,91%
Achats de matières et fournitures	12 000,00	11,16%
Achat de matériels (petits équipements)	6 000,00	5,58%
Achats de prestations de service	40 000,00	37,21%
Transports - déplacements - missions	7 000,00	6,51%
Publicité, publications, relations publiques, communication	12 000,00	11,16%
Frais postaux et télécommunications	500,00	0,47%
Total	107 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	82 500,00	76,74%
Subvention État (attribuée)	5 000,00	4,65%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	9,30%
Subvention Département (sollicitée)	10 000,00	9,30%
Total	107 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX083572 - COMMUNE DE RAMBOUILLET (78) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	27 818,00 € TTC	35,95 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE RAMBOUILLET
Adresse administrative : PLACE DE LA LIBERATION
78120 RAMBOUILLET
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame VERONIQUE MATILLON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

A l'occasion du passage de la Flamme Olympique le mardi 23 juillet à Rambouillet, la ville souhaite associer sport et culture au travers de :

- la création d'un jeu de l'Oie géant spécifique au patrimoine bâti de la ville et au tissu associatif sportif local, (Rambouillet détenant au palais du roi de Rome, la collection Dietsch, une des plus importantes collections de jeux de l'oie au monde) et permettant aux enfants de jouer grandeur nature et, suivant les cases sur lesquelles ils sont tombés, de relever des défis sportifs et de pouvoir gagner des places aux JOP.

- la réalisation de photos de sportifs locaux exposées tout autour de la place de l'Hôtel de ville.

- de moments de convivialité : un cortège de toutes les associations sportives de la Ville suivant le parcours de la flamme et précédé d'une fanfare, un concert gratuit proposé à toute la population le samedi soir en l'honneur des associations sportives, ou bien encore un petit déjeuner offert à tous et précédant le mardi matin le passage de la flamme.

Partenaires :

Le Château de Rambouillet, le palais du roi de Rome, la Direction des affaires culturelles, la MJC, la Compagnie d'arc Saint-Hubert, les Cyclotouristes de Rambouillet, l'Union sportive Poigny Rambouillet Cyclisme, RS Pétanque, RS Pentathlon, les joëlettes du lycée Bascan, le Poney Club du Vieil Orme, RS Rugby, le Tennis Club de Rambouillet

Adresse de l'évènement : place de la Libération et sur le parcours de la Flamme

Nombre de bénéficiaires : 4 000

Date de l'évènement : du 23/07/2024 au 23/07/2024

Localisation géographique :

- RAMBOUILLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	5 109,00	18,37%
Achat de matériels (petits équipements)	11 947,40	42,95%
Achats de prestations de service	10 761,60	38,69%
Total	27 818,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	17 818,00	64,05%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	35,95%
Total	27 818,00	100,00%

DOSSIER N° EX083574 - COMMUNE LAGNY-SUR-MARNE (77) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	75 000,00 € TTC	13,33 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LAGNY-SUR-MARNE

Adresse administrative : 2 PL DE L HOTEL DE VILLE
77400 LAGNY SUR MARNE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur JEAN-PAUL MICHEL MICHEL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Lagny-sur-Marne s'est engagée depuis 1 an dans la promotion des Jeux Olympiques avec la création d'un programme d'animations et d'évènements. Pour clôturer cette programmation, la ville a l'honneur de recevoir la Flamme Olympique le 20 juillet. Le projet consiste en l'organisation d'une journée festive pour animer et sécuriser le passage de la flamme, proposer des initiations de sports olympiques tout au long de la journée et enfin terminer par des actions culturelles (exposition, concert et fresque). Un grand spectacle sur la Marne ainsi que nombreuses animations seront proposés dans la ville. Des décorations du mobilier urbain seront également mises en place.

Partenaires : les associations sportives et culturelles locales

Adresse de l'évènement : l'évènement se déroulant sur l'ensemble du territoire de la ville, plusieurs lieux sont identifiés.

- Parvis de l'église, 2 place de l'hôtel de ville
- Place de la fontaine
- Quai Saint père
- Square Foucher de Careil, cour Pierre Herbin
- Rue Maréchal Foch
- Avenue Général Leclerc

Nombre de bénéficiaire : 5 000

Date de l'évènement : du 20/07/2024 au 20/07/2024

Localisation géographique :

- LAGNY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	15 000,00	20,00%
Achats de matières et fournitures	15 000,00	20,00%
Locations mobilières	15 000,00	20,00%
Achats de prestations de service	20 000,00	26,67%
Publicité, publications, relations publiques, communication	10 000,00	13,33%
Total	75 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	49 000,00	65,33%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	13,33%
Subvention Département (sollicitée)	6 000,00	8,00%
Subvention autre Intercommunalité (sollicitée)	10 000,00	13,33%
Total	75 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083577 - COMMUNE DE VILLE-SAINT-JACQUES (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	10 228,00 € TTC	68,26 %	6 982,00 €
	Montant total de la subvention		6 982,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLE SAINT JACQUES

Adresse administrative : 52 GRANDE RUE
77130 VILLE SAINT JACQUES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Philippe PERADON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Ville-Saint-Jacques organise deux événements de célébrations :

- Olympiades intercommunales à Ville-Saint-Jacques (Ville-Saint-Jacques, Villecerf et Villemer) le 22 juin 2024 pour la journée de l'olympisme : cérémonie d'ouverture, défilé des équipes candidates avec costumes et drapeaux sur la place du village, tournois olympiques avec épreuves de football, basket-ball, tennis, joute nautique sur terre, tir à l'arc, tennis de table, tir à la corde, course d'orientation... ; remise des médailles, cérémonie de clôture en partenariat avec le Conservatoire de Danse de Montereau-Fault-Yonne et repas dansant sur la place du village.

- Relais de la flamme dans la commune de Ville-Saint-Jacques, allumage d'une flamme sur le panneau lumineux et retransmission de la cérémonie d'ouverture sur la place du village avec repas partagé. Mise en valeur des sportifs du village via des portraits grand format.

Les objectifs de la commune sont de :

- créer du lien social autour des valeurs du sport dans les villages participants ;
- faire découvrir des sports et parasports aux habitants de toutes générations et tout milieu social ;
- mettre en valeur des sportifs de la commune ;
- permettre l'accès au sport au sein des communes participantes (rurales).

Partenaires :

- Décathlon ;
- Les associations sportives communales ;
- Conservatoire de Danse de Montereau-Fault-Yonne ;
- Associations Yapaphoto et Art Mania.

Adresse de l'événement : commune de Ville-Saint-Jacques.

Nombre de bénéficiaires : 2 000.

Dates de l'événement : du 22/06/2024 au 26/07/2024.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », la commune bénéficie d'une dérogation exceptionnelle à la publication d'une ou plusieurs offre(s) de stage ou de contrat d'apprentissage en raison du nombre d'habitants inférieur à 2 000 administrés.

Localisation géographique :

- VILLE-SAINT-JACQUES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	1 816,00	17,76%
Achats de matières et fournitures	1 008,00	9,86%
Achat de matériels (petits équipements)	1 962,00	19,18%
Fournitures administratives	462,00	4,52%
Locations mobilières	1 980,00	19,36%
Achats de prestations de service (projection de la cérémonie et déclaration à la SACEM)	3 000,00	29,33%
Total	10 228,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	2 046,00	20,00%
Subvention État (sollicitée)	1 200,00	11,73%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	6 982,00	68,26%
Total	10 228,00	100,00%

DOSSIER N° EX083581 - COMMUNE D'ETAMPES (91) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	43 835,87 € TTC	22,81 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ETAMPES
Adresse administrative : 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
91150 ETAMPES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Franck MARLIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La ville d'Etampes organise diverses manifestations (spectacles, concerts, expositions, etc...) dans le cadre du passage de la Flamme Olympique le 22 juillet 2024. Ces événements seront accessibles à tous, avec une programmation liant sport et culture qui mobilisent les acteurs locaux, qui vont permettre de faire vivre l'émotion des JOP et partager les valeurs de l'olympisme.

Les objectifs pour la commune sont de :

- permettre aux habitants de participer aux jouissances des jeux olympiques et paralympiques 2024 et de partager leurs valeurs qui sont l'excellence (le dépassement de soi), l'amitié (échange, apprentissage, découvertes des différentes cultures des uns et des autres) ou encore le respect des règles et de l'arbitrage qui permettent au jeu de se dérouler sans triche ni violence.
- mettre en lumière le patrimoine dans le respect de l'environnement, la créativité et le savoir-faire de la ville.
- favoriser la pratique du sport au quotidien.

Partenaires : les associations sportives et culturels locales

Adresse de l'évènement : la ville d'Etampes

Nombre de bénéficiaires : 27 000

Dates de l'évènement : du 22/07/2024 au 22/07/2024

Localisation géographique :

- ETAMPES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	19 084,55	43,54%
Achats de matières et fournitures	7 776,00	17,74%
Achats de prestations de service	3 600,00	8,21%
Publicité, publications, relations publiques, communication	5 973,12	13,63%
Autres (objets promotionnels)	7 402,20	16,89%
Total	43 835,87	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	33 835,87	77,19%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	22,81%
Total	43 835,87	100,00%

DOSSIER N° EX083583 - COMMUNE DE SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES (77) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	16 375,00 € TTC	61,07 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES
Adresse administrative : PLACE DE L'EGLISE
77400 SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Sinclair VOURIOT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Commune de 6 000 habitants, Saint-Thibault-les-Vignes a été retenue pour le passage du relais de la Flamme Olympique le 20 juillet en raison notamment de l'obtention de deux labels : « Ville Active et Sportive » et « Terre de Jeux 2024 », et de la proximité du site Olympique de Vaires-sur-Marne.

La commune souhaite construire le relais avec plusieurs acteurs pour faire du passage de la flamme dans son territoire une réussite : un moment de célébration du sport et de ses valeurs, mais également de partage avec le plus grand nombre pour ce moment unique.

Le programme des activités tout au long du parcours sont des initiations sportives et culturelles, des animations musicale avec un chant conçu pour l'occasion et une participation à la danse des JO 2024.

Partenaires : les associations sportives et culturelles locales

Adresse évènement : Esplanade des sports, centre culturel

Nombre de bénéficiaire : 600

Date de l'évènement : du 20/07/2024 au 20/07/2024

Localisation géographique :

- SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	5 265,00	32,15%
Achats de matières et fournitures	1 800,00	10,99%
Achats de prestations de service	6 310,00	38,53%
Publicité, publications, relations publiques, communication	3 000,00	18,32%
Total	16 375,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	6 375,00	38,93%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	61,07%
Total	16 375,00	100,00%

DOSSIER N° EX083584 - COMMUNE DE LINAS (91) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	3 800,00 € TTC	78,95 %	3 000,00 €
	Montant total de la subvention		3 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LINAS
Adresse administrative : PLACE ERNEST PILLON
91310 LINAS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian LARDIERE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Programme mêlant sport et culture avec inspiration de l'esprit des Jeux Olympiques et Paralympiques.

5 pôles dédiés:

- à la découverte et l'initiation aux activités handisports et adaptés.
- la découverte des nouveaux sports olympiques,
- l'écoresponsabilité dans le sport,
- le sport au féminin,
- la découverte des sports à travers le monde.

Partenaires :

- les associations de la commune
- certaines associations intercommunales
- les services de la commune (culture, sports, techniques, communication, bénévoles, réserve communale...)

Adresse de l'évènement : Cosom - Complexe Sportif, 33 rue de Carcassonne

Nombre de bénéficiaires : 3 000

Date de l'évènement : du 08/09/2024 au 08/09/2024

Localisation géographique :

- LINAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	1 800,00	47,37%
Achats de matières et fournitures	1 400,00	36,84%
Achats de prestations de service	600,00	15,79%
Total	3 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	800,00	21,05%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	3 000,00	78,95%
Total	3 800,00	100,00%

DOSSIER N° EX083585 - COMMUNE DE SAINT-PRIX (95) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	14 425,00 € TTC	69,32 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-PRIX

Adresse administrative : 45 RUE D ERMONT
95390 SAINT PRIX

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame CELINE VILLECOURT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Dans le cadre du passage de la Flamme Olympique dans la ville de Saint-Prix le 19 juillet prochain, une journée festive est organisée. Elle sera rythmée par des animations tournées vers le sport, le handisport et la protection de l'environnement.

Le convoi dit "agile" cheminera au niveau du Château de la Chasse, classé au patrimoine historique et situé en plein cœur de la forêt domaniale de Montmorency.

Labellisée « Terre de Jeux », la ville de Saint-Prix s'inscrit pleinement dans une démarche de valorisation de l'olympisme et du paralympisme.

La sécurité de l'événement sera assurée par la police municipale de Saint-Prix et par la Gendarmerie nationale et le dispositif de premiers secours sera assuré par la Protection civile du Val d'Oise.

Différents stands seront animés par des associations locales, en étroite partenariat avec les communes du bassin de vie de la Vallée de Montmorency, afin de toucher un public le plus large possible :

Animations sportives : les clubs sportifs saint-prissiens et ceux des villes limitrophes seront mis à l'honneur avec des démonstrations et initiations, notamment de :

- Tennis et handi tennis
- Football et cécifoot
- Karaté /-Judo /-Boxe /-Danse
- Un parcours sport animé par l'armée de l'air (base de Taverny)
- Un espace de remise en forme / bien-être (gym douce, yoga, shiatsu)

Une scène sera installée pour accueillir différents intervenants, notamment des athlètes médaillés olympiques, des sportifs connus au niveau local et national, certains porteurs de handicap et des démonstrations de danse notamment.

Partenaires : Athlètes médaillés olympiques, des sportifs connus au niveau local et national, les clubs sportifs saint-prissiens et des communes limitrophes.

Adresse de l'évènement : Château de la Chasse, monument historique, Ruisseau du Petit Moulin

Nombre de bénéficiaires : 7 123

Date de l'évènement : du 19/07/2024 au 19/07/2024

Localisation géographique :

- SAINT-PRIX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	1 236,00	8,57%
Achats de matières et fournitures	2 557,00	17,73%
Achat de matériels (petits équipements)	600,00	4,16%
Achats de prestations de service	432,00	2,99%
Transports - déplacements - missions	8 400,00	58,23%
Publicité, publications, relations publiques, communication	1 200,00	8,32%
Total	14 425,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	4 425,00	30,68%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	69,32%
Total	14 425,00	100,00%

DOSSIER N° EX083589 - COMMUNE DE MERY-SUR-OISE (95) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	47 436,70 € TTC	21,08 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MERY-SUR-OISE

Adresse administrative : 14 AVENUE MARCEL PERRIN
95540 MERY SUR OISE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Ville labellisée "Terre de Jeux", Mery-sur-Oise organise un village sportif dans le cadre du passage de la Flamme Olympique le 19 juillet sur le tronçon Méry-sur-Oise / Auvers-sur-Oise, afin de faire vivre l'émotion des JOP.

Au programme, un village sportif et culturel avec des initiations et des démonstrations autour des activités sportives urbaines. Des animations culturelles complètent ce temps fort pour le côté festif et convivial (balade en canoé sur l'Oise/esprit guinguette).

- Démonstrations et initiations à plusieurs disciplines olympiques et paralympiques notamment les sports urbains (foot freestyle, trampoline, breaking, basket freestyle et basket fauteuil, escalade, pétanque et boccia)

- Animations culturelles : lecture, jeux de société, grands jeux en bois, peinture sur le motif (participation

active de la médiathèque et de la Micro-Folie).

- Guinguette et balades en canoës sur les bords de l'Oise en fin de journée pour clôturer cette journée inédite.

Partenaires :

- Conseil Départemental du Val d'Oise
- les associations locales
- Comité d'Organisation des Jeux Olympiques
- Commerçant de l'avenue Marcel Perrin
- Centre de secours
- Gendarmerie
- Protection civile

Adresse de l'évènement : 14 avenue Marcel Perrin

Nombre de bénéficiaires : 3 000

Date de l'évènement : du 19/07/2024 au 19/07/2024

Localisation géographique :

- MERY-SUR-OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	5 000,00	10,54%
Achat de matériels (petits équipements)	1 000,00	2,11%
Locations mobilières	7 000,00	14,76%
Achats de prestations de service	13 936,70	29,38%
Publicité, publications, relations publiques, communication	20 000,00	42,16%
Autres (alimentation)	500,00	1,05%
Total	47 436,70	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	37 436,70	78,92%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	21,08%
Total	47 436,70	100,00%

DOSSIER N° EX083592 - COMMUNE DE L'ETANG-LA-VILLE (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	33 000,00 € TTC	30,30 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE L ETANG LA VILLE

Adresse administrative : 8 RUE FONTON
78620 L'ETANG-LA-VILLE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur DANIEL CORNALBA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La ville organise un grand week-end d'animations sur deux jours pour mettre en avant les valeurs de l'olympisme, et inciter les habitants à vivre les émotions des Jeux Olympiques et Paralympiques et à partager leurs valeurs.

Les deux journées seront structurées ainsi :

-Samedi 29 juin : fête communale sur le thème du sport organisée autour d'un village olympique avec mise à l'honneur de nos associations et des savoir-faire locaux, démonstrations de sports, rencontre d'athlètes... suivie d'une marche aux flambeaux et d'un feu d'artifice aux couleurs olympiques.

-Dimanche 30 juin : Olympiades géantes, suivies du pot de l'amitié olympique, moment festif pour remercier les partenaires et les bénévoles du projet

Ces deux journées seront rythmées par des moments forts de partage et de célébration : allumage et extinction d'une flamme olympique, mur de la trêve, Flashmob sur la chorégraphie olympique, remise de

prix, ...

Partenaires :

Associations partenaires et /ou sollicitées :

- CLEV : Club de Loisirs de L'Étang-la-Ville (yoga, danse, peinture...)
- ASEV : Association Sportive de L'Étang-la-Ville
- TCEV : Tennis Club de L'Étang-la-Ville
- ESESN : Club de football -Entente Sportive L'Étang-la-Ville Saint-Nom-La-Bretèche
- Poney-Club de Marly-le-Roi
- Association Sportive du Pecq Section Escrime
- Photo Club de L'Étang-la-Ville
- Le Temps des Savoir-Faire : Association de découverte de la nature locale et des savoir-faire ancestraux
- Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles
- Fédérations sportives pour démonstrations d'athlètes

Adresse de l'évènement :

- Parc Fonton (rue Jean Mermoz)
- Espace Auberderie (12 chemin de l'Auberderie)
- Salle Fonton (20 rue Jean Mermoz)
- Salle de sports scolaires Marie-Amélie LE FUR, Athlète Handisport en para-athlétisme, Triple Championne Paralympique, Présidente du Comité Paralympique et Sportif Français (Chemin Pavé)
- Terrains de sport municipaux (Stade du Val des Sources, 2b All. du Petit Pont)
- Espace de verdure Auberderie (Allée du Petit Pont)

Nombre de bénéficiaires : 4 000

Dates de l'évènement : du 29/06/2024 au 30/06/2024

Localisation géographique :

- L'ETANG-LA-VILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	4 700,00	14,24%
Achats de matières et fournitures	9 700,00	29,39%
Achat de matériels (petits équipements)	1 100,00	3,33%
Fournitures administratives	200,00	0,61%
Locations mobilières	800,00	2,42%
Achats de prestations de service	14 000,00	42,42%
Transports - déplacements - missions	1 000,00	3,03%
Publicité, publications, relations publiques, communication	800,00	2,42%
Catalogues, imprimés, publications	500,00	1,52%
Frais postaux et télécommunications	200,00	0,61%
Total	33 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	23 000,00	69,70%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	30,30%
Total	33 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083594 - COMMUNE DE CHATENAY-MALABRY (92) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	83 841,15 € TTC	11,93 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHATENAY-MALABRY
Adresse administrative : 26 RUE DU DOCTEUR LE SAVOUREUX
92290 CHATENAY MALABRY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Carl SEGAUD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Ville labellisée "Terre de jeux", Chatenay-Malabry propose une journée festive autour du passage de la Flamme Olympique le 24 juillet. La flamme traversera une grande partie de la ville et notamment le centre-ville. C'est l'occasion de dynamiser le centre-ville avec tout particulièrement une grande animation à destination prioritairement des commerçants, mais ouverte à tous autour :

- du sport et du para sports (foot fauteuil, boccia..)
- de la culture avec une animation originale : Jeux Olympiques / Jeux de Musique : Hockey sur gazon ou violon ? Taekwondo ou alto ? Breakdance ou violoncelle ?
- d'une diffusion d'un film sur grand écran en lien avec les valeurs sportives et olympiques
- des stickers décoratifs des JOP pour les vitrines des commerçants.

Les objectifs pour la commune :

- Permettre aux habitants de se rencontrer autour d'un moment festif et sportif en centre-ville,
- Promouvoir l'activité physique et l'esprit sportif parmi les habitants,

- Valoriser les liens entre le sport et la culture,
- Célébrer l'esprit Olympique et Paralympique,
- Favoriser l'engagement et la participation des habitants de toutes générations et des acteurs locaux
- Fédérer les associations sportives locales,
- Respecter les enjeux d'éco-responsabilité dans le cadre des animations proposées.

Partenaires :

Associations sportives et handisport

Commerçants de la ville

Adresse de l'évènement : Centre Ville de Châtenay-Malabry

Nombre de bénéficiaires : 35 000

Dates de l'évènement: du 01/07/2024 au 15/09/2024 avec une grande animation le 24/07/2024

Localisation géographique :

- CHATENAY-MALABRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de matériels (petits équipements)	52 203,15	62,26%
Locations mobilières	11 838,00	14,12%
Achats de prestations de service	19 800,00	23,62%
Total	83 841,15	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	31 920,58	38,07%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	11,93%
Subvention Métropole du Grand Paris (sollicitée)	41 920,57	50,00%
Total	83 841,15	100,00%

DOSSIER N° EX083599 - COMMUNE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	95 660,00 € TTC	10,45 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAMPIGNY SUR MARNE

Adresse administrative : 14 RUE LOUIS TALAMONI
94507 CHAMPIGNY SUR MARNE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Christian FAUTRE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Le projet porte sur la mise en place d'un défilé populaire musical avec 5 marionnettes géantes, qui suivra le cortège de la Flamme olympique le 21 juillet. La Ville souhaite faire de ce moment une véritable fête populaire d'envergure.

La Carnavalcade : un défilé populaire coconstruit avec les habitants

En s'appuyant sur la résidence du collectif « Les Grandes Personnes », il sera créé 5 grandes marionnettes (Le nombre des anneaux olympiques) par des groupes d'habitants de tous les quartiers de la Ville : Bois l'Abbé, Mordacs, Coeuilly, Tremblay, Plateau, Maroc/Centre-ville, Boullereaux/4 Cités...etc. Confectionnées au sein d'un équipement sportif durant plusieurs semaines, les 5 marionnettes géantes seront actionnées par les artistes et les habitants lors

d'un grand défilé fédérateur, rassemblant tous les habitants des quartiers de la Ville déguisés et parés aux couleurs de l'olympisme et les associations sportives souhaitant mettre en avant leur discipline.

Toutes les personnes présentes lors de ce défilé seront invitées à suivre cette Carnavalcade, entraînés

par la musique ambiante déambulatoire.

5 points d'animations seront installés tout au long du parcours avec des initiations sportives.

Les objectifs pour la commune :

- créer du lien avec le mouvement sportif local autour de projets valorisant et célébrant les JOP ;
- permettre aux Campinois de participer de différentes manières à l'aventure Paris 2024 ;
- favoriser la cohésion sociale ;
- valoriser le fait que Champigny soit une terre de champions ;
- valoriser la dynamique sportive locale autour de Paris 2024 ;
- véhiculer les valeurs de l'olympisme auprès de la jeunesse Campinoise ;
- donner l'opportunité aux Campinois de rencontrer des athlètes étrangers de haut niveau ;
- avoir des actions spécifiques en tant que Terre de Jeux 2024 ;
- avoir une identité exclusive (habillages graphiques, objets dérivés...)

Partenaires : Le mouvement sportif local et les associations diverses

Adresse de l'évènement : Parcours entre la Place du Marché et le Rond Point Jean Baptiste Clément sur 1,5 km

Nombre de bénéficiaires : 5 000

Date de l'évènement : du 21/07/2024 au 21/07/2024

Localisation géographique :

- CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	12 000,00	12,54%
Achats de matières et fournitures	1 000,00	1,05%
Achats de prestations de service	77 660,00	81,18%
Publicité, publications, relations publiques, communication	5 000,00	5,23%
Total	95 660,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	46 660,00	48,78%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	10,45%
Subvention Métropole du Grand Paris (sollicitée)	39 000,00	40,77%
Total	95 660,00	100,00%

DOSSIER N° EX083605 - COMMUNE LE PLESSIS-BOUCHARD (95) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	10 000,00 € TTC	80,00 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU PLESSIS BOUCHARD

Adresse administrative : 3 RUE PIERRE BROSSOLETTE
95130 LE PLESSIS BOUCHARD

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Organisation d'une journée festive gratuite de découverte sportive sur le thème des JOP 2024

Stands de démonstrations sportives

Stands d'initiations sportives

Stands de sensibilisation (Quizz, jeux divers...) sur l'histoire des Jeux Olympiques modernes.

Stands de restauration porté par le service municipal jeunesse

Partenaires :

- Club d'escrime du Plessis Bouchard
- Club de danse Hip Hop du Plessis Bouchard
- Centre équestre du Plessis Bouchard
- Club de Football du Plessis Bouchard
- Club des boulistes du Plessis Bouchard
- Hockey roller Club de Viarmes

Adresse de l'évènement : Près du Centre équestre, plaine de Boissy, chemin de la Plaine

Nombre de bénéficiaires : 250

Date de l'évènement : du 06/07/2024 au 06/07/2024

Localisation géographique :

- LE PLESSIS-BOUCHARD

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	2 000,00	20,00%
Achats de matières et fournitures	500,00	5,00%
Achat de matériels (petits équipements)	250,00	2,50%
Achats de prestations de service	7 000,00	70,00%
Publicité, publications, relations publiques, communication	250,00	2,50%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	2 000,00	20,00%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	8 000,00	80,00%
Total	10 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083606 - COMMUNE DE MAGNY-LES-HAMEAUX (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	35 980,00 € TTC	27,79 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAGNY LES HAMEAUX

Adresse administrative : PLACE PIERRE BEREGOVOY
78114 MAGNY LES HAMEAUX

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Magny-les-Hameaux, labellisée "Terre de Jeux", organise l'événement culturel et sportif "Remets tes Tongs", du 8 au 13 juillet 2024 sur la plaine de Chevincourt et au gymnase Chantal Mauduit, afin de valoriser la pratique sportive pour tous sur le thème des Jeux olympiques et paralympiques.

Au programme :

- des ateliers tous publics, accessibles dès le plus jeunes âge (même pour la petite enfance) ;
- une programmation diversifiée (cinéma, ateliers sportifs, spectacle, activités manuels, musique...)
- un village "à vous les jeux", proposé par l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et déployé pendant toute la durée de l'événement, contribuera à promouvoir les JOP (communication, animations, jeux concours...)
- des activités de sensibilisation des sports paralympiques, tels que le cécifoot, la boccia, l'escrime fauteuil... ;
- la mise en place d'une "roller party" familiale.

Les objectifs de la commune sont de :

- faire découvrir de nouvelles disciplines et pratiques sportives encadrées par le milieu associatif local ;
- promouvoir l'inclusion et la diversité des activités sportives accessibles à tous ;
- de valoriser et mobiliser la commune labellisée "Terre de Jeux" autour d'une dynamique JOP.

Partenaires :

- Associations locales dans les secteurs du sport et de la culture ;
- Compagnies d'artistes ;
- Institut de Promotion de la Santé ;
- Fédération Française Handisport.

Adresses de l'événement : Plaine de Chevincourt et gymnase Chantal Mauduit, 24 rue Hodebourg.

Nombre de bénéficiaires : 1 000.

Dates de l'événement : du 08/07/2024 au 13/07/2024.

Localisation géographique :

- MAGNY-LES-HAMEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	12 980,00	36,08%
Achats de matières et fournitures	4 300,00	11,95%
Locations mobilières	5 000,00	13,90%
Achats de prestations de service	12 200,00	33,91%
Publicité, publications, relations publiques, communication	1 500,00	4,17%
Total	35 980,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	25 980,00	72,21%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	27,79%
Total	35 980,00	100,00%

DOSSIER N° EX083608 - COMMUNE DE BONDOUFLE (91) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	19 711,20 € TTC	50,73 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BONDOUFLE
Adresse administrative : 43 RUE CHARLES DE GAULLE
91070 BONDOUFLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean HARTZ, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Pour fêter les Jeux olympiques et paralympiques 2024, la commune de Bondoufle, labellisée « Terre de Jeux », organise un village olympique, les 20 et 21 juillet 2024 au complexe sportif Henry Marcille, afin de faire vivre cet événement aux bondouflois et de les sensibiliser aux Jeux.

Programme des activités du village :

- Basket fauteuil ;
- Para foot mal marchand ;
- Para sarbacane ;
- Basket-ball 3x3 ;
- Tennis
- Tir à l'arc, tir à l'arc ventouse ;
- Laser run ;
- Match de football 5x5 ;

- Lancer de javelot et vortex, lancer de balles ;
- Courses et relais ;
- Lutte ;
- Golf ;
- Structures gonflables ;
- Piste de curling ;
- Accrobranche ;
- Boccia ;
- Animations motrices et ludiques ;
- Zumba.

L'objectif de la commune est de mettre l'accent sur l'amitié, le respect, le courage et l'égalité.

Partenaires :

- Comité départemental handisport de l'Essonne ;
- Golf de Val Grand ;
- Comité départemental de tir à l'arc de l'Essonne ;
- Evénia ;
- Les associations sportives locales.

Adresse de l'événement : Complexe sportif Henry Marcille, rue Charles de Gaulle.

Nombre de bénéficiaires : 500

Dates de l'événement : du 20/07/2024 au 21/07/2024.

Localisation géographique :

- BONDOUFLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	5 440,60	27,60%
Achats de prestations de service	14 270,60	72,40%
Total	19 711,20	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	9 711,20	49,27%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	50,73%
Total	19 711,20	100,00%

DOSSIER N° EX083619 - COMMUNE DE DAMMARTIN-EN-GOELE (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	16 572,00 € TTC	60,34 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DAMMARTIN-EN-GOELE

Adresse administrative : 79 RUE DU GENERAL DE GAULLE
77230 DAMMARTIN EN GOELE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Vincent CLAVIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n°CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Chaque été la ville de Dammartin-en-Goële met en place une manifestation nommée « Ville en fête ». Cette année cette manifestation aura pour thématique les Jeux Olympiques 2024. Toutes les animations et activités seront tournées vers le sport.

Plusieurs animations seront proposées :

- des Olympiades familiales sportives avec des initiations à différents sports: tournois sportifs, Beach volley, badminton, pétanque...
- une soirée match de volley-ball sur la place du centre-ville. Les inscriptions seront ouvertes à tous en amont pour former une ou plusieurs équipes qui affronteront une équipe de commerçant
- une animation d'un « Monopoly » géant par un intervenant sur le thème du sport et du commerce de proximité.
- une structure gonflable sur le thème des JO
- une décoration suspendue et flamme au centre de la Place du centre-ville sur le thème des JO.

Partenaires : Associations locales sportives

Adresse de l'évènement :
Centre-ville, Place des Prieurs et au parc de la Corbie.

Nombre de bénéficiaires : 200

Date de l'évènement : du 01/07/2024 au 31/07/2024

Localisation géographique :

- DAMMARTIN-EN-GOELE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	24,00	0,14%
Locations mobilières	14 178,00	85,55%
Catalogues, imprimés, publications	600,00	3,62%
Autres (animation jeu Monopoly géant)	1 770,00	10,68%
Total	16 572,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	6 572,00	39,66%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	60,34%
Total	16 572,00	100,00%

DOSSIER N° EX083620 - COMMUNE DE SAINT-MANDE (94) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	93 555,78 € TTC	10,69 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-MANDE

Adresse administrative : 10 PLACE CHARLES DIGEON
94160 SAINT MANDE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Julien WEIL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Saint-Mandé, labellisée "Terre de Jeux", organise un événement intitulé "Saint-Mandé fête les JO 2024 - Direction le sport", qui se déroulera du 5 au 25 juillet 2024 de 12h00 à 19h00 (nocturne les samedis jusqu'à 21h00) dans le jardin public Alexandra David-Neel. Cette manifestation, gratuite et ouverte à tous, a pour vocation première de promouvoir les valeurs de l'olympisme, telles que l'excellence sportive, le challenge, la convivialité, le lien intergénérationnel.

Les initiations et démonstrations sportives sont assurées par les clubs et associations sportives locales autour de plusieurs espaces :

- Espace Seniors ;
- Espace brumisateurs et transats ;
- Espace château de sable ;
- Espace golf ;
- Espace escrime et tir à l'arc ;

- Espace pique-nique et aquatique ;
- Espace trampoline ;
- Espace basket ;
- Structures gonflables ;
- Bar de plage et chiliennes.

Partenaires : les associations sportives locales.

Adresse de l'événement : Jardin Alexandra David-Neel, Avenue Gambetta.

Nombre de bénéficiaires : 4 500.

Dates de l'événement : du 05/07/2024 au 25/07/2024.

Localisation géographique :

- SAINT-MANDE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de prestations de service	81 600,00	87,22%
Frais de gardiennage	11 955,78	12,78%
Total	93 555,78	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	83 555,78	89,31%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	10,69%
Total	93 555,78	100,00%

DOSSIER N° EX083621 - COMMUNE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	77 311,90 € TTC	12,93 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE
Adresse administrative : 63 RUE MAURICE BERTEAUX
78702 CONFLANS SAINTE HONORINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur LAURENT BROSSE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La Ville a souhaité marquer les esprits en proposant la Fête du sport, un événement gratuit, festif, sécurisé et ouvert à tous aux couleurs des JOP.

Ce projet est le fruit d'une collaboration entre le tissu associatif local et divers acteurs, tels que : les services de la Ville, des acteurs locaux privés, des partenaires extérieurs.

Au programme, des animations variées, ludiques et au service des valeurs de l'olympisme et du paralympisme :

- des parcours sportifs (PMR et non PMR)
- des ateliers de maintien en forme
- un stand santé
- des ateliers ludiques pour découvrir l'athlétisme, le Bubble foot, le football freestyle, le parkour, le

Kimball...

- des ateliers de découverte aux nouvelles disciplines olympiques : breakdance, skateboard ou escalade
- la mise en place de l'exposition "Les Elles des Jeux"
- des ateliers de création musicale sur les bruitages des sports
- un stand eSports avec la médiathèque.

Tout au long de la journée, le public pourra s'exercer aux ateliers afin de remplir un livret remis à l'accueil. A chaque action réalisée, l'usager pourra accumuler des avantages, et espérer remporter des lots, dont, pour les meilleurs d'entre eux, des billets pour assister aux épreuves des JOP. Les associations sportives bénéficieront également de leur moment de partage et de convivialité autour du barbecue, et du challenge des associations.

Partenaires :

- Une trentaine d'associations sportives participeront, dont : Volley ball, handball, rugby, gymnastique, basket6ball, tir à l'arc, dance, école multisports, football, escalade, tennis, pétanque, cyclisme, badminton, tennis de table...
- L'Athletic Day par GPSeO : découverte ludique de plusieurs disciplines de l'athlétisme (vitesse, haies, saut en longueur, saut à la perche, lancer de précision...)
- L'association ECSTATIC PLAYGROUND (ateliers de création musicale en lien avec le sport).
- L'association Avenir Apei (enfants en situation de handicap), l'Espace Info retraités, l'EHPAD Richard et un ergothérapeute se sont associés pour réaliser un parcours PMR, à destination de tous les publics (PMR ou non)
- La Salle Sports Club de Conflans (cours de self défense pour femmes et enfants); RRunning Conflans.
- Escal'Grimpe ; Air2jeux ; Freestyler professionnel (ancien champion du monde/France)
- Equalis Les Pot'iront (foodtruck local prônant une alimentation saine)

Adresse de l'évènement :

Parc du Prieuré de Conflans-Sainte-Honorine- 1 Rue de Stalingrad et/ou 1 Place Jules Gévelot

Nombre de bénéficiaires : 3 000

Date de l'évènement : du 06/07/2024 au 06/07/2024

Localisation géographique :

- CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	12 000,00	15,52%
Achat de matériels (petits équipements)	500,00	0,65%
Fournitures administratives	13 000,00	16,82%
Achats de prestations de service	41 811,90	54,08%
Catalogues, imprimés, publications	10 000,00	12,93%
Total	77 311,90	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	67 311,90	87,07%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	12,93%
Total	77 311,90	100,00%

DOSSIER N° EX083622 - COMMUNE DE COULOMMIERS (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	25 800,00 € TTC	38,76 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COULOMMIERS
Adresse administrative : 13 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
77120 COULOMMIERS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Laurence PICARD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Forte de son label « Terre de Jeux » et de ses nombreuses installations sportives plébiscitées sur le territoire, la ville de Coulommiers organise un événement festif à l'occasion de la Journée olympique et paralympique, le 23 juin 2024. Au-delà de son caractère ludique, cette animation aura aussi pour ambition de contribuer à la promotion des valeurs olympiques et du sport.

Cette journée démarrera par une marche, qui reliera les différents quartiers de la commune, au départ du quartier des Templiers, quartier QPV, en passant par le centre-ville et le quartier de Vaux jusqu'au Parc des Sports. Les participants se relayeront une flamme factice, dans l'esprit de la flamme olympique. Des animations sportives et démonstrations de disciplines sportives olympiques (breakdance, trampoline, VTT...) seront proposées à chaque étape de la marche.

Cette marche s'adressera à l'ensemble des habitants (familles, enfants, personnes âgées...) sans restriction. Les bénéficiaires du dispositif « Sport santé » seront conviés, tout comme les adhérents des trente associations sportives columériennes. La Mission Locale de la Brie et des Morins sera également associée à cet événement, à la fois en proposant une équipe pour la marche et en participant à son encadrement.

À l'arrivée au sein du Parc des Sports de la commune, l'objectif sera de réaliser, avec l'ensemble des participants, une représentation humaine des anneaux olympiques. Les participants auront ainsi revêtu au préalable, grâce à une communication spécifique, un t-shirt aux couleurs d'un des cinq anneaux olympiques. S'en suivra, sur l'ensemble de l'après-midi, un temps festif et convivial, qui visera à rassembler les familles et les adhérents sportifs. Seront proposés des jeux gonflables, sur le thème sportif et olympique, pour les enfants et les adultes, des animations musicales et un espace de restauration.

Les objectifs de la commune sont de :

- promouvoir l'activité physique et sportive ;
- valoriser le label "Terre de Jeux" dans la perspective des JOP 2024 ;
- favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble ;
- encourager les échanges et relations inter quartiers.

Partenaires : les associations sportives Columériennes.

Adresse de l'événement : l'ensemble de la commune de Coulommiers.

Nombre de bénéficiaires : 500.

Date de l'événement : le 23/06/2024.

Localisation géographique :

- COULOMMIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	6 000,00	23,26%
Locations mobilières	1 800,00	6,98%
Achats de prestations de service	14 400,00	55,81%
Publicité, publications, relations publiques, communication	3 600,00	13,95%
Total	25 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	10 800,00	41,86%
Subvention État (sollicitée)	5 000,00	19,38%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	38,76%
Total	25 800,00	100,00%

DOSSIER N° EX083623 - COMMUNE DE VAUCRESSON (78) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	15 700,00 € TTC	40,00 %	6 280,00 €
	Montant total de la subvention		6 280,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VAUCRESSON

Adresse administrative : 8 GRANDE RUE
92420 VAUCRESSON

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Véronique JACQUELINE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Bien que les Jeux Olympiques aient un rayonnement international, l'engagement des communes demeure essentiel pour assurer le succès local de cet événement.

Les Jeux de Paris 2024 représentent une opportunité exceptionnelle de mobiliser les Vaucressonnais autour de valeurs telles que le dépassement de soi, la solidarité et l'inclusion.

En organisant le projet « Vaucresson aux couleurs des Jeux » constitué d'une série d'évènements festifs et sportifs ouverts à tous, tout au long de l'année 2024, l'objectif est de créer une véritable atmosphère olympique au cœur de notre commune. Ces initiatives, conçues pour toutes les générations, favoriseront la cohésion sociale et permettront à chacun de se sentir pleinement investi dans cet événement d'envergure mondiale.

Parmi ces évènements, la Ville de Vaucresson accueillera avec enthousiasme le passage de la Flamme

Paralympique, sous l'égide de Paris 2024 et de l'EREA Toulouse-Lautrec. L'engagement de la commune va au-delà de la simple célébration ; l'objectif est de rendre cet évènement à la fois festif, inclusif et éducatif.

En mettant en avant le handisport et le sport féminin, nous souhaitons sensibiliser et initier le public aux valeurs d'inclusivité et de diversité qui sont au cœur des Jeux Paralympiques. Des séances d'initiation à diverses disciplines handisportives telles que le basket-ball, le tennis et l'athlétisme adapté seront proposées, animées par des athlètes locaux ou des associations spécialisées.

Des démonstrations de divers sports pratiqués à la fois par des athlètes valides et des athlètes en situation de handicap seront également organisées pour illustrer la richesse et la variété des pratiques sportives, tout en favorisant l'inclusivité.

En parallèle, une exposition temporaire retracera l'histoire des Jeux Paralympiques, enrichie de supports multimédias interactifs et de témoignages d'athlètes paralympiques.

Partenaires :

- ASPH association sportive du lycée Toulouse Lautrec
- ASLHPVV Amical des sports Toulouse-Lautrec
- Basket Club Garches Vaucresson
- Garches Vaucresson Football Club
- Garches-Vaucresson Volley-Ball
- Handball Club de Vaucresson Garches
- Rugby Club Garches-Vaucresson

Adresse de l'évènement : 131 Av. de la Celle Saint-Cloud, 92420 Vaucresson

Nombre de bénéficiaires : 1000

Date : 27/08/2024 au 27/08/2024

Localisation géographique :

- VAUCRESSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	10 000,00	63,69%
Achat de matériels (petits équipements)	1 500,00	9,55%
Achats de prestations de service	1 500,00	9,55%
Transports - déplacements - missions	1 700,00	10,83%
Publicité, publications, relations publiques, communication	1 000,00	6,37%
Total	15 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	3 140,00	20,00%
Subvention MGP (sollicitée)	6 280,00	40,00%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	6 280,00	40,00%
Total	15 700,00	100,00%

DOSSIER N° EX083624 - COMMUNE DE ROISSY-EN-FRANCE (95) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	12 453,80 € TTC	64,24 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROISSY-EN-FRANCE

Adresse administrative : 40 AVENUE CHARLES DE GAULLE
95700 ROISSY EN FRANCE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Michèle CALIX, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n°CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La Fête des Sports est un événement incontournable qui se déroulera le samedi 14 septembre 2024, clôturant ainsi les actions "Terre de Jeux" de la commune.

Elle sera l'occasion de :

- découvrir et de participer à une multitude d'activités sportives. Des démonstrations dynamiques, des initiations ludiques et des ateliers interactifs seront proposés tout au long de la journée. Les sports principaux pratiqués sur notre commune comme le football, le tennis, la natation le handball et bien d'autres encore seront mis à l'honneur par les associations locales.

- de mettre en avant les valeurs olympiques et paralympiques telles que l'excellence, la solidarité et le respect.

- promouvoir l'inclusion en mettant en lumière les sports pratiqués par les athlètes paralympiques, afin de sensibiliser la population à la diversité et à la capacité de chacun à relever des défis.

Au cœur de cet événement, la ville inaugurera le nouveau terrain de football et une piste spécialement dédiée aux joggeurs. Ces nouvelles infrastructures sportives sont le fruit d'un travail collaboratif entre la commune et les acteurs locaux, et elles symbolisent l'engagement municipal en faveur du sport.

La Fête des Sports est ouverte à tous, un sportif chevronné, un amateur passionné ou simplement curieux de découvrir de nouvelles disciplines

Partenaires : Associations sportives de handball, football...

Adresse de l'évènement : Complexe sportif - 55 rue Houdart

Nombre de bénéficiaires : 250

Date de l'évènement : du 14/09/2024 au 14/09/2024

Localisation géographique :

- ROISSY-EN-FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	2 004,16	16,09%
Achat de matériels (petits équipements)	2 017,95	16,20%
Locations mobilières	5 006,69	40,20%
Achats de prestations de service	3 425,00	27,50%
Total	12 453,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	4 453,80	35,76%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	8 000,00	64,24%
Total	12 453,80	100,00%

DOSSIER N° EX083625 - COMMUNE DE VITRY-SUR-SEINE (94) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	37 105,00 € TTC	26,95 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
Adresse administrative : 2 HOTEL DE VILLE AVENUE YOURI GAGARI
94400 VITRY SUR SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame ELSA ROSSIGNOL, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Le 21 juillet 2024 marquera l'arrivée de la Flamme Olympique à Vitry-sur-Seine, au Musée MAC VAL. La Place du Marché et la Place de la Libération seront les deux sites clés sollicités pour cet événement avec des animations festives, culturelles et sportives.

Au programme : séances d'initiation au Double Dutch (jeu de cordes à sauter), Freestyle Football (danse avec ballon et Free-style Football), Stunball (mix de handball et de basketball) break dance, para-Volley, escalade, animations musicales. Un stand sera également mis à disposition des associations sportives

Les objectifs pour la commune :

- Faire participer les Vitriots à la grande fête des Jeux Olympiques
- Promouvoir les valeurs olympiques (excellence, respect, amitié) et paralympiques (courage, détermination, inspiration, égalité)
- Encourager la pratique sportive, en particulier les disciplines olympiques et paralympiques, auprès des Vitriots.

Partenaires :
Office municipal des Sports,
Association Sportive des Territoriaux de Vitry,
FSGT

Adresse de l'évènement : Vitry-Sur-Seine: Place du marché, place de la Libération, avenue Henri Barbusse, musée MAC VAL

Nombre de bénéficiaires : 10 000

Date de l'évènement : du 21/07/2024 au 21/07/2024

Localisation géographique :

- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	12 300,00	33,15%
Locations mobilières	2 605,00	7,02%
Achats de prestations de service	22 200,00	59,83%
Total	37 105,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	21 505,00	57,96%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	26,95%
Subvention Métropole du Grand Paris (attribuée)	5 600,00	15,09%
Total	37 105,00	100,00%

DOSSIER N° EX083626 - COMMUNE DE PALAISEAU (78) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	49 900,00 € TTC	20,04 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PALAISEAU

Adresse administrative : 91 RUE DE PARIS
91120 PALAISEAU

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Palaiseau : Un projet olympique inoubliable

Le 22 juillet 2024, Palaiseau vibrera au rythme des Jeux Olympiques de Paris 2024. La flamme olympique traversera la ville, offrant un moment unique et historique à ses habitants. Pour célébrer cet événement, la Ville de Palaiseau a élaboré un programme d'action ambitieux qui s'articule autour de trois axes majeurs :

1. Partage et inclusion :

Animations et ateliers participatifs pour tous les âges : création de fresques géantes, ateliers artistiques seront proposés dans différentes structures communales telles que les maisons de quartier, l'espace senior et les ALSH (du 15 au 19 juillet)

Un « village Olympique » sur le lieu de départ de la flamme, pour une immersion dans l'univers olympique et une rencontre avec les associations locales (du 20 au 22 juillet)

Organisation du Domino Day sur le thème des JO la veille du passage de la flamme (le 21 juillet)

2. Mémoire et transmission :

Exposition retraçant l'histoire des Jeux Olympiques dans les écoles avec la CASDEN et concours photo sur le thème des JO.

3. Rayonnement et attractivité :

Mise en valeur de la ville et de ses atouts à travers des événements (décompte laser sur l'hôtel de ville) et décoration du centre-ville aux couleurs de la Flamme Olympique (du 21 juin au 22 juillet)

Collaboration avec les acteurs locaux tels que la Communauté d'Agglomération Paris Saclay pour créer un élan territorial autour de cet événement majeur (participation au village olympique).

Partenaires :

- Maison Sports Santé des Ulis ;
- Service culturel de la Ville ;
- Associations sportives locales ;
- Club de photographie local

Adresse de l'évènement :

Toutes les actions se déroulent sur le territoire de la Ville de Palaiseau. Elles se dérouleront notamment :

- Place de La Victoire
- Devant l'Hôtel de Ville (91 Rue de Paris)
- Au stade Georges Collet : 43 Rue Georges Sand

Nombre de bénéficiaires : 10 000

Dates de l'évènement : du 13/07/2014 au 22/07/2024

Localisation géographique :

- PALAISEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	2 000,00	4,01%
Achats de matières et fournitures	1 000,00	2,00%
Achats de prestations de service	31 900,00	63,93%
Publicité, publications, relations publiques, communication	15 000,00	30,06%
Total	49 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	39 900,00	79,96%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	20,04%
Total	49 900,00	100,00%

DOSSIER N° EX083627 - COMMUNE DE CONCHES-SUR-GONDOIRE (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	3 633,80 € TTC	80,00 %	2 907,04 €
	Montant total de la subvention		2 907,04 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CONCHES SUR GONDOIRE

Adresse administrative : 6 PLACE DE L'EGLISE
77600 CONCHES SUR GONDOIRE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame MARTINE DAGUERRE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La ville souhaite organiser une fête du village sur le thème des "JOP 2024" avec :

- un défilé de chars décorés avec la flamme olympique et des enfants en tenues sportives
- une RUN Conches (course d'obstacles)
- des démonstrations sportives et handisport (foot humain, tir à l'arc...)

Partenaires : Fédération handisport IDF- département Seine-et-Marne

Adresse de l'évènement : rue de la jonchère

Nombre de bénéficiaires : 2 000

Date de l'évènement : du 22/06/2024 au 22/06/2024

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », la commune bénéficie d'une dérogation exceptionnelle à la publication d'une ou plusieurs offre(s) de stage ou de contrat d'apprentissage en raison du nombre d'habitants inférieur à 2 000 administrés.

Localisation géographique :

- CONCHES-SUR-GONDOIRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de prestations de service	3 633,80	100,00%
Total	3 633,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	2 907,04	80,00%
Conches-sur-Gondoire (ressources propres)	726,76	20,00%
Total	3 633,80	100,00%

DOSSIER N° EX083628 - COMMUNE DE POISSY (78) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	20 581,34 € HT	48,59 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE POISSY

Adresse administrative : PLACE DE LA REPUBLIQUE
78300 POISSY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La collectivité s'inscrit dans une volonté de mettre en place des célébrations pour mettre à l'honneur les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

La 23 juillet 2024, la ville proposera diverses activités sportives et culturelles au sein d'un "Village" en accès libre, en partenariat avec des associations du territoire :

- Initiation et ateliers de Handball avec le Poissy Handball.
- Initiation et ateliers de basket avec le Poissy Basket Association.
- Initiation et ateliers d'arts martiaux avec le Judo Ju-Jitsu Poissy et le Poissy Taekwondo Académie.
- Initiation et ateliers de boxe avec le Poissy Boxe.
- Initiation et ateliers de football avec le Poissy Football Club.
- Initiation et ateliers de tennis avec le Tennis Club Saint Louis de Poissy.
- Initiation et ateliers d'athlétisme avec le Poissy Athlétisme.

- Initiation et ateliers de tennis de table avec l'Union Sportive et Culturelle de Poissy – Tennis de Table.
- Initiation et ateliers de triathlon avec le Poissy Triathlon.
- Kiosque culture en partenariat avec la médiathèque de la ville
- Break Dance organisé par le service jeunesse de la ville.
- Escape Game organisé par le service jeunesse de la ville.

Tout au long de cette journée un public important est attendu. Le milieu scolaire sera également ciblé par ces célébrations et une attention particulière sera portée aux habitants issus des deux quartiers prioritaires de la ville de Poissy (Beauregard & Saint-Exupéry).

La présence attendue des élèves de la cité scolaire Le Corbusier, dont le sport est au cœur de la politique éducative, grâce au dispositif de classes à horaires aménagées sportives (CHAS) ainsi qu'à la présence d'une spécialité « Éducation Physique, Pratiques et Culture Sportives » au bac général

Partenaires :

- Club de Handball de Poissy
- Club de basket de Poissy
- Club de Judo Ju-Jitsu de Poissy
- Club de Boxe de Poissy
- Club de Football de Poissy
- Tennis Club Saint-Louis de Poissy
- Club d'Athlétisme de Poissy
- Union Sportive et Culturelle de Poissy
- Tennis de Table
- Club de Triathlon de Poissy"

Adresse de l'évènement : Place de la République 78300 POISSY

Nombre de bénéficiaires : 4 000

Date : 23/07/2024 au 23/07/2024

Localisation géographique :

- POISSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	13 850,00	67,29%
Achat de matériels (petits équipements)	6 314,67	30,68%
Achats de prestations de service	416,67	2,02%
Total	20 581,34	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	10 581,34	51,41%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	48,59%
Total	20 581,34	100,00%

DOSSIER N° EX083630 - COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE (95) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	126 720,00 € TTC	7,89 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE

Adresse administrative : 36 RUE CHARLES DE GAULLE
95170 DEUIL LA BARRE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Muriel SCOLAN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Deuil-la-Barre va accueillir la Flamme olympique le 19 juillet 2024. Lors de cette journée, la commune proposera plusieurs animations et initiations aux disciplines olympiques et paralympiques.

Au programme :

- Inauguration d'une fresque sur le thème de la Flamme olympique : rétrospective et mise à l'honneur de la Flamme de Paris 2024 et présence du Muzeo Bus (exposition de flammes olympiques) ;

- Village olympique proposant plusieurs activités sportives : athlétisme, boxe, football, gymnastique, handisport et sport adapté, judo et arts martiaux, pétanque, flag rugby, tennis. Mise en lumière des quatre nouveaux sports olympiques : escalade, surf, breakdance et skateboard ;

- Un espace culturel présentant une exposition sur l'histoire du sport à Deuil-la-Barre, une exposition de sacs olympiques et sportifs passés, une exposition d'anciennes médailles olympiques ;

- Un espace restauration proposant une gastronomie du monde (5 stands pour 5 continents), ainsi qu'une gastronomie de la délégation potentiellement présente sur le Centre de Préparation des Jeux ;

- Une chorégraphie officielle des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, réalisée sur le plateau du stade et animée par le service jeunesse : chaque centre de loisirs sera identifié par une couleur olympique. Un défilé de mode du lycée d'Ermentau sera également organisé, ainsi qu'un spectacle de danse de l'association Elise Princesse Courageuse et un concert de l'Ecole de musique.

Les objectifs de la commune sont de :

- faire vivre un événement festif et sportif unique aux deuillois ;
- sensibiliser aux sports olympiques et paralympiques ;
- favoriser la cohésion au sein de la commune.

Partenaires :

- Clubs sportifs locaux ;
- Comités sportifs départementaux ;
- Centre numérique de la ville.
- Ecole de musique de la ville.

Adresse de l'événement : Salle omnisports, 6 rue Jean Bouin.

Nombre de bénéficiaires : 1 000.

Date de l'événement : le 19/07/2024.

Localisation géographique :

- DEUIL-LA-BARRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	9 600,00	7,58%
Achats de matières et fournitures	4 800,00	3,79%
Achat de matériels (petits équipements)	2 880,00	2,27%
Locations mobilières	14 400,00	11,36%
Achats de prestations de service	81 600,00	64,39%
Publicité, publications, relations publiques, communication	9 600,00	7,58%
Autres (Pot de clôture)	3 840,00	3,03%
Total	126 720,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	116 720,00	92,11%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	7,89%
Total	126 720,00	100,00%

DOSSIER N° EX083631 - COMMUNE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	15 000,00 € TTC	66,67 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE
Adresse administrative : 54 RUE JEAN JAURES
77875 MONTEREAU FAULT YONNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur JAMES CHERON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Montereau-Fault-Yonne met en place, du 22 juin au 15 septembre 2024, des jeux et animations sportives basés sur les connaissances autour de l'olympisme et des Jeux olympiques avec l'ensemble des commerçants de la ville : quiz sur le thème de l'olympisme, tirs sur cible géante avec ballons de foot, concours de lancer franc... Sept à huit stands ludiques seront disséminés dans le centre-ville, les mercredis, samedis et dimanches.

Les objectifs de la commune sont de :

- promouvoir et valoriser les valeurs de l'olympisme ;
- promouvoir le commerce local et les produits du terroir.

Partenaires : les associations sportives et commerçants Monterealais.

Adresse de l'événement : rue Jean Jaurès.

Nombre de bénéficiaires : 20 000.

Dates de l'événement : du 22/06/2024 au 15/09/2024.

Localisation géographique :

- MONTEREAU-FAULT-YONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	1 500,00	10,00%
Achat de matériels (petits équipements)	1 000,00	6,67%
Achats de prestations de service	12 000,00	80,00%
Publicité, publications, relations publiques, communication	500,00	3,33%
Total	15 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	5 000,00	33,33%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	66,67%
Total	15 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083632 - COMMUNE DE DRANCY (93) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	30 020,08 € TTC	33,31 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DRANCY
Adresse administrative : PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93700 DRANCY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame AUDE LAGARDE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n°CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Les Estivales, évènement annuel, organisé tout au long de l'été seront placées sous le thème des JOP Paris 2024 cette année.

Plusieurs disciplines olympiques comme l'escrime, la boxe, le tir à l'arc, le football, le handball, le basketball, le tennis de table ou le badminton, seront proposées sous forme d'initiation ou d'animations sportives.

Les sports paralympiques et sports adaptés seront également mis à l'honneur avec la découverte de disciplines telles que le cécifoot ou la boccia.

Sont prévues d'autres pratiques comme le Tchoukball ou le mini-golf et des structures gonflables.

Partenaires :

-Associations sportives de la ville, les associations de quartiers et notamment celles domiciliées sur les QPV

-IME la doucette (promotion du handisport).

Adresse de l'évènement : Stade René Dewerpe, rue Sacco et Vanzetti

Nombre de bénéficiaires : 3 000

Dates de l'évènement : du 08/07/2024 au 11/08/2024

Localisation géographique :

- DRANCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	16 876,08	56,22%
Achats de matières et fournitures	500,00	1,67%
Achat de matériels (petits équipements)	1 500,00	5,00%
Locations mobilières	10 944,00	36,46%
Publicité, publications, relations publiques, communication	200,00	0,67%
Total	30 020,08	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	20 020,08	66,69%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	33,31%
Total	30 020,08	100,00%

DOSSIER N° EX083633 - COMMUNE DE CROISSY-SUR-SEINE (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	10 925,00 € TTC	80,00 %	8 740,00 €
	Montant total de la subvention		8 740,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CROISSY SUR SEINE

Adresse administrative : 8 AVENUE DE VERDUN
78290 CROISSY SUR SEINE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jean-Roger DAVIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La ville de Croissy-sur-Seine fusionne les dimensions sportive et culturelle, dans le contexte des JOP 2024, et enrichira le parc Chanorier avec une exposition photographique inédite, visible du 22 juin au 15 septembre 2024.

Cette exposition sera un jeu de piste interactif, invitant les visiteurs à explorer les 3 000 m² du parc à travers 24 histoires en images, représentant des actions sportives et des pratiques de jeu. Le projet s'inscrit dans cette dynamique, alliant la photographie en tant qu'expression culturelle à la célébration des valeurs olympiques et paralympiques dans le domaine sportif. L'exposition mettra en avant les moments forts de l'olympisme et du paralympisme, soulignant ainsi le rôle du sport en tant qu'outil de connexion, de discussion, d'intégration et de solidarité.

Cette exposition est conçue sur mesure par ICON SPORT et SO PRESS, respectivement agence photographique sportive et société d'édition de presse indépendante, qui uniront leurs expertises pour concrétiser ce projet. Leur expérience dans la narration des récits sportifs promet une exposition riche et immersive.

Les objectifs de la commune sont de :

- valoriser la culture sportive ;
- créer des liens intergénérationnels ;
- renforcer l'attrait du parc pour les résidents et visiteurs ;
- mettre en avant le territoire francilien ;
- susciter l'intérêt pour un public éloigné de l'art et du sport.

Partenaires :

- Pôle culturel Chanorier ;
- OvalLab ;
- ICON SPORT ;
- SO PRESS.

Adresse de l'événement : Parc Chanorier, 12 Grande Rue.

Nombre de bénéficiaires : 10 000.

Dates de l'événement : du 22/06/2024 au 15/09/2024.

Localisation géographique :

- CROISSY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	825,00	7,55%
Achats de prestations de service	10 000,00	91,53%
Catalogues, imprimés, publications	100,00	0,92%
Total	10 925,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	2 185,00	20,00%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	8 740,00	80,00%
Total	10 925,00	100,00%

DOSSIER N° EX083634 - COMMUNE DE GONESSE (95) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	60 000,00 € TTC	16,67 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GONESSE

Adresse administrative : 66 RUE DE PARIS
95500 GONESSE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jean-Pierre BLAZY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n°CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Labellisée "Terre de Jeux 2024" et retenue "Centre de Préparation au JOP Paris 2024", la ville de Gonesse a pour ambition de faire vivre l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques aux habitants de la commune.

La collectivité souhaite organiser une fête, gratuite et ouverte à tous, proposant des démonstrations sportives visant à promouvoir prioritairement les disciplines olympiques et paralympiques, des représentations artistiques et culturelles (chorales, déambulations musicales, concert et animation DJ).

La programmation serait la suivante :

18h00 : Ouverture de l'évènement

18h00 - 20h00 : Chorale et concert de l'École municipale de Musique

20h00 - 20h45 : Démonstrations sportives enfants et adultes

20:45 - 22h15 : Concert

22:15 - 22h45 : Démonstration de sports de combat adultes

22:45 - 1h00 : Animation DJ

La programmation éclectique permettra d'intéresser différents publics, notamment un public familial intergénérationnel grâce aux représentations artistiques et sportives. Le reste de la programmation pourra cibler un public jeune.

Durant toute la soirée, les différentes séquences se succéderont permettant au public d'y assister tout en profitant de l'offre de restauration proposée dans différents espaces aménagés dans le site.

L'évènement mettra en avant les JOP de Paris 2024, les valeurs de l'Olympisme, notamment la convivialité et l'inclusion.

Partenaires :

- Associations sportives locales et instances fédérales délocalisées
- École municipale de musique
- Formations musicales pour le concert et les déambulations sonores

Adresse de l'évènement : Stade Eugène Cognevaut (Accès Salle Jacques Brel)
Rue du Commandant Maurice Fourneau

Nombre de bénéficiaires : 3 000

Date : le 28/06/2024 de 18h à 01h00 le lendemain

Localisation géographique :

- GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	8 000,00	13,33%
Achats de matières et fournitures	1 000,00	1,67%
Achat de matériels (petits équipements)	2 000,00	3,33%
Locations mobilières	22 000,00	36,67%
Achats de prestations de service	26 000,00	43,33%
Publicité, publications, relations publiques, communication	1 000,00	1,67%
Total	60 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	25 000,00	41,67%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	16,67%
Subvention autre Intercommunalité (sollicitée)	25 000,00	41,67%
Total	60 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083636 - COMMUNE DE CHEVREUSE (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	10 500,00 € TTC	70,48 %	7 400,00 €
	Montant total de la subvention		7 400,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHEVREUSE
Adresse administrative : 5 RUE DE LA DIVISION LECLERC
78460 CHEVREUSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Anne HERY-LE PALLEC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Chevreuse organise plusieurs événements entre le 22 juin et le 15 septembre 2024 :

- Journée olympique avec les écoles de la ville, la semaine du 24 juin : animations sportives et olympiques incluant les clubs pour l'encadrement, avec un habillage aux couleurs des symboles de l'olympisme (défilé de délégations, drapeaux, relai torche...) ;

- Animations les 3 et 4 août, et durant les Jeux paralympiques du 28 août au 8 septembre : défi collectif à réaliser sur home trainer (ou application connectée), sous forme de relais par addition des distances parcourues par la population volontaire (273 km pour la distance de l'épreuve hommes et 158 km pour celle des femmes). Autres initiations sportives selon le positionnement des associations, et démonstrations type BMX trial et autres propositions des clubs ;

- Pendant les Jeux paralympiques, faire découvrir et sensibiliser au handicap par la pratique, voire en pratique partagée avec les pensionnaires de l'IME : en situation de cécité, torball, parcours yeux bandés avec guide... ;

- Fête du sport à Chevreuse mi-septembre ;

- Intégration du syndicat d'initiative et autres ressources associatives pour le lien sport-culture : exposition JOP (sport, histoire, citoyenneté), focus sur Pierre de Coubertin. L'exposition pourra être parcourue par les élèves et les familles au moyen de ressources pédagogiques : quizz, exercices ludiques ;

- Espace de petite restauration avec les producteurs locaux ou food truck local sur les temps forts identifiés.

Partenaires :

- Associations sportives chevrotines ;
- Syndicat d'initiative ;
- PNR Haute Vallée de Chevreuse.

Adresse de l'événement : l'ensemble du territoire communal.

Nombre de bénéficiaires : 500.

Dates de l'événement : du 22/06/2024 au 15/09/2024.

Localisation géographique :

- CHEVREUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	5 000,00	47,62%
Achats de matières et fournitures	2 000,00	19,05%
Achat de matériels (petits équipements)	2 000,00	19,05%
Achats de prestations de service	1 500,00	14,29%
Total	10 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	2 100,00	20,00%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	7 400,00	70,48%
Subvention autre intercommunalité (sollicitée)	500,00	4,76%
Subvention Agence Nationale du Sport (sollicitée)	500,00	4,76%
Total	10 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX083637 - COMMUNE D'ORMESSON-SUR-MARNE (94) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	21 822,92 € HT	45,82 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ORMESSON SUR MARNE

Adresse administrative : 10 AV WLADIMIR D ORMESSON
94490 ORMESSON SUR MARNE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Marie-Christine SEGUI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune d'Ormesson-sur-Marne organise un village d'animations aux abords du château d'Ormesson, le 21 juillet 2024, lors du passage de la Flamme : scène musicale, ateliers sportifs et borne photos.

L'objectif de la commune est de profiter du passage de la Flamme pour offrir à la population des activités gratuites et ouvertes à tous.

Partenaires : les associations locales.

Adresses de l'événement : Esplanade du Château d'Ormesson et parcours de la flamme, Avenue du Général de Gaulle.

Nombre de bénéficiaires : 3 000.

Date de l'événement : le 21/07/2024.

Localisation géographique :

- ORMESSON-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	465,00	2,13%
Achats de matériels (petits équipements)	10 846,00	49,70%
Achats de prestations de service	9 905,67	45,39%
Publicité, publications, relations publiques communication	606,25	2,78%
Total	21 822,92	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	11 822,92	54,18%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	45,82%
Total	21 822,92	100,00%

DOSSIER N° EX083638 - COMMUNE DE BIEVRES (91) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	32 000,00 € TTC	31,25 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BIEVRES

Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
91570 BIEVRES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame ANNE PELLETIER-LE BARBIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Bièvres, labellisée "Terre de jeux", organise "La fête des fraises et du pays", le 22 et 23 juin 2024, permettant d'ouvrir officiellement la période olympique pour la ville.

Au programme :

- courses sportives "les foulées de la fraise" ;
- animation "Caisse à savon" ;
- tournois de basket-ball et de football ;
- parade "défilé - cérémonie olympique" ;
- pique-nique géant et concert ;
- démonstrations sportives ;
- spectacle son, lumière et pyrotechnique sur le thème du sport ;
- exposition de photographies dans la ville.

Les objectifs de la commune sont de :

- mettre à l'honneur le tissu associatif du territoire ;
- fédérer la population et la cohésion sociale ;
- encourager le bénévolat et l'engagement sur le territoire ;
- promouvoir les valeurs du sport et de la pratique collective.

Partenaires :

- Anciens sportifs et talents locaux ;
- Associations sportives et culturelles ;
- Tous les bénévoles et sportifs du territoire.

Adresses de l'événement : Centre-ville, domaine de Ratel, stade communal et gymnase.

Nombre de bénéficiaires : 3 000.

Dates de l'événement : du 22/06/2024 au 23/06/2024.

Localisation géographique :

- BIEVRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	2 000,00	6,25%
Achats de matières et fournitures	3 000,00	9,38%
Achat de matériels (petits équipements)	2 000,00	6,25%
Fournitures administratives	200,00	0,63%
Locations mobilières	4 000,00	12,50%
Achats de prestations de service	18 000,00	56,25%
Publicité, publications, relations publiques, communication	1 300,00	4,06%
Catalogues, imprimés, publications	1 300,00	4,06%
Frais postaux et télécommunications	200,00	0,63%
Total	32 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	22 000,00	68,75%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	31,25%
Total	32 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083639 - COMMUNE DE VERNEUIL-SUR-SEINE (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	15 000,00 € TTC	66,67 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VERNEUIL SUR SEINE

Adresse administrative : 6 BOULEVARD ANDRE MALRAUX
78480 VERNEUIL SUR SEINE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Fabien AUFRECHTER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Verneuil-sur-Seine organise, les 22 et 23 juin 2024, un village sportif gratuit à destination des habitants de la ville pour faire découvrir et pratiquer un large panel d'activités sportives. Les associations de la ville encadreront les différents pôles d'activités pour promouvoir leur pratique et sensibiliser la population sur les bienfaits du sport.

Au programme, les activités suivantes seront proposées au grand public :

- Boxe ;
- Basket-ball 3x3 ;
- Athlétisme ;
- Pétanque ;
- Mini tennis ;
- Mini golf ;
- Baby foot humain ;

- Tennis de table ;
- VTT ;
- Initiation à la plongée ;
- Spectacles sportifs.

Les objectifs de la commune sont de :

- créer un événement festif gratuit et ouvert à tous sur la thématique du sport et des Jeux olympiques ;
- promouvoir la pratique sportive pour tous et les Jeux ;
- valoriser le travail des associations du territoire ;
- sensibiliser la population au bienfait de la pratique sportive et la faire pratiquer.

Partenaires : une dizaine d'associations sportives communales.

Adresse de l'événement : Place Mendès France.

Nombre de bénéficiaires : 4 000.

Dates de l'événement : du 22/06/2024 au 23/06/2024.

Localisation géographique :

- VERNEUIL-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	2 000,00	13,33%
Achats de matières et fournitures	1 500,00	10,00%
Achats de prestations de service	11 000,00	73,33%
Publicité, publications, relations publiques, communication	500,00	3,33%
Total	15 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	5 000,00	33,33%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	66,67%
Total	15 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083640 - COMMUNE DE TORCY (77) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	13 096,02 € TTC	76,36 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TORCY

Adresse administrative : MAIRIE DE TORCY
77200 TORCY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La ville de Torcy, en partenariat avec l'Office Municipal des Sports (25 associations sportives torcéennes), l'Office Municipal d'Animation de la Cité (OMAC) et le Pôle SAP (aidants familiaux et handisport), organise une fête du sport, le samedi 22 juin 2024 de 10h00 à 17h00 dans le quartier de l'Arche Guédon.

Les associations sportives de la ville proposeront des animations sportives, afin d'initier, de sensibiliser aux bienfaits du sport, et de faire découvrir de nouvelles disciplines (baptême de plongée sous-marine, sports de combat, sports collectifs, athlétisme, tir à l'arc, sarbacane, tennis, badminton, triathlon, BMX, roller, boxe française et anglaise, etc...).

L'OMAC proposera la réalisation de smoothies sur vélo spécifique, un espace détente et une buvette pour les familles.

L'association HARDECO (groupement d'artistes) réalisera, avec les différents publics de la manifestation,

des fresques (bombes aérosols), valorisant les valeurs de l'olympisme, ainsi qu'un concours de dessins pour les enfants sur le thème des Jeux olympiques et paralympiques.

Le Pôle SAP, en lien avec son réseau, organisera pour les publics éloignés des activités sportives et une conférence sur l'espace scénique sur le thème « sport et aidants familiaux ».

Pour la mise en œuvre de la manifestation, la ville de Torcy et la Communauté d'Agglomération mettront à disposition la piscine, le gymnase de l'Arche Guédon, ainsi que la place des rencontres pour l'installation et la pratique sportive d'une vingtaine de disciplines.

Un espace scénique sonorisé, avec une prestation DJ et un animateur à la journée, sera également mis en place, afin de valoriser les différentes disciplines et animations planifiées.

Les objectifs de la commune sont de :

- soutenir les initiatives du mouvement sportif en valorisant la pratique du sport pour le plus grand nombre, ainsi que les valeurs du sport ;
- proposer des animations autour de la pratique sportive au public le plus éloigné (femmes, personnes en situation de handicap, jeunes, seniors...), ainsi qu'aux sportifs quels que soient l'âge ou le niveau.

Partenaires :

- 25 associations sportives Torcéennes ;
- OMAC (Office municipal d'animation de la cité).

Adresse de l'événement : piscine, gymnase de l'Arche Guédon, Place des Rencontres.

Nombre de bénéficiaires : 1 200.

Date de l'événement : le 22/06/2024.

Localisation géographique :

- TORCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	4 227,00	32,28%
Achats de matières et fournitures	4 802,32	36,67%
Achats de prestations de service	2 966,70	22,65%
Transports - déplacements - missions	300,00	2,29%
Publicité, publications, relations publiques, communication	800,00	6,11%
Total	13 096,02	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	3 096,02	23,64%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	76,36%
Total	13 096,02	100,00%

DOSSIER N° EX083642 - COMMUNE DE CERGY (95) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	12 000,00 € TTC	80,00 %	9 600,00 €
	Montant total de la subvention		9 600,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CERGY
Adresse administrative : 3 PLACE OLYMPE-DE-GOUGES
95800 CERGY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur JEAN-PAUL JEANDON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Cergy organise 3 événements en lien avec les JOP 2024 :

- Du lundi 24 au vendredi 28 juin 2024 : Rencontres inter-écoles
Les associations sportives seront mobilisées sous forme d'épreuves sportives. Chaque classe devra venir avec une affiche comportant le nom de l'école et de la classe. Cette affiche devra être créée en amont en mettant en avant les valeurs olympiques et paralympiques. Un défilé des écoles, sur le modèle d'une cérémonie d'ouverture, sera organisé. La journée se déroulera sous forme de challenge sportif avec un goûter et une remise de médailles en fin de journée. Chaque classe aura une feuille de route :
 - Épreuves sportives avec les associations du territoire sollicitées ;
 - Quiz sur différentes thématiques telles que la santé ou l'écologie.
- Samedi 29 juin 2024 ou dimanche 30 juin 2024 : Cergy'lympiques

Le temps d'une journée, les associations sportives seront mobilisées autour d'un challenge sportif pour les familles :

- Épreuves sportives avec les associations du territoire sollicitées ;
- Quiz sur différentes thématiques, telles que la santé ou l'écologie ;
- Ateliers manuels (création de torche olympique, fresque sur les valeurs olympiques et paralympiques) ;
- Restauration et temps forts.

Le complexe Axe Majeur sera privilégié, car il permet une meilleure accessibilité pour les familles et la possibilité de mettre en place les nombreuses pratiques sportives présentes sur le territoire.

- Mardi 27 août 2024 : Passage de la flamme paralympique

Mise en place d'un village sportif sur le quartier Axe Majeur avec les associations sportives. Le village sportif sera à destination des familles. Mise en place d'une exposition photos mettant en valeur l'ensemble des clubs du territoire et leurs sportifs. Restauration et temps forts tout au long de l'après-midi et de la soirée.

Les objectifs de la commune sont de :

- sensibiliser les Cergyssois aux valeurs de l'olympisme et du paralympisme ;
- inciter les Cergyssois à la pratique sportive et accroître leur activité physique ;
- permettre aux Cergyssois de découvrir les disciplines olympiques et paralympiques, en collaboration avec le mouvement sportif ;
- changer le regard des Cergyssois sur le handicap et/ou la pratique handisport ;
- éveiller les Cergyssois à l'engagement bénévole et citoyen.

Partenaires : les associations sportives et culturelles communales.

Adresses de l'événement : complexes sportifs et écoles élémentaires cergyssoises, complexe sportif de l'Axe Majeur, quartier de l'Axe Majeur Horloge.

Nombre de bénéficiaires : 1 000.

Dates de l'événement : du 24/06/2024 au 27/08/2024.

Localisation géographique :

- CERGY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	500,00	4,17%
Locations mobilières	2 000,00	16,67%
Achats de prestations de service	8 500,00	70,83%
Publicité, publications, relations publiques, communication	1 000,00	8,33%
Total	12 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	2 400,00	20,00%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	9 600,00	80,00%
Total	12 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083645 - COMMUNE D'ABLON-SUR-SEINE (94) - JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	3 080,00 € TTC	80,00 %	2 464,00 €
	Montant total de la subvention		2 464,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D ABLON-SUR-SEINE

Adresse administrative : 16 RUE DU MARECHAL FOCH
94480 ABLON SUR SEINE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Eric GRILLON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, la commune d'Ablon-sur-Seine organisera une journée portes-ouvertes de l'accueil de loisirs pour permettre à tous (enfants d'Ablon, familles...) de découvrir les différentes pratiques sportives.

En effet, les enfants fréquentant l'accueil de loisirs le mercredi ont été sensibilisés par l'équipe d'animation sur les différentes disciplines olympiques et paralympiques durant la période de janvier à mai 2024. De ce fait, ils ont préparé différents stands sur la thématique avec l'équipe d'animation.

Lors de cette journée portes-ouvertes, il sera proposé aux publics, une immersion totale dans l'ambiance des jeux olympiques avec des cérémonies d'ouverture et de clôture, des compétitions sportives et une remise de médailles.

Partenaires :

Certaines associations sportives de la commune seront associées à l'évènement comme le Boxing Club Villeneuve-le-Roi/Ablon ou le club nautique.

Adresse de l'évènement : Espace des Enfants - 7 Av. Auguste Duru

Nombre de bénéficiaires : 614

Date de l'évènement : du 26/06/2024 au 26/06/2024

Localisation géographique :

- ABLON-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	400,00	12,99%
Achat de matériels (petits équipements)	600,00	19,48%
Achats de prestations de service	2 080,00	67,53%
Total	3 080,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	2 464,00	80,00%
Ablon-sur-Seine (ressources propres)	616,00	20,00%
Total	3 080,00	100,00%

DOSSIER N° EX083649 - COMMUNE D'ETRECHY (91) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	12 037,82 € TTC	80,00 %	9 630,00 €
	Montant total de la subvention		9 630,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE ETRECHY MAIRIE
Adresse administrative : PL CHARLES DE GAULLE
91580 ETRECHY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur JULIEN GARCIA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune d'Etréchy organise deux événements gratuits et ouverts au grand public :

- La "Fête du Sport" le 29 juin 2024 :

Les 70 associations de la ville sont invitées à présenter leurs activités à travers des ateliers ludiques. Chaque visiteur se verra remettre un "Passeport", afin de valider sa présence sur un maximum d'activités.

Activités proposées au complexe sportif du COSEC : badminton, tennis de table, escalade, tir à l'arc, taekwondo, judo, motricité, yoga, fitness, gym, exposition sur le sport et les JO, quizz, un fil rouge en vélo d'appartement ou rameur pour parcourir la distance entre Paris 2024 et Los Angeles 2028.

Activités proposées au complexe sportif Koffi Carenton : basket-ball, handisport, break dance, capoeira, football, athlétisme, tennis, parcours d'orientation, foot golf, disc golf, randonnée équestre.

Activités proposées sur les sites annexes : billard, tir, pétanque.

- Une "Color Run" le 30 juin 2024 :

Une course à pied ludique de 2,5 km pour les enfants et 5 km pour les adultes dans Etréchy, avec des points de Color zone et des animations sur le parcours.

Les objectifs de la commune sont de :

- promouvoir les associations d'Etréchy à travers des animations, tournois, initiations, expositions... ;
- promouvoir les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 à Etréchy ;
- attirer un nouveau public au sein des associations d'Etréchy ;
- mettre en avant le handisport et le sport santé ;
- favoriser les déplacements propres (vélo, trottinette...).

Partenaires :

- Les associations sportives et culturelle d'Etréchy ;
- USEP 91 ;
- CDOS 91 ;
- Comité Départemental Handisport 91 ;
- Intersport.

Adresses de l'événement : complexe sportif du COSEC, complexe sportif Koffi Carenton, salle de billard d'Etréchy, stand de tir d'Etréchy, boulodrome d'Etréchy, champ de foire d'Etréchy.

Nombre de bénéficiaires : 5 000.

Dates de l'événement : du 29/06/2024 au 13/08/2024.

Localisation géographique :

- ETRECHY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	6 032,82	50,12%
Achat de matériels (petits équipements)	1 235,00	10,26%
Location mobilières	970,00	8,06%
Achats de prestations de service	1 700,00	14,12%
Publicité, publications, relations publiques, communication	2 100,00	17,45%
Total	12 037,82	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	2 407,82	20,00%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	9 630,00	80,00%
Total	12 037,82	100,00%

DOSSIER N° EX083654 - COMMUNE DE MONTEVRAIN (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	79 680,00 € TTC	12,55 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTEVRAIN
Adresse administrative : 4 RUE BONNE MOUCHE
77144 MONTEVRAIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian ROBACHE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

A l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, Montévrain, labellisée Terre de Jeux 2024, entend célébrer l'arrivée de cet événement planétaire avec l'ensemble de ses administrés.

Pour cela, la collectivité réalisera le samedi 22 juin 2024 son "Festiv'été". Au programme de cet événement : la réalisation d'une Olympiade à destination des enfants scolarisés en élémentaire le matin au sein de son complexe sportif Montévrain Sports Académie. En clôture de cette compétition sportive, la ville réalisera un défilé/spectacle vivant autour de la flamme qui conduira les Montévriinois jusqu'à un village multi-activités animé par les associations Montévriinoises sportives (une vingtaine) mais aussi culturelles (une dizaine) (dessin, peinture, représentation théâtrale, exposition, etc), de loisirs ; les services municipaux ainsi que des intervenants extérieurs. L'événement comptera également le concours du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France à travers son opération "la caravane du CROS".

Tous les Montévriinois pourront participer librement et gratuitement à ce village et pourront être challengés

à travers la réalisation d'un passeport d'activités à valider pour obtenir un goodies.
En clôture de cet après-midi, la ville entend réaliser un concert.

Partenaires :

Les associations sportives Montévriennes
Le Comité Régional Olympique et Sportif
Les associations culturelles Montévriennes
Association Française du corps arbitral multisports
Le comité départemental Handisport de Seine Et Marne

Adresse de l'évènement : Parc du Mont Evrin - 8 rue de Vienne

Nombre de bénéficiaires : 2 000

Date de l'évènement : du 22/06/2024 au 22/06/2024

Localisation géographique :

- MONTEVRAIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	26 880,00	33,73%
Achats de matières et fournitures	2 400,00	3,01%
Locations mobilières	10 800,00	13,55%
Achats de prestations de service	36 000,00	45,18%
Publicité, publications, relations publiques, communication	3 600,00	4,52%
Total	79 680,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	69 680,00	87,45%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	12,55%
Total	79 680,00	100,00%

DOSSIER N° EX083655 - COMMUNE DE TAVERNY (95) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	12 500,00 € TTC	80,00 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TAVERNY
Adresse administrative : 2 PLACE CHARLES DE GAULLE
95150 TAVERNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Florence PORTELLI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Taverny va organiser une fête des clubs et de l'olympisme. Cet évènement prendra la forme d'un grand village sportif rassemblant :

- des initiations sportives, parasport et pratiques dites "des sports additionnels (surf (vague à surf) et escalade)
- des expositions culturelles (exposition CASDEN Sport & Citoyenneté, exposition photographique réalisée par les associations de photographie de la commune sur les sportives tabernaciennes, exposition sur l'histoire des jeux antiques et modernes)
- des moments de convivialité inter associatif.
- des démonstrations sur scène telles que le break dance.

La proximité du skate-park permettra également de faire découvrir aux habitants cette discipline.

Partenaires :

Les associations sportives de Taverny et de la Communauté d'Agglomération du Val Parisis, CASDEN

Adresse de l'évènement : Parc de Pontalis, Voie des Sports

Nombre de bénéficiaires : 3 000

Date de l'évènement : du 22/06/2024 au 22/06/2024

Localisation géographique :

- TAVERNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	2 000,00	16,00%
Achat de matériels (petits équipements)	300,00	2,40%
Locations mobilières	9 400,00	75,20%
Achats de prestations de service	500,00	4,00%
Publicité, publications, relations publiques, communication	300,00	2,40%
Total	12 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	2 500,00	20,00%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	80,00%
Total	12 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX083657 - COMMUNE D'AUBERGENVILLE (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	21 870,00 € TTC	45,72 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AUBERGENVILLE
Adresse administrative : 1 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC
78410 AUBERGENVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Gilles LÉCOLE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Du 24 au 29 juin 2024, la ville d'Aubergenville, labellisée Terre de Jeux 2024, va se mettre aux couleurs des Jeux Olympiques en proposant de nombreuses animations au sein des structures de la ville et des clubs sportifs.

Afin de clore en beauté cette semaine d'animations, et toujours dans le même esprit, se dérouleront le samedi 29 juin 2024 la Fête du Sport et le Battle 4 Kids au complexe sportif GIOT.

Cet événement sera ouvert à tous publics, il sera entièrement gratuit, accessible aux personnes à mobilité réduite, et sécurisé par les agents de la police municipale. Il se déroulera en deux temps.

En journée, la Fête du Sport sera l'occasion, grâce à l'engagement de nos associations sportives, de célébrer et de partager les valeurs de l'olympisme dans une ambiance festive. Les visiteurs pourront ainsi découvrir différentes disciplines olympiques et paralympiques au travers d'initiations sportives (boxe, judo,

para judo, football, tir à l'arc, para tir à l'arc, handball, beach-volley, etc.), qui seront complétées par des animations ludiques (structures gonflables, jeux de sumo, qui est-ce géant spécial JO, etc...).

Puis, à partir de 15 heures, une vingtaine d'équipes mixtes de breakdancers, âgés de 8 à 17 ans, et venant de pas moins de 8 écoles franciliennes (Gargenville, Mantes-la-Jolie, Grigny, Suresnes, Aubergenville...) participeront à des présélections dans le gymnase du complexe sportif, transformé pour l'occasion en salle de spectacle, en vue d'accéder au grand Battle qui débutera à 20 heures. Les 8 équipes sélectionnées par les juges s'affronteront en 2 catégories d'âge : les 8-13 ans et les 14-17 ans. Ce battle mettra à l'honneur cette nouvelle discipline des Jeux Olympiques 2024 au travers des prestations de ces jeunes athlètes/danseurs.

Afin d'attirer de nombreux visiteurs, une communication sera réalisée par voie d'affichage dans toute la ville, par le biais de la presse écrite locale, et en ligne (site internet de la ville, réseaux sociaux).

Partenaires :

- Associations sportives de la commune
- Ecole de musique et de danse de la commune
- Service Culture de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (prêt de matériel sono)
- Juges et speaker spécialisés dans le Breakdance/Breaking

Adresse de l'évènement : Complexe sportif Giot 48 avenue de la Division Leclerc

Nombre de bénéficiaires : 800

Date de l'évènement : du 29/06/2024 au 29/06/2024

Localisation géographique :

- AUBERGENVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	5 698,00	26,05%
Achats de matières et fournitures	1 300,00	5,94%
Achat de matériels (petits équipements)	2 600,00	11,89%
Locations mobilières	2 000,00	9,14%
Achats de prestations de service (DJ, speaker, structures gonflables...)	8 922,00	40,80%
Publicité, publications, relations publiques, communication	1 100,00	5,03%
Autres (Droits SACEM)	250,00	1,14%
Total	21 870,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	11 870,00	54,28%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	45,72%
Total	21 870,00	100,00%

DOSSIER N° EX083658 - COMMUNE DE JOUY-LE-CHATEL (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	9 600,00 € TTC	80,00 %	7 680,00 €
	Montant total de la subvention		7 680,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JOUY-LE-CHATEL

Adresse administrative : PLACE DE L EGLISE
77970 JOUY LE CHATEL

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur STEPHANE BACHELET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Jouy-le-Châtel organise des animations sportives au stade de la ville, le 22 et 23 juin 2024, à destination du grand public, afin de leur faire découvrir les disciplines et athlètes olympiques et paralympiques.

Au programme :

- Concours de lancers francs (basket-ball) ;
- Animation type "Monopoly" géant (les joueurs répondent à des questions sur les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024) ;
- Animation type "Qui est-ce géant" (2 équipes s'affrontent, se posent des questions à tour de rôle et doivent retrouver le plus rapidement quel athlète pratique quelle discipline) ;
- Foot challenge (les joueurs vise une cible gonflable géante à l'aide de ballons de foot) ;
- Animations culturelles et éducatives autour de la promotion des valeurs du sport, de l'olympisme et du paralympisme.

Les objectifs de la commune sont de :

- faire découvrir les disciplines et athlètes olympiques et paralympiques ;
- pratiquer le basket-ball et le football individuellement et collectivement ;
- générer des rencontres intergénérationnelles autour du sport ;
- faire découvrir les valeurs olympiques grâce au jeu ;
- valoriser le patrimoine sportif local ;
- développer le sentiment de partage, d'entraide et de collaboration.

Partenaires : les associations et clubs locaux.

Adresse de l'événement : Stade de Jouy-le-Châtel, rue de Provins.

Nombre de bénéficiaires : 500

Dates de l'événement : du 22/06/2024 au 23/06/2024.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », la commune bénéficie d'une dérogation exceptionnelle à la publication d'une ou plusieurs offre(s) de stage ou de contrat d'apprentissage en raison du nombre d'habitants inférieur à 2 000 administrés.

Localisation géographique :

- JOUY-LE-CHATEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de prestations de service	9 600,00	100,00%
Total	9 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	1 920,00	20,00%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	7 680,00	80,00%
Total	9 600,00	100,00%

DOSSIER N° EX083659 - COMMUNE DE NOISY-LE-SEC (93) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	156 250,00 € TTC	6,40 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NOISY-LE-SEC
 Adresse administrative : 1 PLACE DU MARECHAL-FOCH
 93130 NOISY LE SEC
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Olivier SARRABEYROUSE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

La commune de Noisy-le-Sec organise un "Village olympique : Noisy fait ses Jeux" au stade Huvier, du 13 juillet au 11 août 2024, pour célébrer l'esprit olympique et favoriser le rassemblement de la communauté locale. Le Village comprendra des installations sportives temporaires, telles que des terrains de jeu, des courts de sport, des pistes de course, afin de permettre aux habitants de participer à des activités sportives. Des espaces culturels seront aménagés pour promouvoir l'art, la musique et la danse, mettant en valeur la richesse culturelle de la ville. Des zones de restauration offriront une variété de cuisines locales et internationales pour satisfaire tous les goûts.

Au programme :

- des compétitions amicales, des spectacles artistiques, des ateliers sportifs, des concerts, etc... ;
- des initiatives de sensibilisation et d'éducation sur les valeurs olympiques, telles que l'inclusion, le fair-play pour impliquer la communauté dans l'esprit des Jeux.

Les objectifs de la commune sont de :

- fédérer et inclure les noiséens et noiséennes autour de cet événement international ;
- s'appuyer sur cet événement pour penser la place des femmes et des filles dans le sport ;
- faire vivre les valeurs et orientations du Projet Éducatif Global tout au long de cette démarche.

Partenaires :

- Clubs de la ville ;
- Associations noisiennes ;
- Délégation de sportifs mauritaniens ;
- Délégation de sportifs Palestiens.

Adresse de l'événement : Stade Huvier, 2 rue Jules Auffret.

Nombre de bénéficiaires : 15 000.

Dates de l'événement : du 13/07/2024 au 11/08/2024.

Localisation géographique :

- NOISY-LE-SEC

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	28 150,00	18,02%
Achat de matériels (petits équipements)	9 250,00	5,92%
Publicité, publications, relations publiques, communication	94 350,00	60,38%
Autres (appel à projets aux associations et frais d'alimentation)	24 500,00	15,68%
Total	156 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	31 250,00	20,00%
Subvention État (sollicitée)	20 000,00	12,80%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	6,40%
Subvention Département (attribuée)	35 000,00	22,40%
Subvention Métropole du Grand Paris (sollicitée)	60 000,00	38,40%
Total	156 250,00	100,00%

DOSSIER N° EX083661 - COMMUNE DE CARRIERES-SUR-SEINE (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	15 466,00 € TTC	64,66 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CARRIERES-SUR-SEINE

Adresse administrative : 1 RUE VICTOR HUGO
78420 CARRIERES SUR SEINE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur ARNAUD DE BOURROUSSE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Dans le cadre des Jeux Olympiques & Paralympiques de Paris 2024, plusieurs projets seront organisés par la ville. La ville, labellisée "Terre de Jeux" et "ville active et sportive", mobilise ses services, ses associations et invite ses partenaires à se joindre à l'organisation d'événements afin de célébrer les jeux. Nos initiatives visent à créer de l'engouement autour de cet événement unique en France. Durant cette période, nous proposerons des moments conviviaux où les familles, les passionnés, les enfants mais aussi les promeneurs pourront participer à des animations gratuites.

Lors de la période prévue au calendrier de la Région, la ville proposera :

- La projection d'un film sur écran géant autour des valeurs du sport, le samedi 6 juillet.
- Des animations sportives (démonstration, initiation) : boxe, Handisport, Judo, Hockey, dessin Manga, expositions, animation vélo smoothie, breaking, stand sur le développement durable... seront proposées en partenariat avec la SDJES, les associations sportives & culturelles.

Partenaires :

- La SDJES dans le cadre du JOP Tour
- Le CDOS des Yvelines avec l'exposition Olympique/Paralympique et les vélos smoothie,
- Les partenaires associatifs sportifs et culturels de la ville.
- Les toiles de minuit pour la projection
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé pour mener des actions de prévention,
- Carrières Transition Climat pour la partie environnementale et mobilité douce.

Adresse de l'évènement : Parc de la Mairie - Quai Charles de Gaulle
(les équipements sportifs et les écoles pour les événements prévus en avril, mai et juin)

Nombre de bénéficiaires : 1 000

Date de l'évènement : du 06/07/2024 au 17/07/2024

Localisation géographique :

- CARRIERES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	400,00	2,59%
Achat de matériels (petits équipements)	300,00	1,94%
Achats de prestations de service	13 406,00	86,68%
Catalogues, imprimés, publications	480,00	3,10%
Autres (Droits d'auteur pour le film, repas prestataires...)	880,00	5,69%
Total	15 466,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	5 466,00	35,34%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	64,66%
Total	15 466,00	100,00%

DOSSIER N° EX083675 - COMMUNE DE MORSANG-SUR-ORGE (91) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	15 600,00 € TTC	64,10 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MORSANG SUR ORGE

Adresse administrative : 72 RUE JEAN RAYNAL
91390 MORSANG SUR ORGE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Marianne DURANTON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Morsang-sur-Orge, commune labellisée "Terre de jeux" met à l'honneur les Jeux Paralympiques lors d'une manifestation culturelle et sportive qui se tiendra dans le parc du Château. L'accent sera mis sur l'inclusion et l'accès facilité aux personnes en situation de handicap. Durant cette journée des épreuves sportives destinées aux habitants seront mises en place, notamment par le biais de structures gonflables. Des stands gastronomiques et des ateliers d'initiation divers seront présents un peu partout dans le parc.

De plus, une scène sera installée pour accueillir des groupes de musiciens en situation de handicap. La Fondation des Amis de l'Atelier en partenariat avec le Tremplin (Studios d'enregistrement de Morsang-sur-Orge) a développé un projet musique actuelle pour la réalisation d'un album original représenté lors de la semaine du handicap. Cette initiative a été soutenue notamment par deux classes de troisième des collèges de Morsang. Il est prévu également la venue d'un groupe de jeunes adultes autistes et musiciens soutenus par le Centre Alternance de Bourg-la-Reine.

Cette manifestation est gratuite et accessible à plusieurs milliers de personnes.

Partenaires :

- Une dizaine d'associations sportives et socio-culturelles.
- Le service culture et le tremplin musiques actuelles.

Adresse de l'évènement : 3 place des Martyrs

Nombre de bénéficiaires : 3 000

Date de l'évènement : du 30/08/2024 au 30/08/2024

Localisation géographique :

- MORSANG-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	3 000,00	19,23%
Achats de matières et fournitures	900,00	5,77%
Achat de matériels (petits équipements)	500,00	3,21%
Locations mobilières	5 000,00	32,05%
Achats de prestations de service (Prestations musiciens, structures gonflables, gardiennage...)	6 200,00	39,74%
Total	15 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	5 600,00	35,90%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	64,10%
Total	15 600,00	100,00%

DOSSIER N° EX083676 - COMMUNE DE VERSAILLES (78) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	15 000,00 € TTC	66,67 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VERSAILLES

Adresse administrative : 4 AVENUE DE PARIS
78011 VERSAILLES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur FRANCOIS DE MAZIERES, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024.

Description :

Pour promouvoir les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) que Versailles accueillera sur son territoire et le sport d'une manière générale, la ville souhaite organiser un événement festif et convivial à destination des Versaillais. Ces derniers pourront bénéficier d'initiations sportives et d'autres activités culturelles proposées par le tissu associatif local.

De nombreuses animations seront organisées avec notamment la participation assurée d'une quinzaine d'associations qui proposeront des actions de sensibilisation et de découverte de diverses activités sportives olympiques et paralympiques. D'autres thématiques seront évoquées en lien avec le sport, comme l'écologie et la création d'outils de supporters JOP en matériaux recyclés ou encore des goodies made in France et éco-responsables offerts aux personnes qui auront participé aux actions de sensibilisation des associations...

Un concert du conservatoire à rayonnement régional clôturera la journée festive.

Partenaires :

- Tissu associatif local (associations sportives et culturelles, compagnies de théâtre résidentes...)
- Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

Adresse de l'évènement :

- Complexe Sportif Montbauron (15-17 Rue Jacques Boyceau, 78000 Versailles)
- Stade Montbauron (24 All. Pierre de Coubertin, 78000 Versailles)

Nombre de bénéficiaires :

2000

Date de l'évènement :

Du 23/06/2024 au 23/06/2024

Localisation géographique :

- VERSAILLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de matériels (petits équipements)	5 000,00	33,33%
Locations mobilières	1 000,00	6,67%
Achats de prestations de service (exposition, speaker, location borne photo...)	7 300,00	48,67%
Autres (goodies, maquillage, location de caméra...)	1 700,00	11,33%
Total	15 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	5 000,00	33,33%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	66,67%
Total	15 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083713 - COMMUNE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (91) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	41 300,00 € TTC	24,21 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VIGNEUX SUR SEINE

Adresse administrative : 75 RUE PIERRE MARIN
91270 VIGNEUX SUR SEINE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Thomas CHAZAL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

En cette année Olympique avec le passage de la Flamme Olympique sur son territoire la ville de Vigneux-sur-Seine a souhaité mettre en place pour la 3ème année consécutive, un village sportif accessible à tous, en lien avec les Jeux de 2024, afin de promouvoir les valeurs de l'olympisme et de les décliner dans des actions pour favoriser le lien intergénérationnel, la mixité et les échanges inter-quartier.

Au programme : mur mobile d'escalade , trampolines , structures gonflables , ateliers hip hop ..

Les objectifs pour la commune :

- mettre en place des activités sportives saines et ludiques Favoriser la pratique d'activités sportives saines et ludiques en rapport avec les JO
- sensibiliser à la lutte contre l'obésité et les maladies Par des ateliers proposés par des associations partenaires spécialisées et le service santé de la ville

- faire découvrir des activités structurées et structurantes, éviter les incivilités eu faisant de la médiation avec les tremplins citoyens remettre du lien social durant cette période.

Les partenaires : les associations Vigneusiennes

Adresse de l'évènement : 1 bis avenue du maréchal Leclerc

Nombre de bénéficiaires : 4 500

Dates de l'évènement : du 22/07/2024 au 11/08/2024

Localisation géographique :

- VIGNEUX-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	6 000,00	14,53%
Achats de prestations de service	34 800,00	84,26%
Publicité, publications, relations publiques, communication	500,00	1,21%
Total	41 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	9 900,00	23,97%
Subvention État (sollicitée)	15 000,00	36,32%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	24,21%
Subvention Département (sollicitée)	2 400,00	5,81%
Subvention Aides privées (sollicitée)	4 000,00	9,69%
Total	41 300,00	100,00%

DOSSIER N° EX083717 - COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES (91) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	15 000,00 € TTC	66,67 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES

Adresse administrative : 2 RUE PAUL PUECH
91080 EVRY COURCOURONNES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n°CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

La Commune organise le passage de la Flamme le 22 juillet 2024 en partenariat avec le Département et l'agglomération Grand Paris Sud.

Le départ se situe au Géoscope, puis traverse la Ville en passant notamment par la Place des Droits de l'Homme et du Citoyen pour aboutir au Stade Robert Bobin de Bondoufle. Le parcours s'étend sur 5,450 kms et 30 relayeurs porteront la Flamme sur 200 m, dont 4 Évry-Courcouronnais.

Tout au long de ce périple seront installées diverses animations culturelles comme des groupes de musique ou des animations sportives sur la Place des Droits de l'Homme et du Citoyen. Une animation sur la création d'un hymne et d'une fresque devrait également être proposée.

Cette journée festive aura pour objectif de mêler sport et culture tout en appréciant le passage de la flamme hautement symbolique pour la Ville, remerciant son mouvement sportif. Un travail conjoint avec les Directions devra permettre d'attirer tous les publics de la Ville.

Partenaires :

- Le COJO, le Département, l'agglomération Grand Paris Sud, les entreprises Carrefour Evry et Coca Cola.
- Les associations sportives (La Lucarne et l'Art du Déplacement),
- l'Armée de Terre,
- le comité départemental Handisport,
- a Société Philanthropique"

Adresse de l'évènement : Hôtel de Ville - Place des Droits de l'Homme et du Citoyen -

Nombre de bénéficiaires : 2 000

Date de l'évènement : du 22/07/2024 au 22/07/2024

Localisation géographique :

- EVRY-COURCOURONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	1 000,00	6,67%
Achat de matériels (petits équipements)	2 000,00	13,33%
Achats de prestations de service	7 000,00	46,67%
Publicité, publications, relations publiques, communication	5 000,00	33,33%
Total	15 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	5 000,00	33,33%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	66,67%
Total	15 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083721 - COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS (94) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	184 000,00 € TTC	5,43 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Adresse administrative : 4 ESP LOUIS BAYEURTE
94125 FONTENAY SOUS BOIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur JEAN-PHILIPPE GAUTRAIS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

La ville, en partenariat avec les associations sportives, souhaite offrir à l'ensemble des Fontenaysien(ne)s des moments de partage, de détente et de convivialité tout au long de l'été. Terre de jeux pour les JO 2024, "Fontenay-sous-Soleil" met l'accent durant ces 4 semaines sur les pratiques sportives et culturelles gratuites tout en proposant de nombreuses animations pour toutes et tous au parc des Epivans et au stade Merlen.

Sur ces deux sites, la ville installera des espaces de sports éphémères en plein air (foot à 7, basket, ring, musculation, dojo, volley, tennis) qui seront accessibles librement mais qui seront aussi animés par les éducateurs sportifs de la ville sur des temps d'ateliers sportifs. Durant cette période la ville organisera aussi des tournois de football, de volleyball et de sport de combat (JJB, boxe ...) qui seront ouverts à toutes et à tous. Pour ces tournois, des équipes de toute la région seront accueillies.

Du 13 juillet au 11 août, le site ouvrira de 9h à 20h du mardi au dimanche avec des nocturnes le vendredi

et le samedi, avec des activités sportives et des activités de farnientes et culturelles. Des expositions valorisant les JOP et les sportifs fontenaisiens seront installées sur les deux espaces.

Partenaires

Associations sportives : U.S.F, le club espérance, compagnie de spectacle, exposition de "surveillance algorithmique" en particulier dans le contexte des jeux Olympiques de Paris.

Adresse de l'évènement : Parc des Epivans et le stade attenant au 28 avenue de Neuilly

Nombre de bénéficiaires : 30 000

Dates de l'évènement : du 13/07/2024 au 11/08/2024

Localisation géographique :

- FONTENAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	87 000,00	47,28%
Achats de matières et fournitures	12 000,00	6,52%
Locations mobilières	57 000,00	30,98%
Achats de prestations de service	18 000,00	9,78%
Publicité, publications, relations publiques, communication	10 000,00	5,43%
Total	184 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	174 000,00	94,57%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	5,43%
Total	184 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083806 - COMMUNE DE LESIGNY (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	14 175,00 € TTC	70,55 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LESIGNY

Adresse administrative : 6 RUE DE VILLARCEAU
77150 LESIGNY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Michel PAPIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

Lésigny est labélisée "Terre de Jeux" et organise "les Estivales de Lésigny", qui représentent un évènement festif, familial, gratuit, accessible à tous, et orienté cette année sur la mise en lumière du sport, de ses valeurs et de l'olympisme.

Au programme :

- structures gonflables sportives (tir à l'élastique, basket, sumo, terrain de sandball), - cinéma en plein air avec la diffusion d'un film en rapport au sport,
- jeux collectifs en direction des familles,
- mur d'expression artistique sur les valeurs du sport,
- initiation à des sports olympiques et paralympiques,
- rencontres avec des sportifs
- aménagement d'espaces conviviaux où les participants peuvent se rencontrer, échanger et partager leurs expériences autour de l'inclusion et du sport, favorisant ainsi le dialogue entre les personnes de

différents horizons,
- démonstrations sportives sur la scène,
- stands associatifs sportifs, stands de producteurs locaux,
- tournois sportifs et familiaux (pétanque...).

Partenaires de l'évènement :

Participation des familles et des bénévoles, pour créer des décors sur le thème du sport, à l'occasion d'ateliers manuels intergénérationnels sur le Centre des Pyramides. Ces ateliers auront lieu d'avril à juin 2024.

Adresse de l'évènement : Entre-Deux-Parcs de Lésigny, avenue des Hyverneaux

Nombre de bénéficiaires : 700

Dates de l'évènement : du 06/07/2024 au 08/07/2024

Localisation géographique :

- LESIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	13 500,00	95,24%
Achats de matières et fournitures	675,00	4,76%
Total	14 175,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	4 175,00	29,45%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	70,55%
Total	14 175,00	100,00%

DOSSIER N° 24003701 - COMMUNE DE SAINT-GRATIEN (95) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	31 485,00 € TTC	31,76 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT GRATIEN

Adresse administrative : 1 PL GAMBETTA
95210 SAINT GRATIEN

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur JULIEN BACHARD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

Les Jeux Olympique et Paralympique Paris 2024 constitue pour la Ville de Saint-Gratien une opportunité et un atout exceptionnels dans son rayonnement. Ils permettront de faire vivre de grandes émotions aux gratiennois et gratiennoises à travers les valeurs fortes et universelles de l'Olympisme.

Fort du label « Terre de Jeux » obtenu en 2019, de sa salle d'Arme référencée "Centre de Préparation", sélectionnée Ville relais de la Flamme Olympique, la commune ambitionne de contribuer à faire vivre à tous ses administrés les émotions des Jeux lors du passage de la flamme olympique le 19 juillet avec un village olympique d'animations sur 3 sites.

Au programme de l'événement "Saint-Gratien s'enflamme" :

- de nombreuses initiations sportives : mur escalade, golf urbain, basket 3 x 3) et handisports (basket fauteuil, boccia, pétanque, escrime fauteuil, ..)
- des démonstrations sportives .

- création d'une Fresque JOP (graph)

Partenaires : les associations sportives locales

Adresse de l'évènement :

1er site : Place GAMBETTA - Mairie

2e site : Parc Barrachain

3e site : Château Catinat

Nombre de bénéficiaires : 4 000

Date de l'évènement : du 19/07/2024 au 19/07/2024

Localisation géographique :

- SAINT-GRATIEN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de matières et fournitures	1 000,00	3,18%
Achat de matériels (petits équipements)	14 485,00	46,01%
Achats de prestations de service	500,00	1,59%
Publicité, publications, relations publiques, communication	1 500,00	4,76%
Rémunérations des personnels et charges associées	14 000,00	44,47%
Total	31 485,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	10 000,00	31,76%
Ressources propres	21 485,00	68,24%
Total	31 485,00	100,00%

DOSSIER N° 24003702 - COMMUNE D'OTHIS (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	8 059,80 € TTC	80,00 %	6 447,84 €
	Montant total de la subvention		6 447,84 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D OTHIS

Adresse administrative : 4 RUE GERARD DE NERVAL
77280 OTHIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Viviane DIDIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

Le projet porte sur l'organisation de plusieurs manifestations autour des Jeux Olympiques Paris 2024 dans le cadre du label "Terre de Jeux" récemment obtenu par la commune.

Les différentes manifestation seront les suivantes:

- Othis en fête - spécial sport le 22 juin : activités sportives seront proposées aux enfants (jeux d'adresse, jeux d'opposition, jeux de course/parcours, jeux de force).

- Défilé de la flamme othissoise le 23 juin : un flambeau othissois, réalisé par les enfants de la Maison des jeunes de la ville, est en cours de réalisation et sera exposée le samedi 22 juin lors de la fête de l'enfance. Elle fera le tour de la ville le dimanche 23 juin à travers un relais. Les adhérents des associations sportives (et culturelles) d'Othis seront invités à participer à cet événement. Le parcours dans la ville reliera tous les équipements sportifs, en empruntant les voies douces. Un sportif depuis un équipement de la ville portera le flambeau jusqu'à un autre équipement, puis le transmettra à un autre sportif, et ainsi de suite. Un verre de l'amitié clôturera cet événement.

- Olympiades enfance les 1er et 2 juillet : Il s'agira d'une rencontre entre les classes des trois groupes scolaires de la ville autour de jeux sportifs. L'objectif est de pérenniser cette rencontre chaque année. Différents jeux sur différents sites sportifs de la ville seront organisés en fonction des niveaux : Tir à la corde, tir à l'arc, la tech', relais, balle au capitaine, foot, tricycle, pétanque, sprint...

Elles seront organisées sur le temps scolaire avec les enseignants et les animateurs de la ville. Une remise de médaille et une collation clôtureront cet événement.

- Diffusion de la cérémonie d'ouverture le 26 juillet : à l'image de ce qui a déjà été fait lors d'événements sportifs marquants précédents (coupe du monde de football et de rugby), la Ville proposera la diffusion de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques dans sa salle de spectacle, qui dispose d'un écran géant. La ville s'acquittera des droits de diffusion et des kits de communication à installer pour l'occasion.

- Cérémonie des podiums récompensant sportifs et bénévoles, le 13 septembre : c'est un événement annuel depuis près de 15 ans. Elle vient récompenser les sportifs et les bénévoles méritants et qui se sont illustrés durant l'année écoulée. Des diplômes, médailles et coupes leur sont remis, et pour chaque récipiendaire, le président du club ou un membre du Bureau s'exprime devant le public (environ 300 personnes dans la salle). Un animateur est présent, et la cérémonie se termine par un verre de l'amitié.

- Journée sportive le 14 septembre : durant une journée, sur différents équipements sportifs (stade de football Yannick Delpierre, Gymnase Gilbert Baron, Parc de Beaupré), des équipes de 6 à 10 personnes s'affrontent dans un esprit convivial à travers 12 épreuves sportives : Chanbara, volley, basket, badminton, touch rugby, pétanque, ultimate, run & bike, golf, course d'orientation, tir à l'arc, épreuve surprise. Il s'agit d'un événement organisé par la Ville en partenariat avec les associations. La journée se clôture par une remise de coupes.

Partenaires : les associations locales

Adresse de l'évènement :

Parc de la Mairie 4/6 rue Gérard de Nerval (22 juin)

Ville (23 juin)

Stade Y Delpierre route de Beaumarchais (01 et 02 / 07)

Salle Pierre Mendès-France, rue du 19 Mars 1962 (26 /07) et (13/09)

Stade de football Yannick Delpierre, Gymnase Gilbert Baron, Parc de Beaupré (14/09)

Nombre de bénéficiaires : 2 470

Dates de l'évènement : du 22/06/2024 au 14/09/2024

Localisation géographique :

- OTHIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations des personnels et charges associées	2 059,80	25,56%
Achats de matériels (petits équipements)	3 650,00	45,29%
Publicité, publications, relations publiques, communication	300,00	3,72%
Autres (alimentation)	2 050,00	25,43%
Total	8 059,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	1 611,96	20,00%
Subvention Région Ile-de-France (proposée)	6 447,84	80,00%
Total	8 059,80	100,00%

DOSSIER N° 24003736 - COMMUNE DE NANGIS (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	16 593,13 € TTC	60,27 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NANGIS
Adresse administrative : RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY
77370 NANGIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

"Nangis et les JO de 1924 à 2024".

Ce projet porte sur plusieurs temps forts intergénérationnels proposés cette année aux couleurs des JOP, à destination des familles du territoire :

- activités sportives et ludiques au sein du stade, du parc du château et des salles sportives,
- sensibilisation et initiations aux activités paralympiques et de sport adapté,
- initiations et découverte d'activités sportives insolites,
- créations manuelles sur les JO,
- présentation d'expositions historiques sur les JO,
- cinéma de plein-air dans le parc avec des thématiques sportives,
- concerts en lien avec l'évolution de la musique de 1924 à 2024,
- feu d'artifice le dimanche 25 août, axé sur les couleurs et musiques des JO avec un show laser sur Pierre de Coubertin,
- mise en avant des nouveaux fonds documentaires de la médiathèque sur les JO,

- moments conviviaux avec foodtruck, zone détente et petite enfance,
- fête foraine de l'été,
- forum des associations avec cérémonie de mise en avant des sportifs s'étant distingués, de l'implication des membres des bureaux et des bénévoles (moment convivial dédié).

Partenaires :

- pôle enfance et jeunesse,
- pôle culturel (cinéma, expositions, médiathèque, spectacles), évènementiel et associatif,
- centre aquatique,
- associations sportives, culturelles, solidaires, historiques et de mémoire de la ville et de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.

Adresse de l'évènement :

4 lieux : Parc de château, stade, salles sportives, centre-ville

Nombre de bénéficiaires : 1 000 personnes environ par jour selon les différentes animations

Dates de l'évènement : du 29/06/2024 au 26/08/2024

Localisation géographique :

- NANGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	328,15	1,98%
Achats de matériels (petits équipements)	2 332,64	14,06%
Achats de prestations de service	13 600,00	81,96%
Publicité, publications, relations publiques communication	332,34	2,00%
Total	16 593,13	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	6 593,13	39,73%
Subvention Région IDF (proposée)	10 000,00	60,27%
Total	16 593,13	100,00%

DOSSIER N° 24003737 - COMMUNE DE CHEVANNES (91) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	12 503,82 € TTC	79,98 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHEVANNES

Adresse administrative : RUE DE L'ACQUEDUC
91750 CHEVANNES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur SAMI BEN OUADA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

Commune rurale de 1 560 habitants, Chevannes propose une opération intitulée "Terrasse d'été Olympique de la médiathèque", gratuite et accessible à tous, pour faire vivre les JOP aux habitants de la commune. Il est envisagé des soirées sportives et culturelles différentes chaque semaine durant l'été. Parmi les activités proposées : karaoké, parcours sportifs, jeux de société olympiques, des quiz sportifs, des défis.

Des médailles "olympiques" récompenseront les participants de chaque soirée, avec trois catégories (séniors, enfants, ados et adulte).

Des concerts avec des groupes locaux seront également planifiés certains samedis.

Partenaires : Bénévoles et jeunes de la commune

Adresse de l'évènement : la Mairie, la Médiathèque, la Bergerie (salle culturelle)

Nombre de bénéficiaires : 150 personnes en moyenne par soirée

Dates de l'évènement : du 22 juin au 15 septembre 2024

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », la commune bénéficie d'une dérogation exceptionnelle à la publication d'une ou plusieurs offre(s) de stage ou de contrat d'apprentissage en raison du nombre d'habitants inférieur à 2 000 administrés.

Localisation géographique :

- CHEVANNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	2 341,40	18,73%
Achats de matériels (petits équipements)	9 312,42	74,48%
Achats de prestations de service	850,00	6,80%
Total	12 503,82	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Commune de Chevannes	2 503,82	20,02%
Subvention Région IDF (proposée)	10 000,00	79,98%
Total	12 503,82	100,00%

DOSSIER N° 24003752 - COMMUNE DE BOIS-COLOMBES (92) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	31 571,00 € TTC	31,67 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Adresse administrative : 15 RUE CHARLES DUFLOS
92270 BOIS COLOMBES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Yves REVILLON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

Le projet de la ville de Bois-Colombes porte sur 2 temps forts :

1er temps fort : Forum des associations aux couleurs des JOP le 22 juin

Des démonstrations et des animations sportives et culturelles pour présenter aux habitants l'offre d'activités locales et valoriser cette année olympique et paralympique. Un panel d'activités sportives sera particulièrement mis en avant.

Une scène sera installée afin de permettre aux sportifs d'effectuer des démonstrations.

A l'issue du forum, un concert sera organisé dans le parc des Bruyères.

2e temps fort : " FÊTE VOS JEUX " , ouvert à tous à partir de 7 ans le 30 juin.

Une expérience innovante et dynamique alliant sport, culture et découverte des lieux emblématiques de la ville.

Les participants constitués en équipes intergénérationnelles seront invités à relever des défis à travers une série de 10 ateliers diversifiés. Ces défis incluront des épreuves sportives chronométrées, des jeux basés sur des performances athlétiques, ainsi que des challenges intellectuels stimulants sous forme de quiz.

Partenaires :

- Associations sportives et culturelles locales
- Département des Hauts-de Seine : mise à disposition d'éducateurs et de matériels

Adresse de l'évènement :

- Gymnase A Smirlian
- Parc des Buyères
- Place de la République
- Gymnase Jean Jaurès

Nombre de bénéficiaires : 5 300

Dates de l'évènement : du 22/06/2024 au 30/06/2024

Localisation géographique :

- BOIS-COLOMBES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	5 940,00	18,81%
Locations mobilières	21 530,00	68,20%
Publicité, publications, relations publiques communication	4 101,00	12,99%
Total	31 571,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	21 571,00	68,33%
Subvention Région IDF (proposée)	10 000,00	31,67%
Total	31 571,00	100,00%

DOSSIER N° 24003753 - COMMUNE DE MAROLLES-EN-BRIE (77) : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dispositif : Soutien régional aux Célébrations des JOP (n° 00001328)

Délibération Cadre : CP2023-429 du 17/11/2023

Imputation budgétaire : 933-326-657341-132005-300

Action : 13200502- Participation de la Région au financement des JOP 2024

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux Célébrations des JOP	62 216,00 € TTC	16,07 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAROLLES EN BRIE 77

Adresse administrative : 3 PL DE LA MAIRIE
77120 MAROLLES-EN-BRIE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame CHRISTINE GUILLETTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : JOP 2024 Soutien aux Célébrations territoriales

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 15 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément au règlement d'intervention 'Soutien régional aux Célébrations territoriales des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024', voté par délibération n° CP 2023-429 du 17 novembre 2023, la date de prise en compte des dépenses éligibles est fixée au 1er janvier 2024

Description :

Ce projet vise à construire un événement local, sportif et festif, destiné à promouvoir les Jeux Olympiques de Paris 2024 et ses valeurs auprès d'un large public familial dans l'espace ouvert du parc du château de Grosbois. Dans ces principes, il consiste en l'accueil de tous dans l'écrin que constitue le parc de Grosbois, à un pique-nique, agrémenté tout au long de la journée d'animations sportives et culturelles, mises en œuvre par les clubs et les associations locales : animations équestres avec le comité départemental d'équitation, tir à l'arc, lutte, Breaking Dance, escalade, handisport, expositions, animations culturelles, etc... A 15h, le public pourra assister dans le parc au passage de la Flamme Olympique.

Partenaires :

Communes de Boissy-Saint-Léger, Villecresnes et Marolles-en-Brie, Domaine de Grosbois, Conseil Départemental, Comité équestre du 94, Maison des Arts de Créteil, Boissy Action Sport Education, Conservatoires de Marolles, BSL Orchestra

Nombre de bénéficiaires : 2 000 à 3 000 personnes

Adresse de l'évènement : Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny

Dates de l'évènement : Dimanche 21 juillet de 12h à 19h

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », la commune bénéficie d'une dérogation exceptionnelle à la publication d'une ou plusieurs offre(s) de stage ou de contrat d'apprentissage en raison du nombre d'habitants inférieur à 2 000 administrés.

Localisation géographique :

- MAROLLES-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels et charges associées	6 308,00	10,14%
Locations mobilières	25 285,00	40,64%
Achats de prestations de service	21 948,00	35,28%
Transports - déplacements - missions	1 325,00	2,13%
Catalogues, imprimés, publications	7 350,00	11,81%
Total	62 216,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	6 681,00	10,74%
Subvention Région IDF (proposée)	10 000,00	16,07%
Subvention Métropole du Grand Paris (sollicitée)	31 108,00	50,00%
Subvention Aides privées (sollicitée)	5 327,00	8,56%
Autres subventions (autres communes)	9 100,00	14,63%
Total	62 216,00	100,00%

Annexe 4 - Convention type modifiée "JOP Zones de Célébrations territoriales"

CONVENTION N°

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 2, rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE, En vertu de la délibération N° CP XXX du XXX, ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET
Code APE :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « JOP 2024 – Soutien régional aux célébrations territoriales » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CP2023-429 du 17 novembre 2023.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR2022-078 du 12 décembre 2022, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CPXXX-XX du XXX, la Région Île-de-France a décidé de soutenir XXX pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe « Fiche projet » de la présente convention : référence dossier n° XXX.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à XX % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XXX €, soit un montant maximum de subvention de XXX €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe à la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le Bénéficiaire s'engage à respecter la Charte Olympique adoptée par le Comité International Olympique et l'article L141-5 du Code du sport, qui établissent ce que sont les « propriétés olympiques et paralympiques ».

Le Bénéficiaire s'engage à respecter les obligations liées à l'organisation de manifestations, conformément au Code du sport, au Code de la sécurité intérieure et aux conditions fixées par Paris 2024.

Le suivi et l'évaluation de la réalisation du projet seront réalisés selon les modalités suivantes : le bénéficiaire de la subvention s'engage à transmettre à la Région des données qualitatives et quantitatives permettant de justifier de la bonne réalisation du projet subventionné.

L'analyse des données, qui doivent être aussi exhaustives que possibles, doit permettre

- d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs définis dans l'annexe dénommée « fiche projet » ;
- de disposer d'une description précise et étayée des actions menées grâce aux financements apportés à l'organisme et de mesurer les résultats obtenus.

Ces éléments seront présentés sous la forme d'un bilan quantitatif et qualitatif du projet subventionné.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS EN MATIERE D'ETHIQUE

Le Bénéficiaire s'engage à respecter tout droit applicable ayant pour objet la prévention et la répression des atteintes à la probité : corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, concussion, favoritisme et détournement de fond public et, le cas échéant, mettre en place et maintenir ses propres politiques et procédures relatives à l'éthique et à la lutte contre la corruption et autres atteintes à la probité conformément aux bonnes pratiques en la matière.

La Région est amenée à collecter des données publiques relatives à la probité du demandeur dans le cadre de son dispositif d'évaluation des tiers. En fonction de l'analyse de ces données et/ou de manquement constaté et motivé en matière d'atteinte à la probité, la Région se réserve la possibilité de ne pas attribuer la subvention demandée, de suspendre son versement ou de demander son remboursement.

Toute autre source d'information type voie de presse pourra également être prise en compte par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS RELATIVES A LA PUBLICATION D'OFFRE DE STAGE(S) OU D'ALTERNANCE(S)

Le bénéficiaire s'engage à publier offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) d'une période minimale de deux mois sur la plateforme <https://stages.iledefrance.fr>, selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région. Cette disposition s'applique aux communes de plus de 2 000 habitants.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informar la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informar la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informar la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Conservar pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée par ses services, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.5 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France auprès des usagers finaux et du grand-public, le bénéficiaire s'engage à mentionner, dès la notification de l'attribution de la subvention, la contribution régionale pour toutes les actions de communication

liées à l'objet de la présente convention. La mise en œuvre de ces obligations en matière de communication doit se faire dans le respect de la « *Charte de visibilité régionale* » disponible sur www.iledefrance.fr/logo-et-chartes-IDF dont les principes sont :

Mention du soutien de la Région Île-de-France et apposition du logo régional :

L'information relative à ce soutien prend notamment la forme de la mention « Action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo sur l'ensemble des supports d'information et de communication qu'ils soient imprimés, digitaux et audiovisuels. L'usage du logo, sa taille et son positionnement doivent se faire conformément à la charte graphique et à la charte de visibilité régionale. L'ensemble des supports réalisés doit être transmis à la Région pour validation avant fabrication et/ou diffusion.

Relations presse / relations publiques :

Pour toute opération de relations presse, relations publiques ou action de médiatisation, le bénéficiaire s'engage à informer les services de la Région Île-de-France des dates prévisionnelles de ces actions et à faire expressément référence à l'implication de la Région dans l'ensemble des interviews, conférence de presse, communiqué et dossier de presse qui y sont associés.

Visibilité provisoire et pérenne :

Qu'il s'agisse d'une subvention en investissement ou en fonctionnement, une signalétique provisoire et/ou pérenne doit être prévue par le bénéficiaire, conformément aux applications, aux formats et aux délais indiqués dans la charte de visibilité régionale (panneaux, stickers, autocollant sur le matériel acquis...).

Justificatifs de visibilité :

Le bénéficiaire s'engage à fournir des justificatifs du bon respect de ses obligations de communication à l'occasion en particulier de la demande de versement d'acompte ou du solde de la subvention : envoi d'exemplaires de tous les documents imprimés, photos des panneaux de chantiers et pérennes, de la signalétique événementielle, copie d'écran des sites web et réseaux sociaux... Les services de la Région peuvent procéder à des contrôles.

Organisation d'un temps protocolaire :

Tout événement public de valorisation du projet subventionné (pose de première pierre, inauguration, annonces de manifestations culturelles, sportives...) doit être préalablement défini avec la Région Île-de-France. Le bénéficiaire s'engage notamment à informer bien en amont les services de la Région de la date retenue, à soumettre pour validation tous les supports s'y rapportant (invitation, save the date, plaque inaugurale, signalétique...) et à respecter les usages et préséances protocolaires.

Coopération aux actions de communication décidées par la Région en lien avec l'objet de la convention :

Selon la nature du projet, de l'événement et du montant attribué, la Région Île-de-France se réserve le droit de mettre en place une communication spécifique en lien avec le bénéficiaire (autorisation de prise de vues ou de tournage, apposition de drapeaux, banderoles ou signalétique spécifique...) visant à assurer la visibilité régionale. Dans ce cadre, le bénéficiaire autorise, à titre gracieux, la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers, données...) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

La commune bénéficiaire s'engage à autoriser et à faciliter l'implantation de panneaux « d'entrée de ville » mentionnant le soutien financier de la Région à la collectivité. La Région assure la fourniture et l'implantation des panneaux dès le vote de la subvention régionale.

La commune met en œuvre les procédures d'autorisation d'implantation et s'assure de la bonne exécution de cette obligation. Les bénéficiaires doivent justifier du respect de ces obligations. Leur non-respect peut entraîner la suspension du versement ou le reversement des subventions octroyées.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'adoption de la délibération d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale une première demande de paiement conforme aux pièces attendues pour chaque type de versement (versement unique, acompte ou avance), ladite subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 ans pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.

Chaque demande de versement de subvention doit être remplie et signée par le représentant légal du bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus en proportion du taux ou du barème de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie.

Le cumul du montant des avances à verser est limité à 80% du montant de la subvention.

En l'absence de justification des avances et à l'échéance des délais de caducité de la subvention mentionnée à l'article 3.1 de la présente convention, une demande de remboursement à hauteur du montant des avances versées sera formulée par la Région par l'émission d'un titre de recettes.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux ou du barème de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des paiements doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80% du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

Toute demande de solde est ferme et définitive

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production des pièces suivantes :

- un état récapitulatif de l'ensemble des paiements qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme,

- un compte rendu financier de l'action spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense acquittée justifiée par le bénéficiaire de la subvention s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux ou du barème unitaire indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2 (versement du solde) dans le délai de 3 ans indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter de la date indiquée sur la fiche projet et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le xxxx.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou, à défaut, par application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Le reversement total ou partiel de la subvention est exigé :

- si l'objet de la subvention a été modifié sans autorisation ;
- dans le cas de non-respect des obligations du bénéficiaire fixées par les lois et règlements, par le règlement budgétaire et financier ou prévues par la convention ;
- en l'absence de production des pièces nécessaires à la justification de l'utilisation de la subvention conformément à l'objet pour lequel celle-ci a été attribuée

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives aux stagiaires ou alternants.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe « présentation du projet » adoptée par délibération N° du

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 2 exemplaires originaux

Le

La présidente
du conseil régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire